



LE VÉRITABLE
MESSAGER BOITEUX
 DE NEUCHÂTEL
Pour l'an de grâce
1874



BIJOUTERIE
 BELLA VILLE
 NEUCHÂTEL

PAQUES

Cette fête aura lieu cette année le 5 avril ; en 1875 le 28 mars ; en 1876 le 16 avril ; en 1877 le 1 avril ; en 1878 le 21 avril ; en 1886 et en 1943 le 25 avril, et en 2285 le 22 mars, etc.

Pourquoi, nous ont demandé quelques-uns de nos lecteurs, cette fête n'est-elle pas fixe comme celle de Noël ? Pour s'expliquer cette mobilité, il faut se rappeler les circonstances dans lesquelles fut instituée la fête des Juifs il y a plus de 3500 ans. Les Israélites sortirent de l'Égypte à l'époque de la pleine lune de l'équinoxe du printemps. Dès-lors il leur fut ordonné de célébrer l'anniversaire de cette sortie au milieu du premier mois de leur année, c'est-à-dire à la pleine lune de ce mois, puisque leurs mois commençaient toujours à la nouvelle lune. La Sainte-Cène ayant été instituée par Jésus pendant la Pâque, les chrétiens voulurent célébrer leur Pâque en mémoire de sa résurrection ; mais ils hésitèrent longtemps sur l'époque qu'ils choisiraient. Les uns voulaient la célébrer à la pleine lune de l'équinoxe, quelque jour que ce fût ; les autres insistaient pour que ce fût le dimanche en mémoire de la résurrection. « D'ailleurs, disaient-ils, il serait *indécent* que la fête des chrétiens coïncidât exactement avec celle des Juifs. » Le concile de Nicée, réuni en 325, mit fin à ces contestations en ordonnant qu'à l'avenir *le jour de Pâques serait le premier dimanche après la pleine lune qui tombe à l'équinoxe du printemps, ou qui le suit*. Si cette pleine lune, qu'on a appelée la lune pascale, arrivait un dimanche, on devait fixer la fête au dimanche suivant.

Supposons que la pleine lune arrive le 21 mars, et que ce jour soit un samedi, Pâques sera le lendemain 22 mars. On l'a vu à cette date en 1761 et en 1818. Si la pleine lune avait lieu le 20 mars, elle ne serait pas la lune pascale, quoique l'équinoxe du printemps arrive souvent ce jour-là, parce que l'année du concile de Nicée,

l'équinoxe étant le 21, on a supposé qu'il en était toujours ainsi. En conséquence, la pleine lune du 20 céderait ses droits à la suivante qui pourrait arriver le 18 avril. Si ce jour est un dimanche, Pâques n'aura lieu que le dimanche suivant 25 avril. C'est la date la plus tardive où l'on puisse célébrer cette fête. On l'a fait en 1734, on le fera en 1886 etc. Ainsi le 22 mars et le 25 avril sont les deux limites entre lesquelles est toujours comprise la fête dont nous nous occupons.

On pourra vérifier nos indications en voyant toujours Pâques suivre la grosse figure rouge qui, dans le calendrier marque la pleine lune, à dater du 21 mars. Cependant, si vous tombez sur le calendrier de 1845, vous verriez que la pleine lune a eu lieu le 23 mars, qui était un dimanche, et que cependant on n'a pas renvoyé Pâques au dimanche suivant. Cela vient de ce que les hommes qui déterminent ce qui a rapport au comput ou calcul ecclésiastique, ont une méthode qui ne s'accorde pas toujours avec l'astronomie, et que pour eux, au moyen des épactes ou de formules donnant le même résultat que les épactes, la pleine lune était en 1845 le 22 mars.

On sait que plusieurs fêtes chrétiennes sont mobiles comme Pâques et peuvent aussi être plus d'un mois plus tôt ou plus tard.

Nous pouvons remarquer, en terminant, que la langue française semble avoir trouvé aussi qu'il eût été *indécent* de confondre tout-à-fait le nom de la fête juive et celui de la fête chrétienne. Pâque, fête juive, est féminin et s'écrit sans s : « Manger la Pâque. » Pâques, fête chrétienne, est ordinairement masculin et s'écrit ordinairement avec s : « Pâques est passé, Pâques est prochain. » On fait le mot féminin pluriel dans les expressions : « Faire de bonnes Pâques ; Pâques fleuries (le dimanche des Rameaux) ; Pâques closes (le dimanche de Quasimodo). »

MESSAGER BOITEUX

ALMANACH HISTORIQUE

CONTENANT

des Observations astronomiques sur chaque mois; le cours du Soleil et de la Lune; les principales Foires de Suisse, d'Allemagne, de France, de Savoie, etc.; enfin un recueil d'Histoires et d'Anecdotes accompagnées de planches,

POUR L'AN DE GRACE

1874

PAR ANTOINE SOUCI, ASTRONOME ET HISTORIOGRAPHE

EXPLICATION DES DOUZE SIGNES DU ZODIAQUE

Verseau		Taureau		Lion		Scorpion	
Poissons		Gémeaux		Vierge		Sagittaire	
Bélier		Ecrevisse		Balance		Capricorne	

COMPUT ECCLESIASTIQUE

Nombre d'or	13
Cycle solaire	7
Indiction romaine	2
Epactes	XII
Lettre dominicale	D
Quatre Temps:	
25 Février	
27 Mai.	
16 Septembre.	
16 Décembre.	
Depuis Noël 1873 jusqu'au Carême 1874 il y a 7 semaines et 3 jours.	



FÊTES MOBILES

Septuagésime	1 Févr.
Mardi gras	17 »
Les Cendres	18 »
Pâques	5 Avril.
Les Rogations	10 Mai.
Ascension	14 »
Pentecôte	24 »
La Trinité	31 »
La Fête Dieu	4 Juin.
Jeûne fédéral	20 Sept.
Premier dimanche de l'Avent	29 Nov.
Entre la Trinité et l'Avent 25 dimanches.	

A NEUCHÂTEL, chez CH. LICHTENHAHN, ÉDITEUR.

I ^{er} Mois.	JANVIER	☾	ELECTIONS	LUNAISONS
1 Jeudi	Circoncision		25	☉ en pl. petit éloign.
2 Vendre	s Abel		8	☉ 7 h. 31 m. du soir
3 Samedi	s Isaak, s Genev.		21	☽ en ♉
2	Lever du soleil 7 h. 47 m.			Coucher du soleil 4 h. 24 m.
4 Diman	D. s Tite, évêque		4	♂ ♀ ☽ ☽ nei-
5 Lundi	s Siméon		16	Il y a loin pour
6 Mardi	Les 3 Rois		29	♂ ♂ ♀ en ♉
7 Mercree	s Lucien		11	le président d'une as-
8 Jeudi	s Appollin		23	♀ * ♂, ♀ ☽ ☽ vent
9 Vendre	s Julien, l'hospital		5	♂ ☽, ☽ ♀ ☽ Apogée
10 Samedi	s Guillaume		16	☽ 8 h. 23 m. d. s. serein
3	Lever du soleil 7 h. 44 m.			Coucher du soleil 4 h. 32 m.
11 Diman	D. 1. s Hygin		28	♂ * ♂ froid
12 Lundi	s Satyr, martyr		10	☾ ☽ ☽ ☽ froid
13 Mardi	s Hil., 20^{me} jour		22	semblée entre donner
14 Mercree	s Félix		5	la parole à ses
15 Jeudi	s Maure		18	☽ ☽ membres se-
16 Vendre	s Marcel		2	☽ ☽ ☽ rétrogr. rein
17 Samedi	s Antoine		16	☽ ☽ ☽, ☽ ♀ et leur
4	Lever du soleil 7 h. 40 m.			Coucher du soleil 4 h. 42 m.
18 Diman	D. 2. s Ch., s P.		0	☽ 8 h. 28 m. d. mat. ☽ ☽
19 Lundi	s Sulpice		14	☽ en faire le don. beau
20 Mardi	s Fab., s Sébast.		29	☽ en ♉ ☽ Périgée
21 Mercree	s Agnès, martyr		10	♂ ♂ Nous sommes
22 Jeudi	s Vincent		28	♂ ☽ ♀ ☽ nei-
23 Vendre	s Raimond		13	toujours fort re- geux
24 Samedi	s Timothée		27	☽ ☽ ☽ en ♉ trouble
5	Lever du soleil 7 h. 33 m.			Coucher du soleil 4 h. 52 m.
25 Diman	D. 3. Conversion s J.		11	☽ 1 h. 10 m. du m. ☽ ☽
26 Lundi	s Polycarpe		25	☽ ☽ ☽, ♀ en ♉
27 Mardi	s Jean, Crisostome		8	connaissants des services
28 Mercree	s Charles		21	☽ ☽ qu'on va beau
29 Jeudi	s François d. S.		4	☽ ☽ ☽ ♀ ☽ ☽
30 Vendre	s Martine, martyr		17	nous rendre. clair
31 Samedi	s Pierre Nol.		0	♂ ♀, ♂ ☽ ♀ ☽ ☽

JANVIER vient de Janus à qui les Romains consacraient le premier jour de l'année. Le 20 du mois le soleil entre au signe du Verseau. Du 1^{er} au 31 janvier les jours ont crû de 64 minutes.

Marchés aux Bestiaux du mois de Janvier.

Berne	6	Morges c. Vaud	7	Orbe, c. Vaud	26	Thonon (Savoie)	2
Fribourg en Suisse	3	Moudon c. Vaud	5	Payerne, c. Vaud	2	Vevey, c. Vaud	20
Genève	5, 12, 19 et 26	Neuchâtel en Suisse	2	Sallanches (Savoie)	17	Yverdon, c. Vaud	27
Loele	3, 10, 17, 24 & 31	Nyon c. Vaud	2	Sion, c. Valais	24		

Foires du mois de Janvier 1874.

Aarbourg c. Argovie	13 Genève	5		
Aeschi c. Berne	13 Giromagny (Ht-Rhin)	13		
Aix (Savoie)	2 Grenoble (Isère)	22		
Albeuve c. Fribourg	12 Ilanz c. Grisons	20		
Altkirch (Haut-Rhin)	22 Klingnau c. Argovie	7		
Altorf	29 Knonau c. Zurich	5		
Ambérieux (Ain)	17 Kublis c. Grisons	16		
Appenzell	7 Lagnieu (Ain)	22		
Arinthod (Jura)	23 Lauffenburg c. Argovie	16		
Baden c. Argovie	27 Lons-le-Saunier (Jura)	2		
Bauma c. Zurich	21 Martigny-Bourg c. Valais	12		
Belfort (Haut-Rhin)	5 Massevaux (Haut-Rhin)	19		
Berne	6 Megève (Savoie)	2		
Blamont (Doubs)	5 Mellingen c. Argovie	19		
Bletterans (Jura)	27 Meyenberg c. Argovie	26		
Boltigen c. Berne	13 Montbéliard (Doubs)	26		
Brigue c. Valais	17 Montmelian	26	Rapperschwyl c. St-Gall	28
Bulach c. Zurich	13 Mont sur Vaud	19	Rheims	11
Bulle c. Fribourg	8 Monthey	31	Rheinfelden c. Argov.	28
Büdingen (Baden)	15 Morges c. Vaud	14	Romalé	31
Coire c. Grisons	2 Morteau (Doubs)	27	Romont c. Fribourg	13
Clerval (Doubs)	13 Moûtiers en Tarantaise	12	Ronchaud	22
Dannemarie (Ht-Rhin)	13 Neu-Brisach (Ht-Rhin)	17	Rougemont c. Vaud	17
Delémont c. Berne	20 Neustadt (Forêt-Noire)	20	Rue c. Fribourg	21
Delle (Haut-Rhin)	19 Nidau c. Berne	27	St-Amour (Jura)	3
Eglisau c. Zurich	14 Ollon c. Vaud	9	St-Claude (Jura)	12
Ellg c. Zurich	21 Olten c. Soleure	26	Ste-Ursanne c. Berne	12
Estavayer, c. Fribourg	21 Orgelet (Jura)	24	Salins (Jura)	29
Ettiswyl c. Lucerne	27 Passavant	18	Schaffhouse	13
Faucogney (Hte-Saône)	1 Port-sur-Saône (Doubs)	30	Schiers c. Grisons	2
Fribourg en Suisse	12 Porrentruy c. Berne	19	Schwytz	26
			Sempach c. Lucerne	2
			Siveriez c. Fribourg	20
			Soleure	13
			Stein am Rhein c. Sch.	28
			Sursee c. Lucerne	12
			Taninges (Savoie)	7 et 15
			Untersee c. Berne	2 et 28
			Uznach c. St-Gall	20
			Versoix c. Genève	14
			Vevey c. Vaud	20
			Vulbens-au-Vuache	
			en Savoie, le	15
			Winterthur	29
			Zoffingue c. Argovie	6



Le Messager boiteux à ses amis.

Je suis le messager
Qui parcourt les campagnes,
Et j'aime voyager
Sur les hautes montagnes.
Je vais dans tous les lieux,
Et mes pèlerinages
Rendent les gens heureux,
Même dans les villages.

Je porte la gaieté
Dans le sein des familles;
Mon amabilité
Sait plaire aux jeunes filles.
Quoique je sois très vieux
J'aime le badinage;
Si j'ai peu d'envieux,
C'est que mon cœur est sage.

Le peuple aime mes chants,
Toujours il sait comprendre
Qu'ils sont simples, touchants,
Très faciles à rendre.
Puis les gens d'autrefois
Admirent mes beaux signes;
Ils écoutent ma voix,
De mon amour sont dignes.

Je prédis tous les jours
Le temps qu'il *devrait* faire;
S'il me fait quelques tours,
Je m'écrie: ô misère!
Jusque dans les chalets
J'annonce chaque foire,
Sans me tromper jamais;
Très grande est ma mémoire.

Malgré le poids des ans,
La neige et la froidure
Qui brisent tant de gens,
Toujours mon ardeur dure
C'est surtout en hiver
Que je fais ma tournée;
Je souhaite, c'est clair,
Partout la bonne année.

Oui, dans ce jour encor
A chacun je désire
Du bonheur, un peu d'or,
Un bienheureux sourire.
Puissent pendant cet an,
Des roses sans épines
Fleurir dans chaque rang,
Embaumer les chaumines.

J. de SIEBENTHAL

Foires du mois de Février 1874.

Aarau	25	Etiswyl c. Lucerne	17		
Aarberg c. Berne	11	Faucogney (H. S.)	5		
Abbevillers (Doubs)	17	Fenin c. Neuchâtel	23		
Aiguebelle (Savoie)	19	Ferrette (Ht-Rhin)	24		
Altkirch (Ht-Rhin)	26	Frauenfeld c. Thurgovie	16		
Amphion en Savoie	16	Fribourg en Brisgau	18		
Appenzell	4	Fribourg en Suisse	16		
Arbois (Jura)	13	Frick c. d'Argovie	16		
Audeux (Doubs)	9	Genève	2		
Avenches c. Vaud	6	Gessenay	3		
Balstall c. Soleure	16	Gigny (Jura)	10		
Bauma c. Zurich	18	Giromagny (Ht-Rhin)	10		
Belfort (Haut-Rhin)	2	Gorgier c. Neuchâtel	16		
Bellinzzone c. Tessin	3	Gossau c. St-Gall	16		
Benfelden (Bas-Rhin)	23	Grandvillard (Ht-Rhin)	10		
Berne	3	Grenchen c. Soleure	9	Moudon c. Vaud	2
Berthoud c. Berne	26	Gruningen c. Zurich	17	Münster c. Lucerne	19
Besançon (Doubs)	9	Habsheim (Ht-Rhin)	23	Onnens c. Vaud	21
Bienne c. Berne	5	Haguenau (Bas-Rhin)	10	Orbe c. Vaud	9
Bischofzell c. Thurg.	12	Héricourt (Doubs)	12	Orgelet (Jura)	24
Blamont (Doubs)	4	Hérisau c. Appenzell	6	Ornans (Doubs)	17
Bourg (Ain)	5	Hundwyl c. Appenzell	17	Oyzelley	26
Bremgarten c. Argovie	9	Ilanz c. Grisons	17	Payerne c. Vaud	12
Brugg c. Argovie	10	Lafferté	28	Pfaffenhofen (Bas-Rhin)	10
Bulle c. Fribourg	12	Landser (Haut-Rhin)	25	Pfeffikon c. Zurich	10
Büren c. Berne	25	Langnau c. Berne	25	Poligny	13
Châlons s. Saone	28	Langres	16	Pontarlier (Doubs)	12
Chambéry (Savoie)	23	Laufen c. Berne	16	Porrentruy c. Berne	16
Château d'Oex	2	Lenzbourg c. Argovie	5	Rolle c. Vaud	27
Châtel St-Denis c. Frib.	16	Liechtensteig c. St-Gall	9	Romont	3
Chaumont-sur-Frangy	6	Liestal canton Bâle	11	Rue c. Fribourg	18
en Savoie	6	Lons-le-Saunier	5	Ruffach (Haut-Rhin)	14
Clairvaux (Jura)	20	Lørach (duché de Bade)	18	St-Amour (Jura)	2
Clerval (Doubs)	10	Lucerne	9	St-Claude	12
Coire c. Grisons	6	Martigny-Bourg c. Valais	9	St-Paul, haute Savoie	3
Collonges (Ain)	16	Meyenfeld c. Grisons	5	St-Triphon c. Vaud	20
Colmar (Ht-Rhin)	25	Mettmenstetten c. Zur.	5	Samœns (Savoie)	4
Delémont c. Berne	17	Montbéliard (Doubs)	23	Schaffhouse	24
Delle (Haut-Rhin)	16	Montbozon	3	Schwellbrunn c. Appenz.	10
Diessenhofen c. Thurg.	9	et tous les Lundi du Ca-		Seewen c. Soleure	11
Dôle	6	rême.		Seewis c. Grisons	6
Echallens c. Vaud	26	Montriond en Savoie	16	Saignelégier c. Berne	2
Echenz c. Thurgovie	12	Morat c. Fribourg	25	Seillères	6
Eglisau c. Zurich	3	Morges c. Vaud	25	Sierre c. Valais	16
Ellg (c. Zurich)	25			Sidwald c. St-Gall	26
				Sion c. Valais	14
				Soleure	24
				Tervai-le-Château	11
				Thann (Haut-Rhin)	24
				Thoune c. Berne	21
				Thiengen	3
				Ueberlingen lac de Const.	25
				Unterhallau c. Schaff.	9
				Uznach (c. St-Gall)	21
				Vercel (Doubs)	20
				et tous les samedi jus-	
				qu'à l'ascension.	
				Vesoul	12
				et tous les samedis	
				jusqu'à l'Ascension.	
				Villisau c. Lucerne	16
				Viry (Haute-Savoie)	14
				Vins en Sallaz (Savoie)	4
				Waldenbourg c. Berne	21
				Waldshut (For. Noire)	5
				Wangen c. Berne	12
				Weinfelden c. Thurg.	11
				Wyl c. St-Gall	10
				Yverdon c. Vaud	24
				Yvorne c. Vaud	4
				Zoffingen c. Argovie	17
				Zweisimmen c. Berne	5



Frédéric le Grand

Quelqu'un dit un jour à ce grand roi, qu'un homme de la cour le haïssait mortellement et ne cessait de dire du mal de lui. — A-t-il deux cents milles hommes, dit le roi, sans cela que voulez-vous que je lui fasse?

Sur la fin de sa vie, il lui arrivait de dormir plus longtemps qu'il ne se l'était proposé et il ordonna à ses valets de chambre de le réveiller à quatre heures et même de le forcer à se lever.

Un domestique étant entré dans sa chambre pour remplir ses ordres, le roi lui dit: Laisse moi dormir un peu, je suis las! — Votre

majesté m'a commandé de venir à cette heure? — Encore un quart d'heure seulement, te dis-je. — Pas une minute, sire, il est quatre heures, il faut vous lever. — Bon, dit le roi, en se levant, tu es un brave garçon et j'aime qu'on fasse son devoir.

La désobéissance

Toujours la désobéissance
Est la cause de grands malheurs.
Amour de Dieu, puis patience
Font supporter bien des douleurs.
J. de S.

III ^m Mois	MARS	☾	ELECTIONS	LUNAISONS
10	Lever du soleil à 6 h. 41 m.		Coucher du soleil 5 h. 45 m.	
1 Diman	D. Rem. s A.		21 Certains orateurs dés- agréable	Pleine lune le 3, à 5 h. 49 m. du matin, dés- agréable et froid.
2 Lundi	s Simplicie, pape		3	
3 Mardi	s Marin		15 5 h. 49 m. du matin	
4 Mercredi	s Adrien		27 ♃, ♀ ♂ en	
5 Jeudi	s Eusèbe		9 froid ☉ Apogée	
6 Vendre	s Fridolin		21 ♂ disent de grands	Dern. quart. le 11, à 10 h. 1 m. du matin, est au variable.
7 Samedi	s Thomas d'Aquin		3 ☉ ♃ mots tempéré	
11	Lever du soleil 6 h. 28 m.		Coucher du soleil 5 h. 55 m.	
8 Diman	D. Oc. s Jonat.		15 ☐ ♃ pour ne pas se	Nouv. lune le 18, à 5 h. 30 m. du matin, est au variable.
9 Lundi	40 Martyrs		27 ♀ rétrogr. couvert	
10 Mardi	s Françoise		9 mettre en pluie	
11 Mercredi	s Cunibert		22 10 h. 1 m. d. m. ☐ ♀	
12 Jeudi	s Grégoire		5 ☉ ☐ ♀, ☐ ♃ beau	
13 Vendre	s Nicephore, évêq.		18 ☐ ♂ ♀ ♀ ♀ ♃	Prem. quart. le 24, à 10 h. 59 m. du soir, froid et clair.
14 Samedi	s Mathilde, reine		1 frais d'idées; de beau	
12	Lever du soleil 6 h. 15 m.		Coucher du soleil 6 h. 5 m.	
15 Diman	D. Laet. s L.		16 ♂ ♃ ♀ ♀ ♀ ♀ en	
16 Lundi	s Héribert, évêque		1 (♀ de retour en	
17 Mardi	s Gertrude		16 ♃ ♀ ☉ ☉ Périgée	
18 Mercredi	s Gabriel, arch.		1 5 h. 30 m. d. m. ♂ ♀	MARS était consacré au dieu Mars par Romulus. C'était le premier mois de l'année martiale.
19 Jeudi	s Joseph		16 ♀ ♀ ☉, dev. étoile du soir	
20 Vendre	s Joachim		1 ☉ ♀ ☉ en , jour et	
21 Samedi	s Benoit, abbé		16 ☐ ♃ nuit égaux	
13	Lever du soleil 6 h. 1 m.		Coucher du soleil 6 h. 14 m.	
22 Diman	D. Jud. s Nicol.		0 même certains froid	Le 20 de ce mois le soleil fera son entrée au signe du Bélier.
23 Lundi	s Théodore		14 avars font de grands	
24 Mardi	s Siméon		28 10 h. 59 m. d. s. clair	
25 Mercredi	Annonciat. N. E.		11 ☉ ☐ ♀ ♂ en	
26 Jeudi	s César, N. D. d. C.		24 ☐ ♂ pas pour dés-	
27 Vendre	s Lydie		6 ♂ ♃ ♀ * ♃ agréable	
28 Samedi	s Ruppert		18 économiser leurs souliers.	
14	Lever du soleil 5 h. 47 m.		Coucher du soleil 6 h. 24 m.	
29 Diman	D. Rameaux s E.		0 L'athéisme est le suicide	Du 1 ^{er} au 31 mars les jours ont crû de 111 minutes.
30 Lundi	s Quirin, tribun		12 de l'âme. neige	
31 Mardi	s Balbine		24 ♂ ♃ ♀ ♀ ♂ dir.	

Marchés aux Bestiaux du mois de Mars.

Berne	3	Locle les	7, 14 21 et 28	Orbe c. Vaud	30	Sallanches (Savoie)	21
Chaux-de-Fonds	25	Morges c. Vaud	4	Payerne c. Vaud	5	Thonon (Savoie)	5
Fahrwangen c. Arg.	2	Moudon c. Vaud	2	Schmitten c. Fribourg	2	Vevey c. Vaud	3
Fribourg en Suisse	7	Neuchâtel en Suisse	5	Sion c. Valais	28	Yverdon c. Vaud	31
Genève	2, 9, 16 & 23	Nyon c. Vaud	5				

Foires du mois de Mars 1874.

Aarberg c. Berne	11	Dannemarie [Ht-Rh.]	31
Aarbourg c. Argovie	19	Délémont c. Berne	17
Abbevillers (Doubs)	17	Delle (Haut-Rhin)	16
Albert-Ville en Savoie	26	Erlenbach c. Berne	10
Aigle c. Vaud	14	Erstein (Bas-Rhin)	9
Altkirch [Ht-Rh.]	12 et 26	Estavayer c. Fribourg	11
Altorf c. Uri	12	Faucogney (Hte-Saone)	5
Ambérieux (Ain)	18	Farvagny c. Fribourg	18
Amphion (Savoie)	14	Ferrette [Ht-Rhin]	10
Anet c. Berne	18	Frauenfeld c. Thurg.	16
Annecy (Savoie)	30	Feuerthalen c. Zurich	31
Appenzell	11	Flawyl c. St-Gall	18
Arbon c. Turgovie	25	Fontaines c. Neuchâtel	18
Arwangen c. Berne	12	Frutigen c. Berne	20
Aubonne c. Vaud	17	Gaillard (Savoie)	21
Avenches c. Vaud	13	Gais c. Appenzell	3
Ballon (Ain)	18	Gebweiler (Haut-Rhin)	9
Belfort (Haut-Rhin)	2	Gelterkinden c. Bâle	4
Belvoje	2	Genève	2
Berchier c. Vaud	13	Gessenai c. Berne	27
Berthoud c. Berne	12	Gex (Ain)	2 et 25
Bevaix c. Neuchâtel	20	Giromagny (Ht-Rh.)	10
Bex c. Vaud	26	Grandson c. Vaud	11
Bienne c. Berne	5	Grandvillard (Ht-Rhin)	10
Biot (le) Haute-Loire	16	Herzogenbuchsée c. B.	25
Blamont (Doubs)	6	Horgen c. Zurich	12
Bolzano (Tyrol)	9	Hutwyl c. Berne	11
Bonneville (Savoie)	14	Ilanz c. Grisons	17
Bons (Savoie)	2	Ingweiler (Bas-Rhin)	28
Bonvillars c. Vaud	24	Jougne (Doubs)	17
Bourg (Ain)	4	Klingnau c. Argovie	19
Breitenbach c. Soleure	3	Kœlliken c. Argovie	18
Bulach c. Zurich	3	Kulm c. Argovie	13
Bulle c. Fribourg	24	Kybourg c. Zurich	18
Candel (Bas-Rhin)	3	Langnieu (Ain)	2
Carouge c. Genève	12	Landeron c. Neuchâtel	9
Champagni	27	La Sarraz c. Vaud	10
Chancy c. Genève	26	Lausanne c. Vaud	11
Chaussin	10	Lauterburg [Bas-Rhin]	26
Chaumergi	9	Levier	13
Cheseaux c. Vaud	31	Lignièrès c. Neuchâtel	23
Chesne-Thonex	3	Locle c. Neuchâtel	24
Chiètres c. Fribourg	26	Lons-le-Saunier	5
Clerval (Doubs)	10	Lucerne	17
Cluses en (Savoie)	30	Mallerai c. Berne	12
Coligny (Ain)	18	Marignat	23
Concise c. Vaud	7	Martigny-Ville c. Valais	23
Coppet c. Vaud	12	Massevaux (Haut-Rhin)	23
Cortailod c. Neuchâtel	10	Mayence conf. Germ.	17
Cossonay c. Vaud	12	Mellingen c. Argovie	19
Courrendlin c. Berne	17	Mézières c. Vaud	25
Courtelary c. Berne	31	Mirecourt (Vosges)	2
Courtemaiche c. Berne	16	Montbéliard (Doubs)	30
Cressier c. Neuchâtel	23	Montfaucon c. Berne	23
Cully c. Vaud	6	Montbozon, les lundis	St-Genis



..... de Carême.	St-Claude	12	
Montmelian	26	St-Julien (Savoie)	2
Morteau (Doubs)	3	St-Lupicin	2
Moudon c. Vaud	2	St-Maurice en Valais	3
Moustiers en Tarentaise	23	St-Trivier-de-Courte	9
Mulhouse (Haut-Rhin)	3	Ste-Ursanne c. Berne	2
Munster G. T. (Ht-Rh.)	12	Sallanches (Savoie)	7 & 28
Neu-Brisach	19	Schintznach c. Argovie	10
Neustatt Fôret-Noire	16	Schleitheim c. Schaff.	23
Neuveville c. Berne	25	Schlettstadt (Bas-Rhin)	3
Nidau c. Berne	24	Schwytz c. Schwytz	17
Niedersept (Haut-Rhin)	4	Seengen c. Argovie	10
Nyon c. Vaud	5	Seewis c. Grisons	4
Olten c. Soleure	16	Selongey (Côte-d'or)	16
Orchamps	20	Sépey c. Vaud	30
Orgelet (Jura)	24	Signau c. Berne	12
Ornans (Doubs)	17	Soleure	17
Ormont-dessous	30	Stæffa c. Zurich	12
Oron c. Vaud	4	Stein am Rhein	25
Petites-Chiettes	10	Sulz (Haut-Rhin)	4
Pontarlier (Doubs)	26	Sumiswald c. Berne	13
Pont-de-Roide	2	Taninges (Savoie)	6 & 19
Pont-du-Bourg	16	Tassenières	28
Porrentruy c. Berne	16	Teuffen c. Appenzell	23
Pully c. Vaud	16	Travers c. Neuchâtel	23
Ragatz c. St-Gall	19	Unterseen c. Berne	4
Rahon	23	Uznach c. St-Gall	14
Regensberg c. Zurich	7	Vercel 1 ^{er} vendredi du Ca-	
Rehetobel c. Appenzell	17	rême et tous les samedis	
Reichensee c. Lucerne	17	jusqu'à l'Ascension.	
Romainmôtier c. Vaud	17	Vesoul tous les Samedis	
Romont c. Fribourg	27 jusqu'à l'Ascension.	
Rougemont c. Vaud	3	Vilmergen c. Argovie	23
Rue c. Fribourg	26	Villerfarlai	20
Sækingen (gr.-d.d.Bade)	19	Vulbens-au-Vuache	16
Saillans (Drôme)	6	Waldshut (F. Noire)	11 & 25
St-Amour	18	Wegenstetten c. Argov.	16
St-Aubin c. Neuchâtel	4	Weiningen c. Zurich	2
St-Blaise c. Neuchâtel	26	Wilchingen c. Schaff.	16
St-Genis	2	Zurzach c. Argovie	7
	10	Zwetsimmen c. Berne	5

Le métier de chirurgien, si justement honoré de nos jours, s'était guère pratiqué jusqu'au 17^{me} siècle que par des barbiers-perruquiers, et nous avons eu sous les yeux, une délibération d'un conseil de commune, qui sur une liste de présentation de cinq

candidats à la place de chirurgien mise au concours, donna la préférence à l'un d'entre eux, motivant sa décision sur ce que le candidat élu, était celui qui fabriquait le mieux les perruques et les livrait à meilleur compte.

IV ^{me} MOIS	AVRIL	☾	ELECTIONS	LUNAISONS	
1	Mercure	s Hugues, évêque	☿ 6	11 h. 47 m. d. s. froid	Pleine lune,
2	Jeudi	s Cène s Nisier	♃ 18	♁ ♀ ☾ Apogée	le 1, à 11 h.
3	Vendredi	s E.	♁ 0	Il est des philanthropes	47 m. du soir,
4	Samedi	s Isidore, évêque	♁ 12	☾ ☽, ☿ ♂ qui, inca-	donne du froid.
15		Lever du soleil 5 h. 33 m.		Coucher du soleil 6 h. 33 m.	Dern. quart.,
5	Dimanche	D. PAQUES	♁ 24	☐ ♃ pables de gérer	le 9, à 10 h.
6	Lundi	s Sixte	♃ 6	♃ * ☽ leurs petites	48 m. du soir,
7	Mardi	s Alexandre	♁ 18	affaires, prennent couvert	est à la pluie.
8	Mercure	s Prochore	♁ 1	☐ ♃ en main celles	Nouv. lune,
9	Jeudi	s Dionise	♁ 14	10 h. 48 m. d. s. ☾	le 16, à 2 h.
10	Vendredi	s Ezéchiël	♁ 27	♀ en ♁, ♀ ♂ ♃ froid	20 m. du soir.
11	Samedi	s Léon, pape	♁ 11	♃ ♃ du monde entier;	Eclipse de so-
16		Lever du soleil 5 h. 20 m.		Coucher du soleil 6 h. 42 m.	leil invisible,
12	Dimanche	D. Quas. s J.	♁ 25	mais comme ils comptent	amène un
13	Lundi	s Justin, martyr	♁ 10	moins de disciples que clair	temps désagré-
14	Mardi	s Belony	♁ 15	♃ ♀, ☿ ♃ de créan-	able.
15	Mercure	s Olympe	♁ 10	♁ ☐ ♃ ☾ P. vent	Prem. quart.
16	Jeudi	s Daniel	♁ 25	2 h. 20 m. d. s. Eclipse	le 23, à 0 h.
17	Vendredi	s Rodolphe	♁ 10	(de soleil invis.	31 m. du soir,
18	Samedi	s Appollon	♁ 24	♃ ♀ ☐ ♃ pluie	est au variable.
17		Lever du soleil 5 h. 7 m.		Coucher du soleil 6 h. 52 m.	
19	Dimanche	D. Mis. s Sév.	♁ 9	ciers, ils devront pluie	AVRIL vient
20	Lundi	s Sulpice	♁ 23	☽ ♁ toujours beau-	d'aperire qui
21	Mardi	s Anselme	♁ 7	☾ ☐ ♀ coup désagréable	signifie ouvrir.
22	Mercure	s Soter et Cajus	♁ 21	☾ plus que l'humanité	Les germes et
23	Jeudi	s George	♁ 3	0 h. 31 m. du soir doux	les plantes
24	Vendredi	s Albert	♁ 15	♃ ♃ ne leur devra	commencent à
25	Samedi	s Marc, evang.	♁ 27	jamais elle-même. sombre	ouvrir le sein
18		Lever du soleil 4 h. 55 m.		Coucher du soleil 7 h. 1 m.	de la terre.
26	Dimanche	D. Jub. s Amélie	♁ 9	Une excellente beau	Le 20 de ce
27	Lundi	s Anastase	♁ 21	♃ ♃ ♁ ♁ affaire	mois le soleil
28	Mardi	s Vital, martyr	♁ 3	ne vaut pas une ☾ Apog.	entre au signe
29	Mercure	s Robert	♁ 15	♃ ♀ bonne action. pluie	du Taureau.
30	Jeudi	s Sigismond	♁ 27	♀ ♁ ♃, ♀ * ♃	Du 1 ^{er} au 30
					Avril les jours
					ont crû de 104
					minutes.

Marchés aux Bestiaux du mois d'Avril.

Berne	7	Loche	4, 11, 18 et 25	Nyon c. Vaud	2	Vevey c. Vaud	28
Chaux-de-Fonds	22	Mellingen c. Arg.	29	Orbe c. Vaud	27	Yverdon c. Vaud	28
Fribourg en Suisse	4	Morges c. Vaud	1	Payerne c. Vaud	2		
Genève	6, 13, 20 et 27	Moudon c. Vaud	13	Sallanches (Savoie)	18		
Landeron c. Neuch.	6	Neuchâtel en Suisse	2	Sion c. Valais	25		

V ^{me} MOIS	MAI	☾	ÉLECTIONS	LUNAISONS	
1	Vendre s Phil., s Jaques	☿	9	4 h. 37 m. d. s. ☾☽	Pleine lune le
2	Samedi s Athanase, évêq.	☿	21	☿☽ (écl. de ☾ inv.)	1, à 4 h. 37
19	Lever du soleil 4 h. 44 m.			Coucher du soleil 7 h. 10 m.	minut. du soir.
3	Diman D. Cant. Invent.	♁	3	☿♂ Si vous êtes vent	Eclipse de lune
4	Lundi s Florian	♁	15	☿♂♂, ♀☾ éclair-	invisible.
5	Mardi s Pie V., pape	♁	28	☿ en ♁, ♂ en ♁ cis-	Dernier quar-
6	Mercres s Jean porte lat.	♁	11	☾ généreux dans vos sant	tier le 9, à 7
7	Jeudi s Stanislas	♁	24	☾ transactions avec va-	h. 40 min. du
8	Vendre Appar. s Michel	♁	7	☾♂ [♁ en ♁] ria-	matin.
9	Samedi s Béate	♁	21	☾ 7 h. 40 m. du m. ble	Nouvelle lune
20	Lever du soleil 4 h. 34 m.			Coucher du soleil 7 h. 19 m.	le 15, à 10 h.
10	Diman D. Rog. s Sophie	♁	5	☾☽ les hommes	44 m. du soir.
11	Lundi s Mammert, évêq.	♁	19	☾♂ ils en feront	Premier quar-
12	Mardi s Pancrace	♁	3	honneur à leur finesse	tier le 23, à 3 h.
13	Mercres s Gervais, évêque	♁	18	beaucoup plus qu'à votre	46 minutes du
14	Jeudi ASCENSION s Bon.	♁	3	☾☽ ☾ Périgée	matin.
15	Vendre s Isidore, labour.	♁	18	☾☽ 10 h. 44 m. d. s. ☿☽	Pleine lune le
16	Samedi s Pérégrin	♁	3	☾☽ désintéressement.	31, à 7 h. 14
21	Lever du soleil 4 h. 25 m.			Coucher du soleil 7 h. 27 m.	min. du matin.
17	Diman D. s Pascal, évêq.	♁	18	☿♂, ☿☽ Il faut agré-	
18	Lundi s Théodose, cabal.	♁	1	☿☽☽, ☿☽☽ able	MAI vient de
19	Mardi s Potentiane	♁	15	☾☽☽ directe in-	majus; il était
20	Mercres s Blanche, s Bern.	♁	28	☿☽☽ faire le bien cons-	dédié aux plus
21	Jeudi s Constant	♁	11	☿☽☽ en ♁ tant	anciens citoy ^{ns}
22	Vendre s Julie, vierge	♁	24	☾☽☽ comme	romains nom-
23	Samedi s Samuel	♁	6	☾☽☽ 3 h. 46 m. du matin	més Majores.
22	Lever du soleil 4 h. 18 m.			Coucher du soleil 7 h. 35 m.	Il était le troi-
24	Diman PENTECOTE s J.	♁	18	☿☽☽☽, dev. étoile	sième mois.
25	Lundi Lundi s., s Urbain	♁	0	☾ rétr. (d. s. ☿ en ♁)	Le 21 Mai le
26	Mardi s Philippe de N.	♁	11	☾☽☽ l'on cherche ☾ Apogée	soleil entrera
27	Mercres 4 Temps s L.	♁	23	☿ en ♁ à faire le mal:	au signe des
28	Jeudi s Germain	♁	5	☾☽☽ ☿☽☽	Gémeaux.
29	Vendre s Maximilien	♁	17	☾☽☽ dans l'ombre.	Du 1 ^{er} au 31
30	Samedi s Félix, pape	♁	29	☾☽☽ variable	les jours ont
23	Lever du soleil 4 h. 13 m.			Coucher d. s. 7 h. 42 m.	crû de 79 min.
31	Diman s Trinité s Pét.	♁	12	☾☽☽ 7 h. 14 m. d. m. ☿☽	

Marchés aux Bestiaux du mois de Mai.

Aigle c. Vaud	16	Genève	4, 11, 18 et 25	Nyon c. Vaud	7	Sion c. Valais	23
Berne	5	Meyringen c. Berne	19	Orbe c. Vaud	25	Thonon en Savoie	7
Chaux-de-fonds	27	Morges c. Vaud	6	Payerne c. Vaud	7	Vevey c. Vaud	26
Fahrwangen c. Arg.	25	Moudon c. Vaud	4	Pré St-Didier (Aoste)	12	Yverdon c. Vaud	26
Fribourg en Suisse	2	Neuchâtel	7	Sallanches en Savoie	16		

Foire du mois de Mai 1874.

Aarau c. Argovie	27	Cheseaux c. Vaud	26	Kaisersstuhl c. Argovie	18	Rheineck c. St-Gall	4
Aarbourg c. Argovie	23	Chesne-Thon. (Savoie)	25	Kublis c. Grisons	30	Rheinfelden c. Argovie	6
Abbewillers (Doubs)	19	Chézard c. Neuchâtel	5	Lachen c. Schwitz	26	Rochefort c. Neuchâtel	8
Abondance (N.D.)	27	Clerval (Doubs)	12	Landeron c. Neuchâtel	4	Rolle c. Vaud	29
Aix (Savoie)	4	Cluses en Savoie	25	Langenthal c. Berne	19	Romainmôtier c. Vaud	22
Albert-Ville (Sav.)	1 et 11	Coire c. Grisons	12	Lauffenbourg c. Arg.	25	Romont c. Fribourg	12
Allinges (Savoie)	28	Coligny (Ain)	18	Lauffen c. Berne	4	Rorschach c. St-Gall	21
Altkirch (Ht-Rhin)	18	Colmar (Ht-Rhin)	27 & 28	Lausanne	13	Rue c. Fribourg	13
Altorf c. Uri	21	Corcelles c. Neuchâtel	6	Lenzbourg c. d'Argovie	6	Ruffach (Ht-Rhin)	20
Altstædten c. St-Gall	13	Combremont-le-Grand	20	Liestal c. Bâle-Camp.	27	Rumilly (Savoie)	13
Ambérieux (Ain)	20	Concise c. Vaud	8	Lieu (le) c. Vaud	19	Saillans (Drome)	2
Antey St-André (Aoste)	4	Cornaux c. Neuchâtel	1	L'Isle c. Vaud	19	Salvan-Ville c. Valais	15
Aoste (Italie)	15	Cornol c. Berne	4	Loèche c. Valais	1	St-Amour	16
Appenzell	6	Cortailod c. Neuchâtel	20	Lons-le-Saunier	7	St-Blaise c. Neuchâtel	11
Arbois (Jura)	15	Cossonay c. Vaud	28	Lottstetten (g.-d.d.Bad.)	4	St-Brancher c. Valais	1
Arbon c. Turgovie	20	Cudrefin c. Vaud	4	Lucerne	5, 12 et 26	St-Claude (Jura)	12
Arinthod (Jura)	28	Dannemarie (Ht-Rhin)	26	Marthalen c. Zurich	4	Ste-Croix c. Vaud	27
Arvier, Vallée d'Aoste	13	Davos c. Grisons	22	Martigny-Bourg c. Valais	11	St-Gall	6
Aubonne c. Vaud	12	Delémont c. Berne	19	Massevaux (Ht-Rhin)	20	St-Genis (Ain)	22
Audeux (Doubs)	8	Delle (Ht-Rhin)	25	Massonger c. Valais	12	St-Hilaire (Doubs)	5
Avenches c. Vaud	8	Dôle (Jura)	29	Meiringue c. Berne	19	St-Jean de Gonv. [Ain]	8
Bagnes c. Valais	20 & 30	Dombresson c. Neuchâtel	18	Mellingen c. Argovie	25	St-Marie aux Mines	6
Ballon (Ain)	13	Echallens c. Vaud	27	Mervelier c. Berne	11	St-Maurice c. Valais	25
Bard (Aoste) Italie	4	Echandens c. Vaud	15	Mézières c. Vaud	6	St-Vit	27
Bassecour c. Berne	18	Echelles	28	Mirecourt (Vosges)	30	Salins (Doubs)	4
Beaufort (Savoie)	25	Ensisheim (Ht-Rhin)	1	Moirans (Isère)	4	Sallanches (Savoie)	2
Baulmes c. Vaud	1	Erlenbach c. Berne	2	Mont (le) sur Lausanne	5	et son retour le 23	
Begnins c. Vaud	18	Erschweil c. Soleure	11	Montbéliard (Doubs)	25	Sarnen c. Unterwald	16
Belfort (Ht-Rhin)	4	Escholzmatt c. Lucerne	11	Montfaucon c. Berne	20	Saverne (Bas-Rhin)	20
Bellegarde c. Fribourg	11	Estavayer c. Fribourg	27	Monthey c. Valais	20	Savigny c. Vaud	27
Berthoud c. Berne	28	Ettiswyl c. Lucerne	26	Montmollin c. Neuchâtel	22	Schaffhausen	26
Besançon (Doubs)	18	Evian (Savoie)	11	Montpreveyres c. Vaud	20	Schlettstadt (Bas-Rhin)	19
Bevaix c. Neuchâtel	28	Evionnaz c. Valais	18	Montricher c. Vaud	1	Schœftland c. Argovie	1
Bex c. Vaud	7	Faucogney [H ^{te} -Saône]	7	Morat	27	Schwarzenbourg c. B.	19
Bière c. Vaud	18	Farvagny c. Fribourg	12	Morez (Jura)	4	Schwelbrunn c. Appenz.	12
Bischofszell c. Turgovie	11	Faverges en Savoie	20	Morgex (Val-d'Oste)	22	Sciez (Savoie)	21
Blamont (Doubs)	5	Ferrette [Ht.-Rhin]	26	Morillon en Faucigny	11	Seeven c. Soleure	13
Bois-d'Amont (Jura)	18	Fiez c. Vaud	30	Morteau (Doubs)	5	Seewis c. Grisons	2
Bons (Savoie)	1 et 15	Flumet (Savoie)	18	Moudon c. Vaud	4	Selongey (Côte-d'Or)	4
Bornand, Gr. (Sav.)	6 et 27	Flums c. St-Gall	26	Moustier en Tarent.	18	Semsaies c. Fribourg	11
Boudevilliers c. Neuch.	25	Frangi (Savoie)	4	Mulhausen (Ht-Rhin)	26	Sentier (le) c. Vaud	15
Bourg (Ain)	6	Fribourg en Suisse	4	Munster c. Lucerne	15	Sepey c. Vaud	23
Bœzingen c. Berne	11	Frick c. Argovie	4	Munster G.T. (Ht-Rhin)	25	Servoz (Savoie)	26
Breuleux c. Berne	19	Gebweiler Ht-Rhin)	18	Neu-Breisach (Ht-Rhin)	1	Signau c. Berne	7
Bremgarten c. Argovie	20	Genève	4	Neustadt (Forêt-Noire)	18	Sion c. Valais	2 et 30
Briançon	1	Gersau c. Schwytz	18	Neuveville c. Berne	27	Siveriez c. Fribourg	4
Brugg c. Argovie	12	Gessenay c. Berne	1	Niedersept (Ht-Rhin)	6	Soleure	5 & 26
Brusson (Aoste)	21	Gets (Savoie)	25	Nods c. Berne	12	Steckborn c. Thurgovie	7
Bulle c. Fribourg	13	Gignod (Aoste)	4	Nyon c. Vaud	7	Stein am Rhein	27
Buren c. Berne	6	Gimel c. Vaud	25	Ollon c. Vaud	15	Summiswald c. Berne	8
Büdingen (g. d. d. Bade)	19	Giromagny (Ht-Rhin)	12	Olten c. Soleure	4	Sursée c. Lucerne	6
Buttes c. Neuchâtel	13	Glaris	4	Orbe c. Vaud	18	Thäyngen c. Schaffhouse	1
Candel (Bas-Rhin)	5	Glise c. Valais	13	Orgelet (Jura)	25	Thann (Ht-Rhin)	8
Carouge c. Genève	12	Gossau c. St-Gall	4	Ormont-dessous	11	Thônes (Savoie)	4
Cerlier c. Berne	13	Gottlieben c. Thurgovie	4	Ormont-dessus	18	Thorens (Savoie)	25
Chables sous Salève	1	Grandfontaine c. Berne	12	Ornans (Doubs)	19	Thoune c. Berne	13
Chaindon c. Berne	13	Grandval c. Berne	7	Payerne c. Vaud	21	Tiefenkasten c. Grisons	5
Chambave (Val d'Aoste)	26	Grandvillard (Ht-Rhin)	12	Pfaffenhoffen (B.-Rhin)	12	Tinzen c. Grisons	4
Champvent c. Vaud	11	Grüningen c. Zurich	12	Pfäffikon c. Zurich	5	Troistorrens	5
Chapelle d'Abondance	16	Haguenau (Bas-Rhin)	5	Poligny (Jura)	22	Unterhallau c. Schaffh.	11
Charmey c. Fribourg	1	Hericourt (Doubs)	4	Pont de Martel c. Neuch.	19	Unterseen c. Berne	6
Château-d'Oex c. Vaud	20	Hundwyl c. Appenzell	5	Porentruy c. Berne	18	Urmein c. Grisons	22
Chatillon (Aoste)	6	Huthwyl c. Berne	6	Port-sur-Saône (Doubs)	13	Uznach c. St-Gall	12
Chaumergi	27	Jenatz c. Grisons	30	Provence c. Vaud	15	Vaulion c. Vaud	20
Chaux-du-mil. (Neuch.)	12	Ilantz c. Grisons	19	Rances c. Vaud	8	Valleiry (Savoie)	2
Chavornay c. Vaud	13	Issime (Val d'Aoste)	2	Rapperschwyl c. St-G.	27		
				Renan c. Berne	11		
				Reignier (Savoie)	11		

Voyez la suite à la page des Foires du mois de Juin.

VI ^{me} MOIS	JUIN	☾	ÉLECTIONS	LUNAISONS	
1 Lundi	s Nicodème		25	On se fait soleil	Dern. quart., le 7, à 1 heure
2 Mardi	s Marcelin		8	une morale à	46 m. du soir.
3 Mercredi	s Erasme		21	l'usage de ses ac-	Nouv. lune, le 14, à 7 heures
4 Jeudi	Fête-Dieu s E.		4	tions, variable	20 minutes du matin.
5 Vendredi	s Boniface, martyr		18	Coucher du soleil 7 h. 49 m.	Prem. quar., le 21, à 8 heures
6 Samedi	s Claude, évêque		1	1 h. 46 m. d. s.	28 m. du soir.
24	Lever du soleil 4 h. 40 m.			comme les auteurs drama-	Pleine lune, le 29, à 7 heures
7 Diman	D. 1. s Norbert		15	pl-	15 minutes du soir.
8 Lundi	s Médard		29	tiques de notre vieux	
9 Mardi	s Félicien		14	époque font	
10 Mercredi	s Marguerite		28	Coucher du soleil 7 h. 52 m.	
11 Jeudi	s Barnabé, apôtre		12	7 h. 20 m. d. m.	
12 Vendredi	s Leon III, pape		27	des poétiques à	
13 Samedi	s Antoine de P.		11	l'usage de leurs trouble	
25	Lever du soleil 4 h. 8 m.			pièces.	
14 Diman	D. 2. Basile, év.		26	Il est des gens	
15 Lundi	s Vite, s Modeste		10	Coucher du soleil 7 h. 54 m.	
16 Mardi	s Bernard de M.		23	8 h. 28 m. d. s.	
17 Mercredi	s Justine, martyr		6	pluie	
18 Jeudi	s Montan, martyr		19	en marquant	
19 Vendredi	s Gervais		2	ainsi le jour le	
20 Samedi	s Sylvère, pape		14	plus long de	
26	Lever du soleil 4 h. 8 m.			l'année.	
21 Diman	D. 3. s Louis		26	Du 1 ^{er} au 22	
22 Lundi	s Paulin, évêque		8	les jours ont	
23 Mardi	s Basile		20	crû de 19 min.	
24 Mercredi	s Jean, baptiste		1	et du 22 au 30	
25 Jeudi	s Eloi, s Prosper		13	ils ont diminué	
26 Vendredi	s Jean et Paul		25	de 2 minutes.	
27 Samedi	7 Dormeurs		8	7 h. 15 m. d. s.	
27	Lever du soleil 4 h. 11 m.			pluie	
28 Diman	D. 4. s Léon II		10		
29 Lundi	s Pierre et Paul		3		
30 Mardi	s Com. de s Paul		17		

Marchés aux Bestiaux du mois de Juin

Berne	2	Mellingen c. Argovie	24	Orbe c. Vaud	29	Vevey c. Vaud	30
Bulle c. Fribourg	11	Morges c. Vaud	3	Payerne c. Vaud	4	Yverdon c. Vaud	30
Fribourg en Suisse	6	Moudon c. Vaud	1	Sallanches en Savoie	20		
Genève 1, 8, 15, 22 & 29		Neuchâtel en Suisse	4	Sion en Valais	27		
Landeron c. Neuch.	1	Nyon c. Vaud	4	Thonon en Savoie	4		

Suite des Foires du mois de Mai 1874.

Vallorbes c. Vaud	26	Waldshut (Forêt-Noire)	1
Verrières c. Neuchâtel	18	Wangen c. Berne	7
Villeneuve (Aoste)	8	Weinfelden c. Thurgovie	6
Villisau c. Lucerne	4	Wildhaus c. St-Gall	19 et 26
Vionnaz c. Valais	4	Winterthur c. Zurich	7
Vius en Sallas (Savoie)	4	Wyl c. St-Gall	5
Vollège c. Valais	28	Zoffingue c. Argovie	26
Vouvry c. Valais	15	Zoug	26
Vullierens c. Vaud	16	Zurich	1
Vuippens c. Fribourg	12	Zurzach c. Argovie	23

Foires du mois de Juin 1874.

Aarbourg c. Argovie	24	Delle (Ht-Rhin)	22
Abondance N.D.	6	Doucier	16
Aiguebelle (Savoie)	8	Dounas (Aoste)	4
Aime (Savoie)	2	Draillant (Savoie)	1
Aix (Savoie)	6	Ensisheim (Ht-Rhin)	8
Altkirch (Ht-Rhin)	29	Estavayer c. Fribourg	3
Altorf c. Uri	11	Evian (Savoie)	1
Appenzell	24	Faucogney	4
Bagnes c. Valais	11	Favergeres en Savoie	3
Balstall c. Soleure	1	Feldkirch (Voralberg)	25
Beaufort (Savoie)	11	Fontainemore (Aoste)	1
Belfort (Ht-Rhin)	1	Fourg	9
Bienne c. Berne	4	Fraisans	17
Biot (Savoie)	1 et 15	Gaillard (Savoie)	11
Bischofzell c. Thurgovie	11	Gendré	22
Blamont (Doubs)	4	Genève	1
Bletterans (Jura)	26	Gex (Ain)	1
Bolzano [Tyrol]	5	Gigny (Jura)	10
Bouclans (Doubs)	3	Giromagny (Ht-Rhin)	9
Boudry c. Neuchâtel	3	Grand-Dessiat	25
Bourg (Ain)	4 et 15	Grandson c. Vaud	26
Breitenbach c. Soleure	2	Gras [les]. (Doubs)	16
Brenets c. Neuchâtel	8	Koelliken c. Argovie	24
Brevrai	8	Kloten c. Zurich	2
Brugg c. Argovie	16	Lachassagne (Jura)	13
Brumath (Bas-Rhin)	24	La Clusaz (Savoie)	1
Büren c. Berne	24	Lagnieu (Ain)	22
Challand Saint-Anselme (Aoste)	15	Lajoux c. Berne	9
Challonge	29	La Rivière	26
Châlons sur Saône	29	La Salle (V. d'Aoste)	4 & 20
Chamounix (Sav.)	15 et 30	Lauffen c. Berne	8
Champagne c. Vaud	6	Lauterburg [Bas-Rhin]	2
Champagnole (Jura)	23	Les Houches (Savoie)	6
Chancy c. Genève	15	Lichtensteig c. St-Gall	1
Chatillon (Aoste)	12	Liliaire	13
Chaumont-sur-Frangy (Savoie)	22	Liliane (Val-d'Aoste)	11
Clairvaux (Jura)	20	Locle c. Neuchâtel	23
Clerval (Doubs)	9	Loèche c. Valais	24
Colmar (Ht-Rhin)	11	Lonchamois	26
Compessières	2	Lons-le-Saunier	4
Courchapoix c. Berne	15	Martigny-Bourg c. Valais	8
Courtemaiche c. Berne	8	Massongy (Savoie)	25
Couvet c. Neuchâtel	1	Megève (Savoie)	1 & 25
Cruseille (Savoie)	1	Moirans (Isère)	30
Délémont c. Berne	17	Montbéliard (Doubs)	29
		Montfaucon c. Berne	25
		Montfleury	8



Montjustin	30	St-Gervais (Savoie)	10
Montmartin	13	St-Jean en Maur.	22
Monthey c. Valais	3	St-Imier c. Berne	2
Mont le C.	24	St-Joire en Savoie	6
Mont sur Vaud	27	St-Julien en Savoie	1
Morat c. Fribourg	27	St-Triviers de C. (Ain)	1
Morbier	3	St-Ursanne c. Berne	29
Morges c. Vaud	24	Salex c. St-Gall	24
Morteau (Doubs)	2	Samoens (Savoie)	4 et 19
Morzine (Savoie)	8 et 22	Sancey-le-Grand	25
Motiers-Travers	9	Salux c. Grisons	11
Moudon c. Vaud	1	Sempach c. Lucerne	1
Moûtiers en Tar.	1 & 25	Serre-les-sapins (Doubs)	9
Moutherot (Doubs)	13	Sidwald c. St-Gall	4
Neu-Breisach (Ht-Rhin)	24	Sion c. Valais	6
Niedersept (Ht-Rhin)	3	Stein am Rhein	24
Noirmont c. Berne	1	Strasbourg	25
Orchamp	5	Sursée c. Lucerne	26
Orgelet (Jura)	24	Sulz [Ht-Rhin]	3
Ornans (Doubs)	16	Taninges (Savoie)	12
Oron c. Vaud	3	Tassenières	23
Orsières c. Valais	2	Tervai le Ch.	10
Passavant (Doubs)	23	Thoirette	19
Petites Chiettes	29	Thône en Savoie	1
Plot	13	Tour du mex	17
Pontarlier (Doubs)	18	Travers c. Neuchâtel	15
Ponte-Campovasto c. Gr.	5	Valangin c. Neuchâtel	1
Porrentruy c. Berne	15	Vercel (Doubs)	22
Port-sur-Saône (Doubs)	13	Verrières (les) c. Neuc.	17
Regensberg c. Zurich	11	Vielmergen c. Argovie	22
Rigney (Doubs)	9	Vinzier en Savoie	30
Rixouze	22	Viry (Hte-Savoie)	25
Rochevineux	27	Vulbens au Vuache en Savoie	8
Romont c. Fribourg	9	Wangen c. Berne	25
Roulous	22	Wyl c. St-Gall	2
Ruffey	12	Yverdon c. Vaud	2
Rue c. Fribourg	17	Zurich	11
Rumilly en Savoie	3		
Rupt	16		
St-Amour (Jura)	2		
St-Aubin c. Neuchâtel	8		
St-Claude (Jura)	8		
Ste-Croix G. T. (H. R.)	11		

A Winooski (Etats-Unis) vit une dame Peppin, française d'origine, née en 1773; elle a eu 23 enfants, et compte 99 petits-enfants et 78 arrière petits-enfants. Elle est

encore fort robuste, et a une telle vivacité d'intelligence qu'elle ne s'embrouille pas dans tous les noms de ses descendants, qui sont au nombre de 200.

VII ^{me} Mois	JUILLET	☾	ELECTIONS	LUNAISONS	
1 Mercredi	s Théobald		0	Les variable	Dern. quart.,
2 Jeudi	Visitation N. D.		14	☿ ♀ ♀ ♀ ♀ ♀ ♀	le 6, à 6 heures
3 Vendredi	s Anathole, évêque		28	☉ en plus grand	29 m. du soir.
4 Samedi	s Ulric, évêque		12	éloignement	Chaud et ora-
28	Lever du soleil 4 h. 15 m.			Coucher du soleil 7 h. 53 m.	geux.
5 Dimanche	D. 5. s Zoé		26	♂ ♀ ♀ ♀ ♀ ♀ ♀	beau
6 Lundi	s Goar, solitaire		10	☾ 6 h. 29 m. du soir	Nouv. lune, le
7 Mardi	s Elisabeth		24	☉ soleil ☾ Périgée	13, à 4 heures
8 Mercredi	s Procope, martyr		8	☾ ♀ grands auteurs	55 m. du soir.
9 Jeudi	s Zénon, martyr		22	☐ ♀ s'entou-	Beau temps.
10 Vendredi	7 Frères		6	rent souvent de	Prem. quart.,
11 Samedi	s Pie I, pape		20	♀ rétrograde	le 21, à 1 heur
29	Lever du soleil 4 h. 21 m.			Coucher du soleil 7 h. 50 m.	59 m. du soir.
12 Dimanche	D. 6. s Jean, G.		4	☾ petits écrivains sur les-	Du soleil et
13 Lundi	s Henri, empereur		18	☾ 4 h. 55 m. d. s. ♀ ♀	chaud.
14 Mardi	s Bonaventure		1	☾ ♀ ♀ en ☉ chaud	Pleine lune,
15 Mercredi	s Marguerite		15	☿ ♀ quels ils sèment un	le 29, à 5 heur.
16 Jeudi	Commenc. canic.		27	☿ ♀ peu de lou-	10 m. du mat.
17 Vendredi	s Alexis		10	anges pour en recueillir	Soleil et nuages
18 Samedi	s Camille		22	♂ ♀ ♀ * ♀	JUILLET tire
30	Lever du soleil 4 h. 28 m.			Coucher du soleil 7 h. 44 m.	son nom de la
19 Dimanche	D. 7. s Vincent		3	beaucoup. Ce sont soleil	naissance de
20 Lundi	s Elie, Marg.		15	comme des ☾ Apogée	Jules César,
21 Mardi	s Arbogaste		27	☾ 1 h. 59 m. d. s. ☾ ☾	arrivée en ce
22 Mercredi	s Marie Madeleine		9	☾ ☐ ♀ ré-	mois. On l'ap-
23 Jeudi	s Apollinaire		21	☉ en ☉ chauds brûlant	pelait aupara-
24 Vendredi	s Christine, martyr		3	à leurs pieds, où ils jettent	vant Quintilis.
25 Samedi	s Jacques. s Christ		16	♂ * ♀ des variable	Le 22 de ce
31	Lever du soleil 4 h. 35 m.			Coucher du soleil 7 h. 37 m.	mois le soleil
26 Dimanche	D. 8. Anne		29	♀ ♀ ☉, dev. ét. d. matin	entre au signe
27 Lundi	s Pantaléon		12	☾ ♀ en ☉ grains beau	du Lion.
28 Mardi	s Victor, pape		26	☿ ♀ ♀ ♀ ♀ d'encens vfin	Du 1 ^{er} au 31
29 Mercredi	s Marthe		10	☾ 5 h. 10 m. d. m. ♀ ♀	Juillet les jours
30 Jeudi	s Ignace de L.		24	☾ ♀ ♀ d'en beau	ont diminué de
31 Vendredi	s Germain		8	☿ ♀ respirer le parfum.	56 minutes.

Marchés aux Bestiaux du mois de Juillet.

Aubonne c. Vaud	7	Landeron, c. Neuch.	6	Neuchâtel en Suisse	2	Sallanches en Savoie	18
Berne	7	Mellingen c. Argovie	29	Nyon c. Vaud	2	Sion c. Valais	25
Fribourg en Suisse	4	Morges c. Vaud	1	Orbe c. Vaud	27	Vevey c. Vaud	28
Genève	6, 13, 20 & 27	Moudon c. Vaud	6	Payerne c. Vaud	2	Yverdon c. Vaud	28

Foires du mois de Juillet 1874.

Aarau c. Argovie	1	Delle (Ht-Rhin)	20		
Aarberg c. Berne	1	Deschaud	17		
Ablentsch c. Berne	24	Echallens c. Vaud	16		
Abondance N.D.	24	Eglisau c. Zurich	1		
Altkirch (Ht-Rhin)	27	Echeltes	27		
Amancis	27	Elgg c. Zurich	15		
Andelot	6	Erschweil c. Soleure	20		
Annecy (Savoie)	7	Estavayer c. Fribourg	22		
Appenzell	29	Faucogney (Ht-Saône)	2		
Arlay	30	Ferrette (Ht-Rhin)	14		
Arwangen c. Berne	16	Feuerthalen c. Zurich	7		
Audeux (Doubs)	8	Fiez c. Vaud	27		
Avenches c. Vaud	3	Flumet en Savoie	2		
Bauma c. Zurich	15	Fribourg en Suisse	13		
Baucaire Gard	22	Gelterkinden c. Bâle C.	8		
Belfort (Ht-Rhin)	6	Genève	6		
Bellevoie	22	Gimel c. Vaud	20	Naisey	13
Besançon (Doubs)	13	Giromagny (Ht-Rhin)	14	Neustatt (Forêt Noire)	27
Biot [le]. (Savoie)	20	Gorgier c. Neuchâtel	6	Nidau c. Berne	21
Bischofszell c. Thurgov.	23	Habère-Lullin (Savoie)	10	Nyon c. Vaud	2
Blamont (Doubs)	4	Heidelberg	20	Oensingen c. Soleure	6
Bonneville (Savoie)	13	Héricourt (Doubs)	16	Olten c. Soleure	6
Bons (Savoie)	7	Herzogenbuchsée c. B.	1	Orbe c. Vaud	13
Bornand (Grand-), Sav.	27	Ilanz c. Grisons	27	Orchamp	1
Bœzingen c. Berne	13	Kaisersberg (Ht-Rhin)	6	Orgelet (Jura)	24
Bregenz (Voralberg)	25	Klingnau c. Argovie	2	Payerne c. Vaud	2
Brevine c. Neuchâtel	1	Knonau c. Zurich	27	Petit Bornand	7
Bulach c. Zurich	14	La Chapelle	1	Pfaffenhoffen (Bas-Rh.)	14
Bulle c. Fribourg	23	La Ferté s. Jouarre	6	Pleure	14
Buttes c. Neuchâtel	15	Langnau c. Berne	29	Pontarlier (Doubs)	16
Château du Pré	21	Langres	15	Porrentruy c. Berne	20
Chaumergi	25	Lausanne c. Vaud	8	Pouilli	20
Chaumont sur Frangy (Savoie)	27	Lons-le-Saunier (Jura)	2	Rheinach c. Argovie	2
Chaussin	11	Madelaine p. la r.	22	Rheims	20
Chauvin	2	Madelaine pet. digue	20	Rheineck c. St-Gall	25
Chiavenna	15	Mayence	25	Romont c. Fribourg	24
Clerval (Doubs)	14	Megève en Savoie	24	Rue c. Fribourg	6
Cluses (Savoie)	28	Memmingen (Wurtemb.)	6	Sæckingen [gr.-d. d. B.]	27
Concise c. Vaud	20	Montbéliard (Doubs)	27	St-Amour	11
Cossonay c. Vaud	9	Motta montag.	11	St-Claude	6
Davos c. Grisons	6	Moudon c. Vaud	6	St-Hilaire (Doubs)	6
Délémont c. Berne	21	Moûtiers en Tarentèse	6	St-Lupicin	22
		Munster c. Lucerne	22		6
				St-Paul de V.	27
				Sallenoves	1
				Schleitheim c. Schaffh.	6
				Selongey (Côte-d'or)	2
				Sempach c. Lucerne	9
				Sissach c. Bâle	1
				Soleure	14
				Taninges en Savoie	20
				pour les mulets, et le	
				23 pour toute denrée.	
				Thann (Ht-Rhin)	24
				Thonon en Savoie	1
				Ueberlingen	4
				Valence	15
				Vaudrey	13
				Vercel (Doubs)	20
				Vevey c. Vaud	28
				Vezellieux	20
				Vius-en-Sallaz (Savoie)	6
				Waldenbourg c. Bâle-C.	18
				Waldshut (Forêt-Noire)	25
				Weinfelden c. Thurgov.	8
				Willisau c. Lucerne	6



Conseil aux agriculteurs

Il arrive assez souvent que les truies, après la mise bas, ne se laissent pas téter par les porcelets et qu'elles se jettent même sur leurs petits, jusqu'à ce que mort violente s'en suive. Il résulte, dans ces cas, des pertes très sensibles pour l'agriculteur.

Voici les moyens bien simples de parer à ce mal : On prend de 10 à 20 grammes d'esprit de camphre mélangé avec 2 à 3 grammes de teinture d'opium et l'on verse le tout doucement dans une des oreilles de la truie qui vient de mettre bas.

La truie se couche immédiatement après cette application, du côté où l'infusion a eu

lieu et ordinairement elle reste quelques heures dans la même position, de manière que les petits peuvent s'approcher et profiter des trayons sans le moindre danger. La truie s'habitue dès lors et s'attache à ses petits. Ce moyen est appliqué en Allemagne avec succès.

On a observé aussi que l'on peut obtenir les mêmes résultats en ayant soin de laver, de suite après leur naissance, les petits porcelets avec de l'eau-de-vie ordinaire. Il faut aussi laver la tête de la truie, surtout autour des narines en même temps que le corps des porcelets, dans toutes ses parties.

VIII ^e MOIS	AOUT	☾	ÉLECTIONS	LUNAISONS
1 Samedi 32	s Pierre aux liens Lever du soleil 4 h. 43 m.		23 ♀ d.rét. en ☾ ☾ Périquée Coucher du soleil 7 h. 28 m.	Dern. quart., le 4, à 11 heur.
2 Diman	D. 9. s Etienne		7 On nous dit pluvieux	14 m. du soir.
3 Lundi	Invent. s Etienne		21 ☾ ☽ ☽, ☽ en ☾ 11 h. 14 m. d. s. ☾☽	Eclaircissant.
4 Mardi	s Dominique		5 ☽ directe humide	Nouv. lune, le 12, à 4 h.
5 Mercredi	s Oswald		19 bien de marcher tout	27 m. du mat.
6 Jeudi	Transfigure N.S.		3 doucement dans sombre	Eclipse de so- leil invisible.
7 Vendre	s Gaëtan		17 ☽ en ☾ le monde pour	Prem. quart., le 20, à 7 heur.
8 Samedi 33	s Cyriaque, martyr Lever du soleil 4 h. 52 m.		1 Coucher du soleil 7 h. 49 m. étoiles flantes	20 m. du mat.
9 Diman	D. 10. s Romain		14 ☽ nombreuses	Venteux et hu- mide.
10 Lundi	s Laurent, mart.		27 ☽ ☽ ☽ en ☽ vent	Pleine lune, le 27, à 1 h. 56
11 Mardi	s Susanne		10 ☽ ☽ ☽ en ☽	minut. du soir.
12 Mercredi	s Claire, vierge		23 ☽ ☽ ☽ n'y pas nua- éveiller la haine geux	Pluvieux.
13 Jeudi	s Hippolite		6 ☽ ☽ ☽	
14 Vendre	s Eusèbe		18 ☽ ☽ ☽	
15 Samedi 34	Assomption N.D. Lever du soleil 5 h. 1 m.		0 ☽ ☽, ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ Coucher du soleil 7 h. 7 m.	
16 Diman	D. 11. s Roch, cap.		12 ou l'envie; mais, sombre	
17 Lundi	s Sévère		24 ☾ ☽ ☾ Apogée	AOUT tire son nom d'Auguste
18 Mardi	s Hélène		5 hélas! comment plu-	qui y est né; on
19 Mercredi	s Donat, prêtre		17 ☽ ☽ ☽ faire vieux	l'appelait avant
20 Jeudi	s Bernard, abbé		29 ☽ ☽ ☽ 7 h. 20 m. du matin	Sextilis étant
21 Vendre	s Jeanne, Chant.		11 si elles ne dorment jamais?	le sixième mois
22 Samedi 35	s Symphorien Lever du soleil 5 h. 10 m.		24 ☽ ☽ ☽ La vertu serein	de l'ann. mart.
23 Diman	D. 12. Philippe		7 ☽ ☽ en ☽, ☽ ☽ ☽	Le 21 Août le
24 Lundi	s Barthélemi, ap.		20 marche sur deux. beau	soleil entrera
25 Mardi	s Louis, roi		4 ☽ ☽ jambes: l'abstinence	au signe de la
26 Mercredi	s Zéphirin, pape		18 ☽ ☽ ☽, ☽ ☽ du so-	Vierge.
27 Jeudi	Fin canicules		3 ☽ ☽ 1 h. 56 m. du soir leil	Du 1 ^{er} au 31
28 Vendre	s Augustin, évêque		17 ☽ ☽ ☽ mal et la pratique	de l'ann. mart.
29 Samedi 36	Décollation s J. Lever du soleil 5 h. 19 m.		2 ☽ en ☽ ☽ Périquée	Août les jours ont diminué de
30 Diman	D. 13. s Benjamin		17 ☽ ☽ ☽ du bien; aussi pluie	99 minutes.
31 Lundi	s Raimond		1 ☽ ☽ ☽ boîte-t-elle souvent.	

Marchés aux Bestiaux du mois d'Août.

Berne	4	Moudon c. Vaud	3	Payerne c. Vaud	6	Thonon en Savoie	6
Chaux-de-fonds c. N.	19	Neuchâtel	6	St-Imier, c. Berne	17	Vevey c. Vaud	25
Fribourg en Suisse	1	Nyon c. Vaud	6	Sallanches en Savoie	15	Yverdon c. Vaud	25
Genève 3, 10, 17, 24 et 31		Orbe c. Vaud	31	Sion en Valais	22		
Morges c. Vaud	5						

IX ^{me} MOIS	SEPTEMBRE ☾	ELECTIONS	LUNAISONS
1 Mardi	s Gilles, s Vèrene	☐ ♄ Une finesse plu- maladroite vieux	Dern. quart., le 3, à 5 h.
2 Mercredi	s Juste	☾ 5 h. 22 min. du matin	22 m. du matin
3 Jeudi	s Rosalie	☾ met en relief - humide	Fera frais et nébuleux.
4 Vendredi	s Esther	☾ 28	
5 Samedi	s Laurent	☾ ☐ ♃ nos intentions, Coucher du soleil 6 h. 28 m	
37	Lever du soleil 5 h. 28 m.		
6 Diman	D. 14. s Magnus	☾ ☐ ☽ loin de les éclaircissant	Nouv. lune, le
7 Lundi	s Gratien, évêque	☾ ☽ ☽, devient ét. du soir	10, à 6 h. 38
8 Mardi	Nativité N. D.	☾ ☽ ☽ ☽ soleil	min. du soir.
9 Mercredi	s Gorgon, martyr	☾ ☽ ☽ ☽ cacher: agréable	Beau temps.
10 Jeudi	s Nicolas	☾ ☽ ☽ ☽ 6 h. 38 m. d. s. ☽ ☽	
11 Vendredi	s Félix et Régule	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ en ☽	Prem. quart., le 18, à 11 h.
12 Samedi	s Tobie, quide	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ en ☽	33 m. du soir. Clair et beau.
38	Lever du soleil 5 h. 37 m.	Coucher du soleil 6 h. 14 m.	
13 Diman	D. 15. s Materne	☾ ☽ ☽ ☽ c'est le vêtement trempé	
14 Lundi	Exaltation s Croix	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ Apogée	Pleinelune, le
15 Mardi	s Nicomède	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ en ☽	beau
16 Mercredi	4 Temps s Corn.	☾ ☽ ☽ ☽ d'eau qui voile le clair	25, à 10 h. 34
17 Jeudi	s Lambert	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ corps agré-	min. du soir.
18 Vendredi	s Ferréol	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ 11 h. 33 m. d. s. able	Eclipse de lune visible.
19 Samedi	s Janvier, évêque	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ mais soleil	
39	Lever du soleil 5 h. 46 m.	Coucher du soleil 6 h. 0 m.	
20 Diman	D. 16. Jeûne fédér.	☾ ☽ ☽ ☽ accuse ses formes.	
21 Lundi	s Mathieu, évang.	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ Un grand non	SEPTEMBRE
22 Mardi	s Maurice	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	vient de ce que
23 Mercredi	s Lin, paps	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	c'était le sep-
24 Jeudi	s Gamaliel	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	tième mois de
25 Vendredi	s Cyprien, martyr	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	l'année mar-
26 Samedi	s Justin, martyr	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	tiale.
40	Lever du soleil 5 h. 55 m.	Coucher du soleil 5 h. 47 m.	
27 Diman	D. 17. s Cosme et D.	☾ ☽ ☽ ☽ fait valoir de	Du 1 ^{er} au 30
28 Lundi	s Venceslas	☾ ☽ ☽ ☽ bien petites choses.	Septembre les
29 Mardi	s Michel, arch.	☾ ☽ ☽ ☽ étoile du s. en pl. grand	jours ont dimi-
30 Mercredi	s Jérôme, docteur	☾ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽ ☽	nué de 106 mi- nutes.

Marchés aux Bestiaux du mois de Septembre.

Asile du Marchairuz	Genève	7, 14, 21, 28	Neuchâtel en Suisse	3	Sallanches en Savoie	19
c. Vaud 14 et 28	Landeron c. Neuchât.	7	Nyon c. Vaud	3	Sion c. Valais	26
Berne	Meiringen c. Berne	23	Orbe c. Vaud	7	Vevey c. Vaud	29
Chaux-de-fonds	Mellingen c. Argovie	30	Ormont-dessous	7 & 30	Yverdon c. Vaud	29
Fahrwangen c. Arg.	Morges c. Vaud	2	Payerne c. Vaud	3		
Orboug en Suisse	Mondon c. Vaud	7				

Foires du mois de Septembre 1874.

Aarbourg c. Argov.	22	Delle (Ht-Rhin)	21	Malleray c. Berne	28	St-Jean d'Aulph	28
Adelboden c. Berne	15	Ellg c. Zurich	30	Marin près Thonon	9	St-Joire, en Savoie	2
Aix en Savoie	14	Engelberg c. Unterw.	14	Martigny-ville c. Valais	28	St-Julien en Savoie	7
Altkirch (Ht-Rhin)	29	Eplatures c. Neuchâtel	7	Megève (Sav.)	1, 6 et 25	St-Lupicin	11
Aoste (Italie)	5	Erlenbach c. Berne	8	Meiringen c. Berne	23	Ste-Marie aux Mines	4
Appenzell	28	Erlinsbach c. Soleure	8	Mels c. St-Gall	26	St-Trivier (Ain)	14
Arlai	14	Essert-Romand, Ht-Sav.	8	Meyenberg c. Argovie	29	St-Vit	9
Aromas	26	foire aux bestiaux	15	Mervelier c. Berne	28	Salez c. St-Gall	29
Arvière vallée d'Aoste	29	Estavayer c. Fribourg	2	Mirecourt (Vosges)	8	Salins (Jura)	10
Aubonne c. Vaud	8	Etivaz (vallée de l') V ^d	29	Montbéliard (Doubs)	28	Samœns, en Savoie	29
Audeux Doubs	10	Etroubles Arr. d'Aoste	28	Montfaucon c. Berne	14	Schœffland c. Argov.	1
Avenches c. Vaud	4	Ettiswyl c. Lucerne	1	Monthey c. Valais	9	Schwartzenbourg	24
Ayas arrond. Aoste	15	Faucogney (Hte-Saône)	3	Montmélian le ch.	9	Sellières	11
Bagnes c. Valais	28	Faverges en Savoie	30	Morgin c. Valais	18	Sellongey (Côte-d'Or)	28
Beaufort en Sav.	3 et 29	Feldkirch (Vorarlberg)	30	Morges c. Vaud	2	Serre-les-Sapins D.	21
Belfort h. Rhin	7	Ferrette (Ht-Rhin)	15	Morteau (Doubs)	22	Servoz, en Savoie	21
Bellegarde c. Fribourg	21	Fillinge en Savoie	9	Motiers-Travers N.	4	Sidwald c. St-Gall	17
Bellinzone c. Tessin	2	Fontaines c. Neuch.	12	Moudon c. Vaud	14	Siebenen c. Schwytz	28
Berne	1	Francfort s/Mein	8	Moutiers en Tar.	12 & 21	Simplon c. Valais	28
Bernex en Savoie	30	Fribourg en Brisgau	1	Mulhouse (Ht-Rhin)	14	Siveriez c. Fribourg	14
Bienne c. Berne	17	Fribourg en Suisse	7	Munster c. Lucerne	28	Sixt, Faucigny	16
Blamont Doubs	2	Frutigen c. Berne	4	Neu-Brisach	29	Soleure	15
Bletterans	10	Genève	7	Neuenkirch c. Schaffh.	28	Sonceboz c. Berne	21
Boège en Savoie	23	Gessenay c. Berne	4	Niedersept (Ht-Rhin)	2	Speicher c. Appenzell	14
Bois d'Amont Jura	21	Gex (Ain)	9	Nods c. Berne	26	Springen c. Uri	25
Bolzano (Tyrol)	8	Gignod (Aoste)	25	Nyon c. Vaud	24	Steg c. Uri	28
Bonadutz c. Grisons	29	Giromagny (Ht-Rhin)	8	Oensingen c. Soleure	21	Stein am Rhein	30
Bonne (Ht-Savoie)	8	Glaris	21	Olten c. Soleure	7	Sulz (Ht-Rhin)	23
Bonneville en Savoie	11	Grabs c. St-Gall	19	Orgelet (Jura)	16 et 24	Sumiswald c. Berne	25
Bornand (gr.)	21	Grandcourt c. Vaud	11	Ormont-dessus	8	Termingnon en Savoie	30
Bourg (Ain)	2 et 14	Grandfontaine B.	8	— dessous	7 & 30	Thaingen c. Schaffh.	14
Breitenbach c. Sol.	15	Grandvillard (Ht-Rhin)	8	Ornans, Doubs	15	Thann h. Rhin	8
Breuleux c. Berne	28	Gras (les) Doubs	21	Oron c. Vaud	2	Thône, en Savoie	23
Brevine c. Neuchâtel	16	Gressonney (Piémont)	22	Payerne c. Vaud	17	Thonon, en Sav.	2 et 17
Bulle c. Fribourg	10	Gruyères c. Fribourg	28	Petites-Chiettes	3	Thoune c. Berne	30
Bullet c. Vaud	18	Habere-Lullin en Sav.	16	Planfayon c. Fribourg	9	Unterseen c. Berne	11
Burdignin en Savoie	9	Hundwil c. Appenzell	1	Pontarlier (Doubs)	3	Val d'Illicz c. Valais	28
Brusson (Aoste)	23	Jenatz c. Grisons	25	Pont-de-Martel, Neuch.	1	Valangin c. Neuchâtel	21
Chaindon c. Berne	7	Jussy	4	Pont du bourg	19	Valgrisenche (Aoste)	21
Chambériat	7	Kœlliken c. Argovie	18	Porentruy c. Berne	21	Vallorsine, en Savoie	19
Chamonix en Savoie	30	La Clusaz en Savoie	15	Provence c. Vaud	26	Vercel (Doubs)	28
Champéry c. Valais	16	Langenbruck c. Berne	23	Rehetobel c. Appenzell	25	Verrières (les) c. Neu.	16
Chapelle d'Ab.	19	Langenthal c. Berne	15	Reichenbach c. Berne	22	Versoix c. Genève	1
Charmey c. Fribourg	29	Langnau c. Berne	16	Reichensee c. Lucerne	15	Vesoul	1 et 22
Château-d'Œx c. V ^d 16 & 30	30	Langwies c. Grisons	26	Rheims en Champ	30	Vius en Sallaz (Savoie)	14
Châtel d'Ab. en Sav.	17	Larringes en Savoie	26	Ribeauvilliers (Ht-Rh.)	8	Vouvry c. Valais	30
Châtelet c. Berne	25	Las Agnas c. Grisons	24	Rigney	14	Waldshut (Forêt-noir)	21
Chaumergi	24	Lauffenburg c. Arg.	29	Romont c. Fribourg	15	Wædenswyl c. Zurich	24
Chaumont-sur-Frangy en Savoie	2	Lausanne	9	Rue c. Fribourg	23	Wegenstetten c. Arg.	21
Chaussin	4	La Thuile, Aoste	7	Ruffach (Haut-Rhin)	9	Weinfelden c. Thurg.	23
Chaux-du-Milieu c. N.	15	Lenk c. Berne	4	St-Amour, Jura	25	Wildhaus c. St-Gall	8
Chiètres c. Fribourg	3	Lenzbourg c. Argovie	24	St-Aubin c. Neuch.	15	Wimmis c. Berne	18
Clerval (Doubs)	8	Les Gets, Sav.	9 et 25	St-Brancher c. Valais	21	Yverdon c. Vaud	1
Cluses en Savoie	21	Les Mosses c. Vaud	30	St-Cergue c. Vaud	22	Zurich	3
Coffrane c. Neuchâtel	7	Les Rousses (Jura)	25	St-Claude (Jura)	12	Zweisimmen c. de Berne	
Colmar (Ht-Rhin)	16	Liliane (Val d'Aoste)	30	St-Gervais, Savoie	14	foire de bétail	5
Constance	14	Lisle sur le Doubs	14	St-Hilaire, Doubs	4		
Cornaux c. Neuchâtel	7	Loèche c. Valais	29				
Cornol c. Berne	7	Loerach Baden	16				
Côte-aux-Fées, c. Neu.	14	Lons-le-Saunier	3				
Courtelary c. Berne	24	Lucens c. Vaud	11				
Cruseille	9	Lucerne	23				
Dagmersellen c. Luc.	14	Lutry c. Vaud	24				
Davos c. Grisons	28	Lullin, en Savoie	29				
Delémont c. Berne	15	Les Houches, Savote	12				

A propos de la mort d'Henri IV, surnommé le bon Roi, l'on a découvert la singulière combinaison que voici: 14 lettres composent son nom (d'Henri de Bourbon) il naquit 14 siècles, 14 décades et 14 ans après Jésus-Christ; il vint au monde le 14 décembre; fut assassiné le 14 mai; a vécu 4 fois 14 ans, 4 fois 14 jours et 14 semaines.

X ^{me} Mois	OCTOBRE	☾	ELECTIONS	LUNAISONS
1 Jeudi	Le s Rosaire		24 Il y a une soleil	Dern. quart.,
2 Vendre	Anges gardiens		8 2 h. 6 m. du soir	le 2, à 2 h.
3 Samedi	s Gérard, abbé		21 manière dédaig- beau	6 m. du soir.
41	Lever du soleil 6 h. 5 m.		Coucher du soleil 5 h. 33 m.	Des brouillards
4 Diman	D. 18. s François		4	et du soleil.
5 Lundi	s Placide, martyr		17 neus: et	Nouv. lune, le
6 Mardi	s Bruno, chart.		29 en	10, à 11 h. 29
7 Mercredi	s Judith		11 protectrice agréa-	min. du matin.
8 Jeudi	s Brigitte, veuve		23 de concéder des ble	Eclipse de so-
9 Vendre	s Denis		5 écl. de visible	leil visible.
10 Samedi	s Gédéon		17 11 h. 29 m. d. m.	Prem. quart.,
42	Lever du soleil 6 h. 13 m.		Coucher du soleil 5 h. 19 m.	le 18, à 1 h.
11 Diman	D. 19. s Firmin		29 brouil- Apogée	57 m. du soir.
12 Lundi	s Maximilien		11 lard directe	Variable.
13 Mardi	s Edouard		22 éloges, au moyen de	Pleine lune, le
14 Mercredi	s Calixte, martyr		4 trouble	25, à 7 h. 48
15 Jeudi	s Thérèse, vierge		16 laquelle on donne plu-	min. du matin.
16 Vendre	s Gall, abbé		28 à penser plus de vieux	Eclipse de lune
17 Samedi	s Hedvige, veuve		11 bien de nuages	visible.
43	Lever du soleil 6 h. 23 m.		Coucher du soleil 5 h. 7 m.	
18 Diman	D. 20. s Luc, év.		24 1 h. 57 m. du soir.	OCTOBRE tire
19 Lundi	s Pierre d'Alcant.		7 soi qu'on	son nom de ce
20 Mardi	s Vendelin		20 n'en dit des autres.	qu'en comp-
21 Mercredi	s Ursule, vierge		4 On plu-	tant du mois de
22 Jeudi	s Colomb		19 n'oublie vieux	Mars il était le
23 Vendre	s Séverin, évêque		4 pas les hu-	huitième mois
24 Samedi	s Salomé		19 amis mide	de l'année mar-
44	Lever du soleil 6 h. 34 m.		Coucher du soleil 4 h. 55 m.	tiale.
25 Diman	D. 21. s Crépin, c.		4 7 h. 48 m. d. m. Pér.	Du 1 ^{er} au 31
26 Lundi	s Amand, évêque		49 écl. de visible	de ce mois les
27 Mardi	s Frumence, évêq.		4 qui font fortune, le Pac-	jours ont dimi-
28 Mercredi	s Simon et Judas		19 tole les pluie	nué de 106 mi-
29 Jeudi	s Narcine		3 sauve	minutes.
30 Vendre	s Lucain, martyr		17 du Léthé.	
31 Samedi	s Quentin, vig.		0	

Marchés aux Bestiaux du mois d'Octobre.

Berne	6	L'Isle e. Vaud	23	Orbe c. Vaud	26	Ste-Croix c. Vaud	26
Chaux-de-fonds	21	Meiringen c. Berne	28	Ormont-dessus	19	Thonon en Savoie	1
Coire c. Grisons	13	Morges c. Vaud	7	Payerne c. Vaud	1	Vevey c. Vaud	27
Fribourg en Suisse	3	Moudon c. Vaud	5	Sallanches (Faucigny)	17	Yverdon c. Vaud	27
Genève 5, 12, 19 & 26		Nenchâtel en Suisse	1	Ston en Valais	24		
Landeron c. Neuch.	5	Nyon	1				

Foires du mois d'Octobre 1874.

Aarau	21	Cossonay c. Vaud	15	La Roche c. Fribourg	19	Rheinfelden c. Argovie	21
Abondance N.D.	5	Courendlin c. Berne	27	La Roche en Savoie	8	Romainmotier c. Vaud	23
Adelboden c. Berne	6	Cressier c. Neuchâtel	26	La Rochette en Savoie	26	Romont c. Fribourg	13
Ægeri c. Zug	12	Cudrefin c. Vaud	26	La Sagne c. Neuchâtel	13	Rougemont c. Vaud	1
Aigle c. Vaud	31	Dannemarie (Ht-Rhin)	20	La Sarraz c. Vaud	13	Rue c. Fribourg	22
Aime en Savoie	5	Davos c. Grisons 12 et	19	Laufen c. Berne	19	Russwyl c. Lucerne	5
Albert-Ville (Sav.) 1 et	19	Delémont c. Berne	20	Lauffenbourg c. Argov.	28	Saillans (Drôme)	13
Albeuve c. Fribourg	13	Delle (Ht-Rhin)	12	Lausanne c. Vaud	14	Salvan-Ville c. Valais	8
Allières c. Fribourg	8	Diesse c. Berne	26	Leipzig (Saxe)	2	St-Amarin (Ht-Rhin)	28
Altkirch (h.-Rhin)	22	Dôle	12	Lenck c. Berne	8	St-Amour	26
Altorf c. Uri	15	Dombresson c. Neuch.	19	Leyzin c. Vaud	14	St-Brancher c. Valais	13
Ambérieux (Ain)	29	Donas (Val-d'Aoste)	19	Lichtensteig c. St-Gall	12	St-Claude (Jura)	12
Annemace en Savoie	26	Draillant en Savoie	28	Liestal c. Bâle-Camp.	21	St-Croix c. Vaud	7
Antey St-André (Aoste)	2	Echallens c. Vaud	15	Lieu (le) c. Vaud	6	St-Croix G. T. (Ht-Rh.)	1
Aoste (Italie) 7 et	28	Echandens c. Vaud	13	Lindau, lac de Const.	30	St-Gall	21
Appenzell	21	Einsiedeln c. Schwytz	5	Locle c. Neuchâtel	20	St-Gervais en Savoie	5
Arinthod	28	Emmendingen c. Berne	27	Loèche c. Valais 13 et	28	St-Gingolph en Savoie	15
Arwangen c. Berne	29	Erlenbach c. Berne	13	Lons-le-Saunier	1	St-Jean de Gonv.	12
Bagnes c. Valais	26	Erschweil c. Soleure	5	Lottstetten, d. B.	19	St-Joire en Savoie	17
Bâle	27	Escholtzmatt c. Lucerne	12	Lucerne	3	St-Laurent	17
Bard (Aoste)	2	Estavayer c. Fribourg	7	Lugano c. Tessin 16 et	28	St-Lupicin	29
Bauma c. Zurich	2	Evian en Savoie	5	Martigny-Bourg c. Valais	19	St-Pierre (Aoste)	6
Beaufort en Savoie	12	Evionnaz c. Valais	27	Massevaux (Ht-Rhin)	5	Sallanches en Savoie	31
Beaulme c. Vaud	29	Farvagny c. Fribourg	14	Mayenfeld c. Grisons	29	Samœns en Savoie	21
Belfort (Ht-Rhin)	5	Faucogney (Hte-Saône)	1	Meiringen c. Berne 9 et	28	Sarnen c. Unterwald	17
Bellevaux en Savoie	9	Faverges en Savoie	14	Menzingen c. Zug	19	Schwarzenbourg c. B.	29
Berchier c. Vaud	23	Ferney-Voltaire	21	Mellingen c. Argovie	12	Schwytz	16
Berne	27	Ferrette (Ht-Rhin)	20	Metmenstetten c. Zur.	29	Schüpfheim c. Lucerne	6
Bernex c. Genève	28	Feuerthalen c. Zurich	27	Mézières c. Vaud	14	Seewen c. Soleure	14
Berthoud c. Berne	21	Flawyl c. St-Gall	29	Montbéliard (Doubs)	26	Seewis c. Grisons	28
Bex c. Vaud	15	Flumet en Savoie	5	Monthey c. Valais	14	Sempach c. Lucerne	28
Bière c. Vaud	19	Frauenfelden c. Thurg.	19	Montpreveyres c. Vaud	7	Sentier (le) c. Vaud	2
Biot en Savoie	19	Fribourg (Suisse)	5	Montreux c. Vaud	30	Sidwald c. St-Gall	22
Blamont (Doubs)	7	Frutigen c. Berne	20	Montricher c. Vaud	16	Sierre c. Valais	26
Boège en Savoie	29	Gais c. Appenzell	5	Montriond (Hte-Savoie)	10	Signau c. Berne	22
Boltigen c. Berne	10	Gelterkinden c. Bâle	7	Mœrell c. Valais 15 et	30	Sion c. Val. 3, 10, 17 et	24
Bœzingen c. Berne	26	Genève	5	Morat c. Fribourg	21	Soleure	20
Bourg (Ain)	19	Gessenay c. Berne	2	Morgex (Aoste)	1	Stanz c. Unterwald	21
Brégenz (Voralberg)	17	Gex (Ain)	16	Morzine en Savoie	1	Stein am Rhein	21
Brenets, c. Neuchâtel	12	Gigny (Jura)	10	Mossnang c. St-Gall	14	Tamins c. Grison	31
Brigue c. Valais	16	Gimel c. Vaud	5	Motiers-Travers c. N.	27	Tavannes c. Berne	28
Brugg c. Argovie	27	Giromagny (Ht-Rhin)	13	Moudon c. Vaud	19	Teuffen c. Appenzell	26
Bulle c. Fribourg	15	Glaris 10 et	27	Moutiers en Tarent.	19	Thorens en Savoie	12
Buren c. Berne 7 et	28	Gossau c. St-Gall	5	Moutier-Grandval	16	Tour-Ronde en Savoie	21
Buttes c. Neuchâtel	6	Gross Hochstetten c. B.	28	Mümliswyl c. Soleure	21	Tramelan c. Berne	14
Cernier Neuchâtel	12	Gruningen c. Zurich	27	Munster c. Lucerne	21	Travers c. Neuchâtel	9
Chables s. Salève	2	Gryon c. Vaud	8	Neustadt (Forêt-Noire)	28	Troque c. Appenzell	5
Challand S. V. (Aoste)	10	Habsheim, Ht-Rhin	28	Nidau c. Berne	27	Ueberlingen, lac de C.	28
Challex (Ain)	20	Heiden c. Appenzell	9	Noirmont c. Berne	20	Unter-Hallau c. Schaffh.	19
Châlons-sur-Saône	28	Héricourt (Doubs)	29	Olten c. Soleure	19	Untersee c. Berne	14
Chambave (Aoste)	15	Hérisau c. Appenzell	5	Orbe c. Vaud	12	Urnäsch c. Appenzell	27
Chamounix en Sav.	26	Hermance c. Genève	26	Orgelet (Jura)	24	Uznach c. St-Gall 17 &	31
Champéry c. Valais	7	Hitzkirch c. Lucerne	12	Ormont-dessous	20	Vacheresse en Savoie	13
Chancy c. Genève	26	Huémot c. Vaud	5	— dessus	7	Val-d'Illiez c. Valais	22
Chapelle d'Abondance	29	Hundwyl c. Appenzell	19	Orsières c. Valais 5 &	30	Vallorbes c. Vaud	20
Chatelet près Gessenay	12	Huthwyl c. Berne	21	Palézieux c. Vaud	17	Valpeline	5
Châtel-St-Denis	26	Kaisersberg (Ht-Rhin)	5	Planfayon c. Fribourg	21	Vaulion c. Vaud	14
Châtillon (Aoste)	5	Knonau c. Zurich	1	Pontarlier (Doubs)	15	Verrières c. Neuchâtel	14
Chavornay c. Vaud	28	Kublis c. Grisons	16	Ponte-Compovasto	12	Villeneuve (Aoste)	13
Cheseaux près Lausanne	27	Kulm c. Argovie	30	c. Grisons	19	Vionnaz c. Valais	26
Clairvaux (Jura)	20	Kybourg c. Zurich	21	Porrentruy c. Berne	19	Vollège c. Valais	10
Clerval (Doubs)	13	La Chapelle	20	Port-sur-Saône (D.)	1	Vuippens c. Fribourg	27
Coligny (Ain)	19	Lachen c. Schwytz	6	Ragatz c. St-Gall	19		
Cluses en Savoie	19	La Joux c. Berne	12	Ramsen c. Schaffhouse	1		
Collombey c. Valais	23	La Rixouse (Jura)	26	Rapperswyl c. St-Gall	7		
Combremont-le-Grand	28			Reichenbach c. Berne	27		
				Reinach c. Argovie	8		

Voyez la suite à la page
des Foires du mois de
Novembre.

45		Lever du soleil 6 h. 43 m.		Coucher du soleil 4 h. 43 m.		
1	Diman	D. 22. Toussaints		13	☾ 2 h. 27 m. du matin	Dern. quart., le 1, à 2 h. 27 min. du matin.
2	Lundi	Les Trépassés.		26	♂ ♀ en ☿	Assez beau.
3	Mardi	s Hubert, évêque		8	♀ ét. d. s. en plus gr. éclat	Nouv. lune, le 9, à 6 h. 1 m. du matin. Tempêtes.
4	Mercure	s Charles, Bor.		20	♂ ♀ ♀ rétr. sombre	
5	Jeudi	s Zacharie, prêtre		2	♂ ♀ ☿ ☽	
6	Vendre	s Léonard, solit.		14	♂ ♀ ☽ Il est éclaircis-	
7	Samedi	s Florentin, évêque		26	☾ ☽ sant ☾ Apogée	
46		Lever du soleil 6 h. 54 m.		Coucher du soleil 4 h. 34 m.		
8	Diman	D. 23. Vénérat. d. S.		7	☾ plus d'enfants ingrats	Prem. quart., le 17, à 2 heure 21 m. du mat. Doux et beau.
9	Lundi	s Théodore, mart.		18	☾ 6 h. 1 m. du matin.	
10	Mardi	s Triphon, martyr		0	♂ ♀ que de pa- soleil	
11	Mercure	s Martin, évêque		12	étoiles filantes nombr.	
12	Jeudi	s Imier, évêque		25	♂ ♀ rents dénaturés,	Pleine lune le 23, à 6 h. 2 m. du soir. Frais et nébuleux.
13	Vendre	s Stanislas, Kosc.		8	☾ parce que le cours de	
14	Samedi	s Frédéric		21	☽ ☽ l'attachement dans	
47		Lever du soleil 7 h. 4 m.		Coucher du soleil 4 h. 25 m.		
15	Diman	D. 24. s Léopold		3	♂ ♀ ☽ dev. ét. du matin	Dern. quartier le 30, à 6 heure 57 m. du soir. Variable.
16	Lundi	s Othmar, abbé		16	☾ ☽ ☽ brouillard	
17	Mardi	s Grégoire		0	☾ 2h. 21 m. du m. frais	
18	Mercure	s Odon, abbé		14	la famille ♀ rétrograde	
19	Jeudi	s Elisabeth		28	est comme ce ui d-s	
20	Vendre	s Félix de Valois		12	♂ ♀ fluxes: us d-s-	
21	Samedi	Présentation N. D.		27	☾ ☽ ☽ ☽ beau	NOVEMBRE tire son nom de ce qu'en comptant du mois de Mars il était le neuvième mois de l'année martiale.
48		Lever du soleil 7 h. 14 m.		Coucher du soleil 4 h. 19 m.		
22	Diman	D. 25. s Cécile, v.		12	☽ en ☿ ☾ Périgée	
23	Lundi	s Clément, pape		27	☽ 6h. 2m. d.s. ♂ △ ☽	
24	Mardi	s Chrysogone		12	☽ ♀ directe cou-	
25	Mercure	s Catherine		27	♂ ♀ cendent vert	
26	Jeudi	s Conrade, évêque		11	☾ △ ♂ tous deux.	
27	Vendre	s Jérémie		25	L'a matié survit mieux à la	
28	Samedi	s Sostène		9	♂ ☽ vent	Du 1 ^{er} au 31 de ce mois les jours ont diminué de 106 minutes.
49		Lever du soleil 7 h. 24 m.		Coucher du soleil 4 h. 14 m.		
29	Diman	I. Avent. s Seturn		22	mort qu'à l'absence.	
30	Lundi	s André, apôtre		5	☽ 6 h. 57 m. du soir	

Marchés aux Bestiaux du mois de Novembre.

Aubonne, c. Vaud	3	Morges c. Vaud	4	Orbe c. Vaud	30	Thonon en Savoie	5
Berne	3	Moudon c. Vaud	2	Payerne c. Vaud	5	Vevey c. Vaud	24
Fribourg en Suisse	7	Neuchâtel en Suisse	4	Sallanches en Savoie	21	Yverdon c. Vaud	24
Genève 2, 9, 16, 23 & 30		Nyon c. Vaud	5	Sion c. Valais	28		

Suite des Foires du mois d'Octobre 1874.

Vullierens c. Vaud	31
Waldenbourg c. Bâle-C.	10
Waldshut (Forêt-Noire)	16
Wangen c. Berne	15
Wattenwyl c. Berne	14
Wiedlisbach c. Berne	28
Willisau c. Lucerne	19
Wimmis c. Berne	9 et 23
Winterthour, Zurich	15

Lausanne	6
Le Mont sur Lausanne	10
Loèche c. Valais	10
Lons-le-Saunier	5
Lucens c. Vaud	11
Lullin en Savoie	2
Lutry c. Vaud	26
Martigny-Ville c. Valais	9
Massevaux (Ht-Rhin)	16
Massonger c. Valais	26
Mellingen c. Argovie	30
Meyenberg c. Argovie	16
Meyrin c. Genève	28
Moirans (Isère)	2
Montbéliard (Doubs)	30
Monthey c. Valais	18
Montmélian en Savoie	25
Morat c. Fribourg	16
Morez (Jura)	17
Morges c. Vaud	19
Morteau (Doubs)	9
Morzine en Savoie	18
Moudon c. Vaud	25
Moûtier en Tarentèse	10
Moutherot (Doubs)	24
Mulhouse (Ht-Rhin)	30
Munster c. Lucerne	30
Mury c. Argovie	16

11 Saverne (Bas-Rhin)	25
10 Savigny c. Vaud	6
10 Schaffhouse	17
5 Schiers c. Grisons	23
11 Schleithem c. Schaffh.	30
2 Schlettstadt (Bas-Rhin)	24
26 Schupfheim c. Lucerne	10
9 Schwellbrun c. App.	3
16 Schwytz	12
26 Seegen c. Argovie	17
30 Selongey (Côte d'or)	12
16 Semsales c. Fribourg	2
16 Sierre c. Valais	26
2 Sion	7, 14, 21 et 28
30 Sissach c. Bâle	18
18 Sombacourt c. Berne	30
25 Stäfa c. Zurich	19
18 St-Amour	16
2 St-Claude (Jura)	12
11 St-Genis	23
10 Ste-Hélène en Savoie	2
9 St-Imier c. Berne	17
16 St-Jean de Gonv.	11
2 St-Julien en Savoie	2
10 Ste-Marie aux Mines	4
3 St-Maurice c. Valais	2
25 St-Triviers de Courte	2
11 St-Ursanne c. Berne	2
9 St-Vit	25
21 Stammheim c. Zurich	2
25 Stanz c. Unterwald	18
26 Steckborn au lac de C.	12
30 Stein am Rhein	25
20 Sursée c. Lucerne	9
16 Taninge en Savoie	3
24 et son retour le	12
27 Teuffen c. Appenzell	3)
3 Thaingen c. Schaffh.	2
17 Thône en Savoie	16
4 Untersee c. Berne	14 & 28
2 Uster c. Zurich	26
5 Uznach c. St-Gall	14 et 28
16 Vercel, Doubs	9
12 Vesoul	25
12 Vevey c. Vaud	24
3 Vinzier en Savoie	10
12 Vouvry c. Valais	12
16 Vulbens-au-Vuache, S.	27
5 Waldshut Forêt-noire	6
6 Weggis c. Lucerne	11
9 Weinfelden c. Thurg.	4
4 Westhofen, Bas-Rhin	3
2 Wilchingen c. Schwytz	23
30 Wildhaus c. St-Gall	10
17 Winterthour c. Zurich	5
20 Wyl c. St-Gall	17
10 Zoffingue c. Argovie	16
5 Zurich	11

Foires du mois de Novembre 1874.

Aarau	11
Aarberg c. Berne	11
Aarbourg c. Argovie	25
Abondance N. D.	4
Aeschi c. Berne	3
Aiguebelle en Savoie	11
Altkirch (Ht-Rhin)	25
Altorf c. Uri	5
Andelfingen c. Zurich	9
Appenzell	18
Arbon c. Thurgovie	16
Attalens c. Fribourg	9
Avenches c. Vaud	20
Baar c. Zoug	16
Baden c. Argovie	16
Balstall c. Soleure	5
Beaufort en Savoie	2
Belfort (Ht-Rhin)	2
Berne	24
Berneck c. St-Gall	17
Berthoud c. Berne	5
Besançon (Doubs)	16
Bex c. Vaud	7
Bienne c. Berne	12
Biot en Savoie	21
Bischofzell c. Thurgov.	12
Blamont (Doubs)	6
Blankenbourg c. Berne	16
Bonneville en Savoie	11
Bons en Savoie	16 & 30
Bornand (gr.) Savoie	7
Boudry c. Neuchâtel	9
Bourg (Ain)	12
Breitenbach c. Soleure	17
Bremgarten c. Argovie	2
Brent c. Vaud	11
Briançon	16
Brientz c. Berne	11
Bulach c. Zurich	3
Bulle	5
Carouge c. Genève	2
Chaindon c. Berne	9
Chambéry en Savoie	16
Champagnole (Jura)	26
Château-d'OËx c. Vaud	12
Chatillon (Aoste)	16
Chesne Thonex (Sav.)	16
Clerval (Doubs)	10
Coire c. Grisons	12
Collonges, fort l'Ecluse	2
Colmar (Ht-Rhin)	12
Coppet c. Vaud	12
Cossonay c. Vaud	5
Constance d. de Bade	30

10 Convét c. Neuchâtel	10
13 Cruseille en Savoie	13
17 Delémont c. Berne	17
9 Delle (Ht-Rhin)	9
16 Diessenhofen c. Thurg.	16
17 Divonne (Jura)	17
19 Echallens c. Vaud	19
9 Einsiedeln c. Schwytz	9
18 Ellg c. Zurich	18
25 Ensisheim (Ht-Rhin)	25
10 Erlenbach c. Berne	10
24 Erlinsbach c. Soleure	24
30 Erstein (Bas-Rhin)	30
30 Erschweil c. Soleure	30
2 et 16 Evian en Savoie	2 et 16
5 Faucogney (Hte-Saône)	5
5 Flumet en Savoie	5
3 Flums c. St-Gall	3
4 Fontainemore (Aoste)	4
30 Frick c. Argovie	30
9 Fribourg en Suisse	9
20 Frutigen c. Berne	20
9 Gaillard en Savoie	9
30 Gebweiler [Haut-Rhin]	30
2 Genève	2
11 Gersau c. Schwytz	11
14 Gessenay c. Berne	14
9 Gignod (Aoste)	9
2 Gimel c. Vaud	2
10 Giromagny (Ht-Rhin)	10
12 et 23 Glaris	12 et 23
18 Grandson c. Vaud	18
10 Grandvillard (Ht-Rhin)	10
28 Grindelwald c. Berne	28
25 Gruyères c. Fribourg	25
17 Haguenau (Bas-Rhin)	17
20 Hérissau c. Appenzell	20
11 Herzogenbuchsée c. B ^{ne}	11
12 Horgen c. Zurich	12
14 Hanz c. Grisons	14
24 Ingweiler (Bas-Rhin)	24
11 Kaiserstuhl c. Argovie	11
30 Kaiserberg (Ht-Rhin)	30
26 Klingnau c. Argovie	26
13 Küblis c. Grisons	13
10 Lachen c. Schwytz	10
12 Lagnieu (Ain)	12
9 Landeron c. Neuchâtel	9
3 Langenthal c. Berne	3
17 Langwies c. Grisons	17
26 La Roche c. Fribourg	26
11 La Salle (Aoste)	11
5 Laupen c. Berne	5

11 Sarnen c. Unterwald	11
19 Rue c. Fribourg	19
28 Ruffach (Ht-Rhin)	28
23 Rumilly en Savoie	23
20 Saillans (Drôme)	20
30 Saeckingen c. Argovie	30
7 Salins (Jura)	7
26 Sallanches (Hte-Savoie)	26
21 retour	21

XII ^{me} MOIS	DECEMBRE ☾	ELECTIONS		LUNAISONS	
1 Mardi	s Eloi, évêque	☿	17	☐ ♀ On ne peut tem-	Nouv. lune, le 9, à 0 h. 34 minut. du mat.
2 Mercredi	s Bibiane	♁	29	pas mieux juger un pé-	
3 Jeudi	s Lucius, s Xavier	♁	11	homme sur ses tueux	Passage de Vé- nus devant le soleil.
4 Vendredi	s Barbe, n artyr	♁	23	☾ ☽ ☿ ♀, ♀ ♃	
5 Samedi 50	s Sabbas, abbé	♁	4	(♀ * ♂) ☾ Apogée	Coucher du soleil 4 h. 11 m.
6 Diman	D. Avent. II. s Nic.	♁	16	♁ * ☉ actions froid	
7 Lundi	s Ambroise, doct.	♁	28	♁ ♀ d'une heure vent	Prem. quart., le 16, à 0 h. 52 m. du soir.
8 Mardi	Conception N. D.	♁	10	☉ que le climat d'un	
9 Mercredi	s Joachim	♁	22	☉ 0 h. 34 m. d. m. ♀ ♀	Venteux, froid.
10 Jeudi	s Valérie, martyr	♁	5	☾ (♀ passe devant le ☉)	
11 Vendredi	s Damare, pape	♁	18	☐ ♀ pays sur sa	Pleine lune, le 23, à 5 h. 24 min. du matin.
12 Samedi 51	s Synèse, martyr	♁	0	♁ en ☾ température	
13 Diman	D. Avent. III. s L.	♁	13	♁ ♁ ♀ * ♁ nei-	De la neige ou de la pluie.
14 Lundi	s Nicaire	♁	26	☐ ♀ d'un jour geux	
15 Mardi	s Abraham	♁	10	☾ On n'oublie humide	Dern. quart., le 30, à 3 h. 4 m. du soir.
16 Mercredi	4 Temps s Adèle	♁	24	☾ 0 h. 52 m. d. s. ♀ ♀ ♃	
17 Jeudi	s Lazare	♁	8	♁ * ☉ pas pluie	Tempêtes.
18 Vendredi	s Unibald	♁	22	☾ ☽ ♀ ♀, ♀ ♃	
19 Samedi 52	s Némèse	♁	6	♁ ♀ ♀ (♁ * ☉)	DÉCEMBRE tire son nom de ce qu'il était le 10 ^{me} mois de l'ann. martiale.
20 Diman	D. Avent. IV. s Th.	♁	20	☉ en ☾, le pl. ☾ Périgée	
21 Lundi	s Thomas, apôtre	♁	5	(court jour ♀ ♀)	Du 1 ^{er} au 21 de ce mois les jours ont dimi- nué de 22 mi- nutes, et du 21 au 31 ils ont crû de 4 min.
22 Mardi	s Flavien	♁	20	☉ 5 h. 24 m. d. m. ☾	
23 Mercredi	s Dagobert	♁	5	le Pactole neige	Léthé.
24 Jeudi	s Adam et Eve	♁	19	♁ en ☾	
25 Vendredi	NOEL	♁	3	♁ ♁ les sauve du	Coucher du soleil 4 h. 18 m.
26 Samedi 53	s Etienne, mart.	♁	17	☐ ♁	
27 Diman	D. s Jean, evang.	♁	0		froid
28 Lundi	Les Innocents	♁	12	♁ * ♃	
29 Mardi	s Thomas, évêque	♁	25	☾ en ☾	3 h. 4 min. du soir
30 Mercredi	s David	♁	7	☾	
31 Jeudi	s Sylvestre	♁	19	☾ ☽ ☉ en pl. pet. éloign.	

Marchés aux Bestiaux du mois de Décembre.

Berne	1	Mellingen c. Argovie	30	Nyon	3	Schmitten c. Fribourg	7
Fahrwangen c. Argov.	28	Morges c. Vaud	2	Orbe c. Vaud	28	Sion c. Valais	26
Fribourg en Suisse	5	Moudon c. Vaud	7	Payerne c. Vaud	3	Vevey c. Vaud	29
Genève	7, 14, 21 & 28	Neuchâtel en Suisse	3	Sallanches en Savoie	19	Vverdon c. Vaud	29

Foires du mois de Décembre 1874.

Aarau	16	Faucogney (H. S.)	3
Aigle c. Vaud.	19	Feldkirch (Voralb.)	14
Altorf c. Uri	3 & 24	Ferney-Voltaire	3
Altstædten c. St-Gall	10	Ferrette (H.-Rh.)	8
Altkirch (H. Rhin)	24	Flums c. St-Gall	15
Ambérieux (Ain)	7	Fraisans	7
Appenzell	9	Frauenfeld c. Thurgovie	7
Arbois (Jura)	4	Fribourg en Brisgau	21
Arcey	21	Fribourg en Suisse	7
Aromas (Jura)	3 et 22	Gais c. Appenzell	22
Aubonne c. Vaud	1	Gendrey (Jura)	18
Belfort (H.-Rh.)	7	Genève	7
Belvoje (Doubs)	7	Gex (Ain)	1
Berthoud c. Berne	31	Gigny (Jura)	10
Bex c. Vaud	31	Giromagny (H.-Rh.)	8
Bienne c. Berne	31	Glaris	11
Blamont (Doubs)	7	Gossau c. St-Gall	7
Bolzano (Tyrol)	1	Grenoble (Isère)	4
Bonne, Haute-Savoie	7	Hitzkirch c. Lucerne	14
Bourg (Ain)	7	Hutwyl c. Berne	2
Bregentz (Voralberg)	5	Ignny (Marne)	22
Bremgarten c. Argovie	21	Ilanz c. Grisons	15
Brugg c. Argovie	8	Kaiserstuhl c. Arg. 7 et 29	29
Bulle c. Fribourg	10	Klingnau c. Argovie	28
Buren c. Berne	9	Küblis c. Grisons	18
Cerlier c. Berne	2	Lachen c. Schwiz	1
Chables sur Salève	18	Lagnieu (Ain)	14
Chaumergi	18	Langnau c. Berne	9
Chaumont sur Frangy		La Roche en Savoie	10
en Savoie	14	Laufen c. Berne	14
Clairvaux (Jura)	21	Lenzburg c. Argovie	10
Clerval (Doubs)	8	Lisle sur le Doubs	22
Cluses en Savoie	7	Lons le Saunier	3
Coligny (Ain)	18	Lucerne	22
Colmar (H.-Rh.)	16	Martigny-Bourg c. Valais	7
Cully c. Vaud	11	Meilen c. Zurich	3
Délémont c. Berne	15	Mellinge c. Argovie	29
Delle (H.-Rh.)	21	Mirecourt (Vosges)	12
Dôle (Jura)	4	Montbéliard	28
Echallens c. Vaud	24	Monthey c. Valais	31
Eglisau c. Zurich	1	Montmélian (Savoie)	26
Einsiedeln c. Schwytz	4	Morez (Jura)	21
Ermatingen c. Thurgov.	1	Morzine (Hte. Savoie)	28
Estavayer c. Fribourg	2	Moudon c. Vaud	28
Eschenz c. Thurgovie	3	Moutiers en Tar.	7
Farvagny c. Fribourg	9	Mulhouse	7
		Neuenkirch c. Schaffh.	14
		Neuveville c. Berne	30
		Nidau c. Berne	8
		Olten c. Soleure	14
		Orbe c. Vaud	14
		Orgelet (Jura)	24
		Ornans (Doubs)	15
		Oron-la-Ville c. Vaud	2
		Payerne c. Vaud	24
		Poligny (Jura)	8
		Pontarlier (Doubs)	10
		Pont du Bourg	2
		Porentrui c. Berne	21
		Port sur Saône	8
		Ragatz c. St-Gall	7
		Rapperschwyl c. St-Gall	16
		Recologne (Doubs)	15
		Reichenbach c. Berne	8
		Romont c. Fribourg	1
		Roulous (Doubs)	28
		Rue c. Fribourg	17
		Saignelegier c. Berne	7
		St-Amour (Jura)	2
		St-Claude (Jura)	12
		St-Hilaire	4
		St-Lupicin (Jura)	4
		St-Maurice c. Valais	15
		St-Trivier de C. (Ain)	24 et 28
		Salins (Jura)	23
		Sallanches (Ht-Rh.)	19
		Samœns en Savoie	15
		Sancey le G. (Doubs)	26
		Sarnen c. Unterw.	1
		Schwytz	4
		Seevis c. Grisons	12
		Seillières	18
		Selongey (Côte d'or)	22
		Sidwald c. St-Gall	10
		Soleure	15
		Strasbourg	18 et 26
		Sulz (H.-Rh.)	22
		Sursée c. Lucerne	7
		Tassenières	22
		Teuffen c. Appenzell	21
		Thonon en Savoie	7 et 24
		Thoune c. Berne	16
		Troistorrens	3 et 17
		Ueberlingen	9
		Vercel (Doubs)	24
		Vezelley	9
		Vielmergen c. Argovie	2
		Villeneuve c. Vaud	3
		Villisau c. Lucerne	21
		Vius en Sallaz	5
		Waldshut (For. Noire)	28
		Winterthur c. Zurich	17
		Yverdon c. Vaud	26
		Zug, c. Zug	1
		Zweisimmen c. Berne	10



Une domestique se présente pour entrer en service chez M. M...; à toutes les questions qui lui sont posées sur les maîtres qu'elle a eus, elle répond d'une façon évasive.

Mise en demeure de préciser, elle avoue qu'elle a quitté huit places depuis deux ans.

— Huit places en deux ans! mais cela veut dire que vous avez été mise autant de fois à la porte! s'écrie Mme M...

— Oh! non, madame, répond la bonne, mais cela signifie que je n'ai pas encore trouvé les maîtres que je voudrais.

— Que vous faut-il donc?

— Oh! continue simplement la cuisinière, je ne cesserai de chercher que lorsque j'aurai

trouvé deux vieillards riches qui me considèrent comme leur enfant.

Madame M..., qui se trouvait ni assez riche ni assez vieille, s'est empressée de montrer la porte à cette nature altérée d'affection.

Un monsieur se promène sur la berge, tenant son petit garçon par la main.

Tout-à-coup celui-ci glisse et disparaît dans le fleuve.

Un passant se précipite et bientôt ramène l'enfant.

— Monsieur, fait le père en guise de remerciements, pendant que vous êtes mouillé... tâchez donc de repêcher la casquette.

Souverains originaires d'Europe.

Nés.		Elus.	Nés.		Elus.
S. S. le Pape.					
1792	Pie IX (Mastai-Ferretti)	1846	1806	<i>Hesse Grand-Ducal</i> , Louis III	1848
Empereurs.					
1797	<i>Allemagne</i> , Guillaume I ^{er}	1871	1823	<i>Mecklenbourg-Schwerin</i> , Frédéric-François II	1842
1830	<i>Autriche</i> , François-Joseph I ^{er} , roi de Bohême et de Hongrie	1848	1819	<i>Mecklenbourg-Strélitz</i> , Frédéric-Guillaume-Charles	1860
1825	<i>Bésil</i> , Pedro II	1831	1827	<i>Oldenbourg</i> , Nicolas-Frédéric-Pierre	1853
1818	<i>Russie</i> , Alexandre II	1855	Princes.		
1830	<i>Turquie</i> , Abdul-Aziz-Khan	1861	1831	<i>Waldeck</i> , George-Victor	1845
Rois.					
1819	<i>Grande-Bretagne</i> , Alexandrine Victoire I ^{re}	1837	1840	<i>Lichtenstein</i> , Jean II	1858
1797	<i>Prusse</i> , Guillaume I ^{er} Louis	1861	1821	<i>Lippe</i> , Paul-Frédéric-Emile-Léopold	1851
1817	<i>Pays-Bas</i> , Guillaume III	1849	1846	<i>Reuss-Greiz</i> , Henri XXII	1859
1835	<i>Belgique</i> , Léopold II	1865	1832	<i>Reuss-Schleiz</i> , Henri XIV	1867
1820	<i>Italie</i> , Victor-Emmanuel II	1861	1792	<i>Reuss-Koestritz</i> , Henri LXIX	1856
1838	<i>Portugal</i> , Louis I ^{er}	1861	1817	<i>Schaumbourg-Lippe</i> , Adolphe-George	1860
1818	<i>Danemark</i> , Chrétien IX	1863	1838	<i>Schwarzbourg</i> , George	1870
1845	<i>Bavière</i> , Louis II	1864	1818	<i>Monaco</i> , Charles III Honoré	1856
1801	<i>Saxe</i> , Jean	1854	République Française.		
1829	<i>Suède et Norvège</i> , Oscar II	1872	(Proclamée le 4 septembre 1870).		
1823	<i>Wurtemberg</i> , Charles I Frédéric-Alexandre	1864	<i>Mac-Mahon</i> , président, élu en 1873.		
1845	<i>Grèce</i> , George I ^{er}	1863	République espagnole 1876		
Grand-Ducs et Ducs.					
1826	<i>Bade</i> , Frédéric-Guillaume-Louis	1852	Confédération suisse.		
1806	<i>Brunswick</i> , Auguste-Louis-Guillaume	1831	Divisée en 22 cantons souverains. L'autorité suprême de la Confédération est exercée par l'Assemblée fédérale qui se compose de deux sections (Conseil national et Conseil des Etats). Un Conseil fédéral forme l'autorité directoriale et exécutive supérieure; il est présidé par le Président de la Confédération. Ville fédérale, Berne.		
1831	<i>Anhalt</i> , Léopold-Frédéric	1871	Villes libres Anseatiques.		
1826	<i>Saxe-Meiningen</i> , George II	1866	<i>Hambourg, Lübeck et Brême.</i> Un Bourg-mestre et un Sénat.		
1818	<i>Saxe-Cobourg-Gotha</i> , Ernest II	1844			
1826	<i>Saxe-Altenbourg</i> , Ernest-Frédéric	1853			
1818	<i>Saxe-Weimar-Eisenach</i> , Charles VI	1853			



EPHEMERIDES

Description des Quatre Saisons de l'Année 1874.

DE L'HIVER

L'hiver a commencé le 21 décembre de l'année passée à 6 heures 0 minutes du soir, lorsque le *Soleil* est entré au signe du *Capricorne*. Dans ce moment la *Lune* était au 27e degré du *Capricorne*, *Mercur*e au 7e du *Sagittaire*, *Vénus* au 13e du *Sagittaire*, *Mars* au 24e du *Verseau*, *Jupiter* au 1er de la *Balance*, *Saturne* au 3e du *Verseau*, la *Tête du Dragon* (le nœud ascendant de la lune) au 12e du *Taureau*, et la *Queue du Dragon* (le nœud descendant) au 12e du *Scorpion*.

DU PRINTEMPS.

Le quartier du printemps commencera le 20 mars à 7 heures 05 minutes du soir, quand le *Soleil* sera entré au signe du *Bélier*. Alors la *Lune* se trouvera au 20e degré du *Bélier*, *Mercur*e rétrograde au 25e du *Verseau*, *Vénus* au 6e du *Bélier*, *Mars* au 27e du *Bélier*, *Jupiter* rétrograde au 27e de la *Vierge*, *Saturne* au 13e du *Verseau*, la *Tête du Dragon* au 7e du *Taureau*, et la *Queue du Dragon* au 7e du *Scorpion*.

DE L'ÉTÉ.

Cette saison commencera le 21 Juin à 3 heures 35 minutes du soir, lorsque le *Soleil* passera au signe de l'*Ecrevisse*. Dans cet instant la *Lune* sera au 27e degré de la *Vierge*, *Mercur*e au 25e de l'*Ecrevisse*, *Vénus* au 2e du *Lion*, *Mars* au 4e de l'*Ecrevisse*, *Jupiter* au 24e de la *Vierge*, *Saturne* rétrograde au 16e du *Verseau*, la *Tête du Dragon* au 2e du *Taureau*, et la *Queue du Dragon* au 2e du *Scorpion*.

Le *Régent* de cette année est *Saturne*.

DE L'AUTOMNE.

Nous entrerons dans le quartier de l'automne le 23 septembre à 5 heures 50 minutes du matin, quand le *Soleil* entrera au signe de la *Balance*. La *Lune* sera dans ce moment au 26e degré du *Verseau*, *Mercur*e au 11e de la *Balance*, *Vénus* au 13e du *Scorpion*, *Mars* au 6e de la *Vierge*, *Jupiter* au 9e de la *Balance*, *Saturne* rétrograde au 10e du *Verseau*, la *Tête du Dragon* au 27e du *Bélier*, et la *Queue du Dragon* au 27e de la *Balance*.

LES ÉCLIPSES DE L'AN 1874 et d'un passage de **Vénus** sur le **Soleil**.

Il y aura quatre éclipses en 1874, dont deux de soleil et deux de lune.

La première sera une éclipse totale de soleil, invisible chez nous; elle commencera sur la terre le 16 avril à 0 heures 16 minutes du soir et finira à 4 heures 41 minutes. On l'observera au cap de Bonne-Espérance.

La seconde est une éclipse partielle de lune, aussi invisible chez nous. Son commencement sera à 2 heures 52 minutes du soir du 1 mai, sa fin à 6 heures 9 minutes, et elle atteindra une grandeur de 10 pouces (le diamètre de la lune compté pour 12 pouces). L'éclipse sera visible en Asie, dans la Nouvelle-Hollande et, vers la fin, à l'est de l'Afrique et l'Europe.

La troisième éclipse de cette année est annulaire de soleil, commencera sur la terre le 10 octobre à 9 heures 11 minutes du matin et finira à 2 heures 6 minutes du soir. A Vevey elle sera seulement partielle, commen-

cera à 10 heures 36 minutes du matin, atteindra son maximum de 6 pouces (la moitié du diamètre du soleil) à midi et finira à 1 heure 24 minutes du soir. On l'observera dans la mer Atlantique, toute l'Europe et l'Asie orientale; elle n'est annulaire qu'en Sibérie.

Une éclipse totale de lune est la dernière. Son commencement tombe sur le matin du 25 octobre à 6 heures 9 minutes et sa fin sur le matin à 9 heures 19 minutes. Chez nous la lune se couchera peu de temps après le commencement de l'éclipse. La visibilité de ce phénomène s'étend sur l'Amérique et sur les parties occidentales de l'Europe et l'Afrique.

Dans cette année la planète *Vénus* passera devant le soleil le 9 décembre, ce qui est un phénomène très rare. *Vénus* entrera dans le disque du soleil à 2 heures 15 minutes du matin et en sortira à 6 heures 55 minutes. Chez nous on ne pourra pas l'observer, mais bien dans l'Asie, la Nouvelle-Hollande, la moitié orientale de l'Afrique et au sud-est de l'Europe, où elle paraîtra comme un petit point noir sur le disque du soleil.

Rectifications de Foires pour 1874.

- Aarau, en Suisse.** — Le 18 au lieu du 25 février. — Le 14 avril. — Le 20 au lieu du 27 mai. — Le 15 au lieu du 1^{er} juillet. — Le 19 au lieu du 5 août. — Le 18 au lieu du 11 novembre. — Celles d'octobre et de décembre comme elles sont indiquées. — **Marchés aux Bestiaux.** — Le 21 janvier. — Le 18 mars. — Le 17 juin. — Le 16 septembre.
- Annecy, Haute Savoie.** — Celle indiquée au mois de mars est supprimée. — Le 5 octobre. — Le 1 décembre. — Celles d'avril et de juillet, tels qu'elles sont indiquées.
- Cheseaux, près Lausanne, canton de Vaud.** — Celles de mars et d'août sont supprimées. — Le 12 au lieu du 26 mai. — Celle d'octobre telle qu'elle est indiquée.
- Courmayeur, Arrondissement d'Aoste (Italie).** — Le 7 septembre.
- Donneloye, canton de Vaud.** — Le 15 mai. — Le 16 octobre.
- Môntiers-Grandval, canton de Berne.** — Le 12 mai. — Le 3 au lieu du 1^{er} août. — Celle d'octobre comme elle est indiquée.
- Ormont-dessous, canton de Vaud.** — Le 14 au lieu du 7 septembre.
- Orsières, canton du Valais.** — Le 16 mai. — Les autres tels qu'elles sont indiquées.
- Pougny, (Ain) France.** — Le 28 mai. — Le 8 octobre.
- Sion, Haute Savoie, France.** — Le 16 mars et son retour le 30 dit.
- Yverdon, canton de Vaud.** — Les Marchés aux Bestiaux sont réduits à deux par année, savoir le 5 mai et le 7 juillet.
-

CHRONIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS DANS NOTRE CANTON

du 1^{er} août 1872 au 31 juillet 1873.

1872

4-6 août. Fête fédérale de gymnastique à la Chaux-de-Fonds, malheureusement peu favorisée par le temps qui fut souvent pluvieux.

Le **8 août** est mort dans sa 58^e année, M. Gustave Henry. Il était diacre de Neuchâtel, après avoir été successivement pasteur à Verviers en Belgique, à Naples, à Odessa et à Môtiers en Vully.

Le même jour, un violent orage a éclaté sur Neuchâtel et les environs. Les parties supérieures du vignoble de la ville ont passablement souffert, mais les vignes de la haute Côte, Peseux, Corcelles, Cormondrèche et les champs d'une partie du Val-de-Ruz ont été abîmés.

On a apporté le **19 août**, à Neuchâtel, un champignon gigantesque. C'est un Lycoperdon (*Bovista gigantea*) pesant 11 ¹/₂ livres et mesurant 1^m,36 de circonférence, soit 0^m,48 de longueur, 0^m,37 de largeur, 0^m,26 de hauteur. Ce monstre, qui ressemble à une grosse outre blanche, a été trouvé dans un pâturage près de Dombresson, en compagnie de deux autres

moins énormes. Les trois ensemble pouvaient peser 20 livres.

A l'état frais, lorsque la chair est blanche et cassante, les lycoperdons sont bons à manger. On les coupe par tranches qu'on frit après les avoir trempées dans des œufs. On en prépare ainsi des beignets excellents.

Le **30 août**, le Conseil général de la municipalité de la Chaux-de-Fonds a décidé de concéder l'usage du temple et de la chaire au protestantisme libéral.

Le **11 septembre**, le Grand-Conseil, après un vote d'urgence, a adopté le décret suivant :

Le grand-conseil de la république et canton de Neuchâtel,

Sur la proposition du conseil d'état,

Décète :

ART. 1^{er}. Les articles 2 et 3 de la loi municipale du 26 septembre 1861, promulguée le 4 octobre de la même année, sont rapportés et remplacés par les dispositions suivantes :

ART. 2. Dans les communes où le système municipal est substitué au régime

communal, tous les services publics passent de plein droit à la municipalité.

Les communes restent seulement chargées de l'assistance de leurs pauvres et de l'administration de leurs biens; elles conservent la propriété et la jouissance de ces derniers, mais elles demeurent grevées des frais des services publics dont elles étaient chargées, sans toutefois que la somme à verser dans la caisse municipale puisse excéder les ressources dont la commune peut disposer après avoir pourvu à l'entretien de ses pauvres et à ses frais ordinaires d'administration.

ART. 3. En aucun cas, les édifices et lieux publics ne peuvent être détournés de leur destination, sauf les arrangements à prendre selon les circonstances.

Il en est de même des revenus des fonds spéciaux affectés aux services publics.

Disposition d'exécution. Le conseil d'état est chargé de la promulgation et de l'exécution du présent décret, spécialement de pourvoir à ce que les conventions existant entre communes et municipalités et qui ne seraient pas conformes aux dispositions des deux articles ci-dessus, soient immédiatement révisées dans le sens de ces articles.

La suite a prouvé que ce décret avait essentiellement pour but de dépouiller la Commune de Neuchâtel de son gymnase.

Le **28 septembre**, l'exposition de la Société neuchâteloise d'agriculture a eu lieu au Landeron. Le concours pour le bétail était cantonal, celui pour les produits et les instruments simplement régional. Une centaine de pièces de gros bétail avaient été présentées, et le jury a constaté avec plaisir que parmi les taureaux qui y figuraient il y avait un grand nombre de sujets de choix et quelques-uns même de première qualité. Nos éleveurs paraissent comprendre et apprécier de plus en plus la valeur de la perfection chez les animaux reproducteurs. Quant aux vaches, le jury signale dans presque toutes

la défectuosité de l'origine de la queue, et pour beaucoup un manque de finesse dans les membres. Ici, il y a décidément encore de notables progrès à faire. Les produits (légumes et fruits) étaient exposés presque exclusivement par des habitants du Landeron, et quoique l'année ait été peu favorable à ce genre de culture, cette partie de l'exposition, soigneusement organisée par le comité local, présentait de très-beaux spécimens. Le temps splendide, la réception amicale des habitants du Landeron, ont fait de cette journée une véritable fête. Le comité local et la musique, qui ont puissamment contribué à son succès, méritent de sincères remerciements. Un joyeux banquet, auquel assistaient 120 à 130 convives, et où les toasts et les discours n'ont pas fait défaut, a gaiement terminé cette belle journée.

Les sangliers qui, depuis longtemps, étaient devenus des animaux presque inconnus de nos populations agricoles, ont recommencé à s'aventurer dans notre pays. Le *jour du Jeûne* un de ces animaux a été découvert dans un petit bois au-dessus de Bevaix. Des chasseurs se sont mis à sa poursuite, mais ils n'ont pu en retrouver la piste. L'automne précédent, un couple de ces bêtes ravageuses avait été vu le long de la lisière des forêts de Chaumont.

Dans la nuit du **6 au 7 octobre**, un incendie a de nouveau mis en émoi la population de Saint-Aubin. Trois maisons ont été réduites en cendres.

Le **7 novembre**, la *Feuille d'avis des Montagnes* mentionnait des branches de hêtre, provenant des environs des Ponts-de-Martel, et portant à côté des feuilles sèches de l'année, de jolis bouquets de feuilles nouvelles comme au mois de mai. Quelques jours auparavant, des feuilles de pommier nouvellement écloses étaient cueillies à Neuchâtel. Malgré ces phénomènes de végétation, la récolte en vin de l'année 1872 comptera évidemment parmi

les médiocres du vignoble neuchâtelois. Au printemps les vers, en septembre la grêle, ont causé dans un grand nombre de quartiers des dommages considérables, et nous avons entendu évaluer à un million de francs la perte qui en résultait pour les propriétaires.

C'est aussi au **commencement de novembre** que, en procédant aux travaux de la plate-forme du nouveau collège au Locle, on a découvert des débris d'animaux mammifères, de grande taille, et surtout des dents de forme particulière qui ont été trouvées dans la *Pierre morte* ou calcaire d'eau douce.

On se rappelle que des découvertes de même nature, mais du règne végétal seulement, avaient eu lieu lors des travaux de construction de la gare dans la même localité.

Le **14 novembre**, la mort nous a enlevé un de ces hommes tels que la foi chrétienne seule les produit, qui apportent partout avec eux la paix, et qui passent leur vie à faire du bien. Né en Ecosse, M. William Mackensie avait quitté sa patrie pour Paris, puis Paris pour la Suisse romande, et enfin les bords du Léman pour ceux de notre lac, où divers liens le fixèrent. Il était devenu Neuchâtelois de cœur, et prenait un extrême intérêt à nos questions d'église et d'école, mettant sa piété et sa science au service de nos œuvres les plus utiles. Humble et modeste comme personne, il est l'auteur anonyme d'ouvrages qui se trouvent dans toutes les familles pieuses de nos Eglises de langue française : la *Concordance des saintes Ecritures* et une édition de la Bible avec de très nombreux parallèles. Dans son poème anglais de Ruth se reflète la candeur de son âme et la grâce de son esprit. Il est mort après une courte maladie, laissant dans un deuil profond sa veuve et ses nombreux amis.

Par arrêtés des **8 et 23 novembre**, le

conseil d'état a prononcé que, en vertu du décret du grand-conseil du 11 septembre, la Commune de Neuchâtel devait être dépouillée de son gymnase, de ses collections et de tout ce qui concerne le culte religieux. Le **4 janvier**, la Commune de Neuchâtel recourut au Conseil fédéral contre le décret du grand-conseil, et contre l'interprétation qui en était faite par le conseil d'état. Le **14 mars**, le Conseil fédéral a écarté le recours sur le premier point, et renvoyé la Commune à s'adresser au grand-conseil pour le second. Le **25 mars**, le conseil d'état déclarait exécutoires pour le 1^{er} avril ses arrêtés contre la Commune. Sur un nouveau recours de la Commune contre cette dernière mesure du conseil d'état, le Conseil fédéral lui a enjoint de se soumettre. Le grand-conseil, dans sa séance du **20 juin**, a trouvé par une majorité de 50 voix que l'interprétation du conseil d'état était bonne. Enfin l'Assemblée fédérale, nantie à son tour de la question dans son ensemble, a rejeté, les **21 et 28 juillet**, le recours de la Commune contre le décret du grand-conseil du 11 septembre et renvoyé au Conseil fédéral le recours contre les arrêtés du conseil d'état. — Nous avons reproduit, sans les interrompre par d'autres faits, les principales phases de ce long procès, où la Commune de Neuchâtel s'est trouvée seule à défendre les droits et réellement l'existence de toutes les Communes neuchâtelaises. Par l'abandon où elles l'ont laissée, ces dernières ont fourni la preuve qu'elles n'avaient plus que le bruit de vivre, mais que l'ancienne Commune historique neuchâteloise était à l'agonie et que ses débris sont mûrs pour les appétits du radicalisme.

Le **30 novembre**, dès 7 heures du soir, chacun a pu contempler un phénomène céleste des plus extraordinaires, et tel qu'on en a vu rarement chez nous. Sur un espace qu'on peut évaluer aux deux tiers du ciel, depuis le zénith et le N.N.-Est au S.S.-Ouest, se montrait une vraie pluie

d'étoiles filantes. De quelque côté qu'on portât ses regards, des traînées lumineuses traversaient l'espace avec une majestueuse lenteur, plusieurs laissant derrière elles une queue d'étincelles à la manière des fusées. Généralement le mouvement était vertical, et ces corps lumineux avaient l'air de tomber vers la terre, mais il y en avait de temps à autre qui prenaient une direction oblique comme les bolides. Deux observateurs ont compté cinq cents étoiles filantes dans l'espace de 45 minutes entre sept et huit heures; il est probable qu'ils n'ont pas tout vu, car le ciel a été envahi peu à peu par des nuages qui ont masqué une partie de ce splendide spectacle. Vers neuf heures, le nombre de ces météores avait sensiblement diminué, mais on en voyait encore à cinq heures du matin.

Le **7 décembre**, l'Assemblée fédérale a élu pour la première fois un Neuchâtelois au Conseil fédéral en la personne de M. Eugène Borel.

Le **9 décembre**, a eu lieu aux Eplatures une cérémonie d'un genre nouveau dans notre pays, au moins depuis la Réformation. Il s'agissait de l'inauguration d'un cimetière israélite¹.

Un grand-rabbin a prêché dans le temple protestant et dans la chaire. Malgré le mauvais temps, de nombreux auditeurs de différents cultes s'étaient joints aux israélites. Outre les autorités locales se trouvaient parmi eux deux des pasteurs de la paroisse évangélique française de la Chaux-de-Fonds, ainsi que le pasteur libéral. La cérémonie a été simple et digne. Le sermon a été écouté avec une religieuse sympathie et l'intérêt a redoublé quand le pasteur des Eplatures est monté en chaire pour adresser à ses hôtes quelques paroles de bonne confraternité.

¹ On croit qu'il y avait un cimetière israélite près de Neuchâtel, au pied de la Dent-d'Augmont (la roche de l'Ermitage).

Du temple, on s'est rendu au cimetière où des psaumes de circonstance ont été récités. Le grand-rabbin a terminé le service par une prière de bénédiction. Le pasteur l'a ensuite invité avec les membres du comité israélite à se reposer quelques instants au presbytère, et chacun est rentré chez soi emportant une excellente impression.

1873

Le mois de **janvier** a fait son apparition cette année, non point avec le manteau de frimas que nous lui connaissons habituellement, mais revêtu de l'écharpe de Flore. Le 2, on trouvait des pâquerettes fraîchement écloses dans les champs de la Chaux-du-Milieu, et un propriétaire de Neuchâtel cueillait dans son jardin un bouquet composé de viollier, d'œillets de Chine, de dents-de-lions, de soucis, de quarantaines, de passe-velours, de pieds-d'alouettes, et d'immortelles. Les papillons voltigeaient parmi les fleurs nouvelles et les abeilles s'empressaient d'y recueillir leur miel.

Le **23 février**, l'inauguration d'un monument élevé sur le cimetière du Mail à la mémoire des 130 soldats français, morts dans les hôpitaux et lazareths de Neuchâtel, a réuni plus d'un millier de personnes, qui ont ainsi voulu rendre un dernier hommage à ces jeunes victimes de la terrible guerre franco-allemande.

La cérémonie a commencé par un morceau de musique religieuse, exécuté par la *Fanfare*, puis M. l'avocat Monnier, au nom du comité d'initiative, a remis le monument aux autorités municipales. M. Jean de Montmollin a répondu au nom de celles-ci, après quoi M. le vice-consul comte de Drée a prononcé un discours. M. le curé Berset a ensuite pris la parole, et M. le pasteur Robert-Tissot a terminé la série des discours officiels par une émouvante prière. Le comité s'est alors réuni, musique

en tête, et a quitté le cimetière, avec les délégations du conseil d'état, du conseil municipal et de la commune, qui avaient pris part à la cérémonie.

Mais un grand nombre de personnes sont restées sur les lieux; au bout d'un instant, M. Ch. Beslay a pris la parole pour remercier la Suisse et Neuchâtel, puis un jeune ouvrier français, qui a fait la campagne de 1870-1871, a ajouté à son tour quelques mots de reconnaissance et de remerciements.

Malgré le mauvais temps, la cérémonie a parfaitement réussi. Le monument avait été orné de guirlandes de verdure, où figuraient mariées les couleurs de la Suisse et de la France recouvertes d'un crêpe. Le comité avait également fait placer des couronnes d'immortelles sur les tombes de deux soldats suisses morts pendant la mise sur pied, et de M. A. H. et de M^{lle} D., qui ont payé de leur vie les soins qu'ils avaient voués aux malheureux Français.

Nous intervertissons ici l'ordre des dates pour rappeler deux cérémonies analogues. Le **23 mars**, on inaugurait à Colombier, au milieu d'un nombreux concours de population, un monument funéraire dressé sur le cimetière de ce village à la mémoire des dix-neuf soldats français qui y ont été enterrés à la suite de la catastrophe du 22 mars 1871. Enfin, le **29 juin**, les habitants du Val-de-Ruz consacraient aussi par un service religieux le modeste mausolée qu'ils ont élevé sur la tombe des dix soldats français morts à l'hôpital du Landeyeux et enterrés dans le cimetière de Boudevilliers. — Tous ces monuments ont été établis au moyen de souscriptions.

Dans la nuit du **1 au 2 mars**, vers deux heures du matin, le feu a pris à la cure d'Engollon et l'a réduite en cendres. Réveillée en sursaut au milieu de son sommeil, la famille de M. le pasteur Bonhôte a pu se sauver, et grâce aux secours arrivés sur les lieux on a pu arracher aux flammes une grande partie du mobilier et

du linge, mais la bibliothèque est à peu près anéantie. Le feu a pris, par une cause inconnue, dans le bûcher, adossé au bâtiment, qui était encore couvert en bardeaux.

Le **10 avril**, une assez violente secousse a été ressentie en divers lieux, entre autres à Neuchâtel et à Colombier, secousse que des géologues ont supposé être en corrélation avec le tremblement de terre qui à la même époque dévastait San-Salvador en Amérique.

Depuis le **24 avril**, la température s'est refroidie de la façon la plus fâcheuse. A Neuchâtel, ce jour-là, le thermomètre marquait, à 5 heures du matin, encore 3 degrés au-dessus de zéro; le 25, 2 degrés; le 26, il tombait au-dessous de zéro, et dimanche matin il marquait 2 degrés de froid. Les arbres en fleur et les plantes qui se développaient avec vigueur sous l'influence des pluies de mars, ont vivement souffert de ce brusque et déplorable revirement de température. Dimanche après midi, le vent d'ouest a repris le dessus; il a fortement neigé pendant la nuit, et lundi matin, à 5 heures, le thermomètre était à 1 degré au-dessus de zéro. Toute la campagne était recouverte d'un manteau de neige.

Dans les régions supérieures, le froid a été naturellement beaucoup plus vif, et le vignoble y a sensiblement souffert.

Le **21 mai**, le grand-conseil a rejeté, par 44 voix contre 41, une pétition de 10,343 citoyens, qui demandait, en s'appuyant sur l'art. 71 de la constitution, qu'un projet de loi ecclésiastique, élaboré par le conseil d'état et adopté par le grand-conseil, funeste pour l'Eglise, fût soumis à la votation populaire.

Le **18 juin**, une pétition revêtue de 5,694 signatures d'électeurs, toutes légalisées par main de notaire, arriva au grand-conseil, demandant que l'art. 71 de la constitution,

concernant les rapports de l'Eglise avec l'Etat, fût révisé. Cette fois, il n'y avait plus moyen de reculer, et le grand-conseil décida de soumettre au peuple cette question; seulement il y en joignit une autre toute politique, celle de la révision des art. 30, 33 et 39, concernant des questions électorales; il a décidé de soumettre cette question complexe à la votation populaire les 12, 13 et 14 septembre.

Le **20 juin**, est mort au Locle M. Jules Huguenin-Vuillemin, né en 1807. Un nombreux cortège a rendu les derniers devoirs à ce citoyen généralement estimé et aimé.

Le **1 juillet**, est mort M. Daniel Matile, né en 1800. D'abord notaire et avocat à la Chaux-de-Fonds, il remplit ensuite les fonctions de maire de la Sagne jusqu'en 1846. En 1848, il consentit à présider provisoirement le tribunal de la Chaux-de-Fonds. Plus tard, fixé à Neuchâtel, il fut jusqu'à sa mort membre du tribunal d'appel et de la chambre des mises en accusation. Homme de bon conseil, il s'est fait remarquer surtout par la douceur et la bienveillance de son caractère.

Avant de terminer notre chronique, nous mentionnons quelques traits et détails divers concernant notre pays pendant cette année et propres à intéresser nos lecteurs.

M. Henri Gruet, décédé le 16 juin 1870, à Neuchâtel, avait manifesté à son lit de mort le désir formel que la propriété qu'il possédait à Chantemerle (Neuchâtel) fût un jour utilisée pour des malades. Devançant le moment fixé par son père pour la réalisation de ce vœu, sa fille l'a offerte à la Société pour le traitement des maladies contagieuses, en se réservant toutefois une modeste rente viagère. Après avoir fait expertiser par des personnes compétentes la valeur de la vigne de Chantemerle et avoir obtenu le consentement du conseil d'état, le comité central de ladite société a accepté cette donation, qui pourra être

utilisée pour y construire un lazareth pour les malades atteints d'affections contagieuses. Dans ses remerciements pour ce don généreux, le comité de cette société ne sépare pas de son respectable père celle qui a voulu, dans les limites de ses forces, voir réaliser de son vivant le but auquel celui-ci avait destiné cette propriété pour une époque plus reculée seulement.

M. Reymond, ancien consul suisse à Milan, a légué fr. 20,000 à l'hôpital de la Chaux-de-Fonds. M. Reymond avait passé son enfance à la Chaux-de-Fonds.

La vente qui a eu lieu le 13 février, à Neuchâtel, en faveur de l'Ecole normale de Peseux (autrefois à Grandchamp) a produit fr. 11,000; les conférences de M. Alfred de Chambrier et le concert organisé à Colombier par M. Knüpfer-Jacot, fr. 1,500.

Les personnes qui ont visité notre dernière exposition de peinture ont toutes conservé le souvenir d'une belle toile de M. Schuler: *le chasse-neige*. M^{me} Alexandre de Pourtalès, continuant une tradition de générosité habituelle dans cette famille, en a fait don au musée de peinture. — De son côté, M. Th. Schuler, a voulu témoigner à notre ville dans laquelle il a fixé sa résidence, les sentiments de gratitude que les Alsaciens conservent pour notre patrie. Il a fait présent, à notre Musée, d'un véritable petit chef-d'œuvre: une peinture en grisaille, représentant des floteurs occupés à diriger le bois dans la Sarine. Ce genre de peinture est nouveau dans notre collection.

La Société d'agriculture de la Suisse romande a reçu un diplôme d'honneur de la Société des agriculteurs de France et une médaille d'or pour une exposition de vins des cantons du Valais et de Neuchâtel, organisée à Lyon par les soins de son président.

M. Jean-Louis Roulet, propriétaire à Pe-

seux, a également obtenu une médaille de bronze pour une belle collection d'outils pour vigneron.

Les Suisses qui ont envoyé leurs produits à l'exposition de Lyon paraissent avoir été assez bien partagés dans la distribution des récompenses. La maison Ph. Suchard, à Serrières, a obtenu l'unique médaille d'or décernée aux chocolats.

La Société des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds, qui a pris part au concours international des musiques instrumentales du Havre, a obtenu, dans sa catégorie, le premier prix (valeur de fr. 300) et une médaille d'or.

La Caisse d'épargne de Neuchâtel a publié le résumé de son soixantième compte, pour l'année 1872. Nous en reproduisons les données suivantes :

DOIT :

Dépôts existants au 1 ^{er} janvier 1872, pour 17,984 déposants . . .	Fr. 15,032,266.44
Déposé dans le courant de l'année, en 14,744 dépôts, et par 2,510 nouveaux déposants. »	2,292,531.13
Intérêts bonifiés aux déposants à 4 % . . . »	592,924.07
Economies faites en 1872 »	44,010.44
En fonds d'amortissement au 31 déc. 1871 »	899,975.16
	<u>Fr. 18,861,707.24</u>

AVOIR :

Placé à intérêts chez 616 débiteurs neuchâtelois	Fr. 10,109,088.54
Placé de même chez 33 débiteurs suisses d'autres cantons »	1,984,373.03
Placé de même chez 158 débiteurs étrangers . . . »	4,502,487.63
A reporter	<u>Fr. 16,595,949.20</u>

	Report Fr. 16,595,949.20
Maison et mobilier de la Caisse d'épargne . . . »	200,000.—
Remboursé pendant l'année, à 5,272 déposants, dont 1,506 pour solde »	2,065,758.04
	<u>Fr. 18,861,707.24</u>

Au 31 décembre 1872, le nombre des déposants était de 18,988, et leurs dépôts s'élevaient à la somme de fr. 15,851,963.60.

Au 31 décembre 1871, ce nombre était de 17,984, et leurs dépôts s'élevaient à la somme de fr. 15,032,266.44.

Le nombre des déposants a ainsi augmenté, en 1872, de 1,004, et les dépôts ont augmenté de fr. 819,697.16.

Le recensement de la population du canton, fait en janvier dernier, donne le résultat suivant : Citoyens neuchâtelois 47,527, Suisses d'autres cantons 40,154, étrangers 9,414. Sexe masculin 47,393, sexe féminin 49,702. Total de la population, 97,095. — En janvier 1872, le nombre des habitants était de 95,179. Pendant l'année dernière, il y a donc eu une augmentation de 1,916 habitants.

Le recensement de la population, pour la ville de Neuchâtel, donne 13,055 âmes (soit une augmentation de 602 pendant 1872), dont 4882 Neuchâtelois, 6375 Suisses d'autres cantons et 1,798 étrangers.

La population de la Chaux-de-Fonds a augmenté l'an dernier de 448 âmes, et s'élève actuellement à 20,308.

Ouvrages publiés par des Neuchâtelois ou concernant Neuchâtel :

Abrégé de l'Histoire sainte et de l'Histoire de l'Eglise, (par L.-C. Henriod), et *recueil de passages tirés de l'Ecriture sainte*, (par P. de Coulon), ouvrages recommandés par le Synode de l'Eglise neuchâteloise pour l'enseignement religieux.

- Recueil de cantiques pour les enfants des catéchismes et des écoles du dimanche*, id.
- Etudes bibliques*, par Fr. Godet, 1^{re} série.
- Monsieur Colani et le Protestantisme évangélique*, par Fr. Godet.
- Deux conférences sur la question ecclésiastique*, par Aug. Gretillat, professeur, et H. Jacottet, avocat.
- La question des biens ecclésiastiques à Neuchâtel*, par un Neuchâtelois (M. Chabloz).
- La responsabilité du pasteur*, sermon prêché par E. Robert-Tissot, devant la Société pastorale suisse, à Lausanne.
- Sermons évangéliques*, par J.-H. Grandpierre.
- Quelques pages du journal d'un jeune homme de quinze ans, mort à Neuchâtel en 186..*
- Le crime de la guerre*, par H. DuPasquier
- Chimie des animaux. Chimie des végétaux*
Chimie du sol, par Fr. Sacc.
- Le nervosisme*, par V. Borel, D^r-méd.
- Passe-temps d'un aveugle pendant un traitement dans une clinique*, par Ad. Dubois-Huguenin.
- Franz et Rosa, épisode de la guerre de 1798*, par G. Guillaume.
- Quelques poésies*, par un forestier, (H. de Coulon).
- Premières poésies*, par Philippe Godet.
- L'armée suisse*, croquis par A. Bachelin.
- Petite carte de poche du canton de Neuchâtel*, par A. de Mandrot.
- Conférence sur la question ecclésiastique*, par Eug. Ladame, pasteur.
- Jésus-Christ triste jusqu'à la mort*. Sermon par J.-Alfred Porret.
- Les fugitives*, par Mlle Elvina Huguenin.
- L'avenir du peuple neuchâtelois à la lumière du présent*. Par un Neuchâtelois.
- Jeune fille et catéchumène*, par une mère de famille.
- Passages bibliques et demandes et réponses pour les catéchumènes*. L. Junod, pasteur, à Bâle.
- La vie, son triomphe et son but*, par Rollier, pasteur, avec une préface de F. Godet, professeur.
- Guillaume Farel*, par L. Junod, deuxième édition entièrement refondue pour la jeunesse et les familles.
- Au bord du torrent*. Silhouettes et paysages alpestres, par l'auteur de « Sous les sapins. »
- Gymnastique populaire raisonnée*, à l'usage des écoles primaires, secondaires et supérieures, ainsi que pour tous les âges, par Junod et Senglet, professeurs.
- Le jardin potager mis à la portée de tout le monde*. (Jämes Lardy). Une grande feuille imprimée.
- Préludes*. Poésies par Arthur Schorpp et Henri Sieger.

NÉCROLOGIE

CHARLES-PHILIPPE DE REIFF

Au nombre des Neuchâtelois qui ont fait honneur à leur pays et dont le *Messenger boiteux* aime à conserver le souvenir, l'homme auquel nous consacrons cette notice mérite d'avoir sa place.

Charles-Philippe Reiff, fils de Jean-Philippe Reiff et de Jeanne-Marguerite-Louise Favarger, naquit à Serrières le 6 janvier 1796. La mère, restée veuve avec trois gar-

çons en bas âge et sans fortune, eut beaucoup de peine à les élever. Charles-Philippe était le second. Il se distingua de bonne heure par son application et son zèle pour l'étude. A cette époque, le collège latin n'était ouvert qu'aux enfants des bourgeois de la ville de Neuchâtel, et l'on ne faisait d'exception qu'en faveur de ceux qui étaient signalés par des aptitudes exceptionnelles. On lit dans les registres de la commission d'éducation de l'année 1808 : « Plusieurs élèves de l'école Caumont sont » promus au collège. La commission, à l'unanimité, y joint Philippe Reiff, encore » plus distingué qu'aucun d'eux, et que de » rares talents et une application plus rare » encore, semblent appeler naturellement » à courir la carrière des études. » Une fois au collège, Reiff en parcourut successivement toutes les classes avec les mêmes succès. Le gouverneur de Neuchâtel, baron de Lespérut, avait institué un prix qu'il décernait dans chaque classe à l'élève le plus distingué. C'était le *prix Lespérut*. Chaque année, à la cérémonie des Promotions, Reiff ne manqua jamais de remporter celui de sa classe.

Arrivé à l'âge de 18 ans, il se voua à l'éducation de la jeunesse, et fut appelé en 1814 en qualité de précepteur dans la famille de M. le lieutenant Houriet, au Locle. En 1818, muni de bonnes recommandations de M. Houriet, il se rendit à St-Petersbourg, où un parent de ce magistrat était établi. Il sentit bientôt le besoin d'étudier la langue russe, et ne trouvant à cette époque aucune grammaire en langue française, il composa lui-même une grammaire russe à l'usage des étrangers et la publia en 1821, grammaire qui fut aussitôt traduite en polonais, tant les manuels pour l'étude du russe étaient rares et défectueux. Continuant son étude de la langue russe,

il se mit à écrire pour son propre usage un dictionnaire, d'après l'ordre étymologique. Des philologues, ayant eu l'occasion de voir ce travail, en furent si frappés, qu'ils engagèrent son auteur à le présenter à l'Académie impériale des sciences à St-Petersbourg, pour concourir au prix Demidoff, et l'Académie, sur le rapport des commissaires qu'elle avait nommés, lui adjugea en 1833 le grand prix de 5000 roubles-assignats, avec la promesse d'un secours de 5000 roubles encore pour l'impression. Cet ouvrage, publié en deux volumes, sous le titre de « Lexique étymologique de la » langue russe, ou Dictionnaire russe-français, dans lequel les mots russes sont » classés par familles, avec les étymologies » sanscrites, persanes, grecques, latines et » allemandes » fut dédié à l'empereur Nicolas, qui accorda à l'auteur la décoration de l'ordre de Sainte-Anne, 3^{me} classe. En cette même année 1833, il fut appelé à remplacer un des professeurs auprès du grand-duc héritier, aujourd'hui régnant, et des grandes duchesses Marie, Olga et Alexandra.

Ayant quitté la Russie en 1837, il épousa l'année suivante Mathilde-Lucie de Bulmerincq, et vint se fixer à Carlsruhe. C'est là qu'il entreprit le grand travail qui l'a occupé le reste de sa vie, les dictionnaires parallèles des langues russe, française, allemande et anglaise, en quatre parties, dont chacune contient les mots d'un de ces idiomes, avec leur explication dans les trois autres. Cet ouvrage a déjà eu quatre éditions, qui comprennent ensemble plus de 150,000 volumes répandus tant en Russie que dans le reste de l'Europe. Pour cette publication, l'auteur fit graver et fonder les types russes à Francfort et établit une imprimerie russe dans les ateliers de M. Hasper, imprimeur de la cour à Carls-

ruhe. Le grand-duc de Baden, voulant lui témoigner tout l'intérêt qu'il prenait à ses travaux philologiques, le nomma en 1853 chevalier de l'ordre du Lion de Zæhringen. En 1864, à l'apparition de la troisième édition des dictionnaires parallèles, l'empereur de Russie conféra à Philippe Reiff l'ordre impérial de Saint-Wladimir, 4^{me} classe, avec la noblesse héréditaire.

Philippe de Reiff avait perdu sa femme, et vivait avec sa fille unique, mariée à Carlsruhe. Presque toutes les années il consacrait quelques semaines à un voyage en Suisse et à une cure de raisins à Montreux. L'excellente santé, la plénitude des facultés dont il jouissait encore malgré son grand âge, (il venait de mettre la dernière main à une nouvelle édition de la partie anglaise du dictionnaire), semblaient lui promettre une longue vieillesse, lorsque la cupidité d'un scélérat est venue brusquement et d'une manière affreuse trancher le fil de son existence terrestre.

C'était le 26 septembre 1872. Ce jour-là, sa fille, M^{me} la baronne de B., était partie à midi pour aller faire un séjour à Fribourg, chez des parents; M. de Reiff restait seul dans sa maison avec ses domestiques. Rentré le soir à 9 heures, il s'était couché à 10.

Au milieu de la nuit, on trouva son corps sans vie sur la rue devant sa maison. Son domestique, Ferdinand Mack, qui était depuis cinq mois à son service, bientôt arrêté, ne tarda pas à faire des aveux complets. Profitant de l'éloignement des autres domestiques, qui habitaient un corps de logis très distant de la chambre de son maître, il s'y était introduit lorsqu'il avait supposé qu'il s'était endormi. Mais M. de Reiff s'était réveillé, et l'assassin ne parvint à l'égorger qu'à la suite d'une violente lutte. — Le crime accompli, il s'empara des clefs, ouvrit le secrétaire et y vola 220 florins.

Faute de connaître le secret du coffre-fort, où se trouvaient des valeurs importantes, tous ses efforts pour l'ouvrir restèrent inutiles. Il se mit alors à effacer les traces de l'assassinat; il jeta dans les latrines les draps de lit ensanglantés et refit le lit à nouveau; il lava les traces de sang sur le parquet, revêtit le corps des habits qu'il avait portés dans la journée, puis le transporta dans la rue, afin de faire croire que c'était là qu'il avait été assassiné par des mains étrangères.

Cet affreux événement a fait une profonde sensation à Carlsruhe, où notre compatriote jouissait d'une légitime considération. Il était âgé de 76 ans et 9 mois.

Ses principaux ouvrages sont: Grammaire raisonnée de la langue russe, précédée d'une introduction sur l'histoire de cet idiome, de son alphabet et de sa grammaire, 1829. -- Recherches sur les racines des idiomes slavons, comparées avec celles des langues étrangères, pour servir à l'étude comparative des langues, 1832. — Dictionnaire russe-français, dans lequel les mots russes sont classés par familles, 1835 et 1836. — Grammaire française-russe, ou principes de la langue russe à l'usage des Français, 1853. — Deutsch-russische Sprachlehre oder Grundsätze der russisch. Sprache zum Gebrauche f. Deutsche, 1853. — English-russian Grammar or Principles of the Russian Language for the use of Englishmen, 1853. — Enfin, Nouveaux Dictionnaires parallèles des langues russe, française, allemande et anglaise, en quatre volumes, précédés chacun d'une grammaire de la langue dominante.

Tous ceux qui ont été en relation avec M. de Reiff conservent de ce respectable vieillard le meilleur souvenir: l'égalité de son caractère, son affectueuse bonté, la sûreté et l'agrément de son commerce, son

zèle à rendre service, rehaussaient l'estime qu'il avait inspirée par ses utiles travaux et par cette infatigable activité qu'il conserva jusqu'au dernier jour de sa vie.

Comme nous le disions en commençant cet article, Ch.-Philippe de Reiff est au nombre des Neuchâtelois qui ont fait honneur à leur pays. C'est notre devoir d'honorer sa mémoire.

HENRI-FRÉDÉRIC DE MEURON.

L'année dernière nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. James de Meuron; cette année nous éprouvons un sentiment non moins pénible en parlant de celle de son frère aîné, M. de Meuron-Terrisse. Malgré la différence de leurs caractères et de leurs aptitudes, ces deux frères, que liait une étroite amitié, se sont distingués, l'un comme l'autre, par les talents dont ils ont fait preuve dans les charges publiques, par la clarté de leur esprit et par leur amabilité. Entourés d'une affection et d'une estime générales, ils ont laissé de vifs regrets dans bien des cœurs.

Né le 6 juin 1802, M. de Meuron, jeune encore, suivit la carrière militaire qui s'ouvrait tout naturellement aux Neuchâtelois. Il servit pendant quelques années, de 1821 à 1827, dans le bataillon des tirailleurs neuchâtelois à Berlin, avec le grade de capitaine. Ce premier apprentissage des armes dans les troupes régulières, rendait facilement accessibles les places de chefs de nos milices à ceux qui revenaient au pays. Après avoir rempli quelques postes importants dans l'époque agitée de 1831, M. de Meuron fut nommé lieutenant-colonel en 1836, et chef du premier arrondissement militaire en 1841. Sa figure martiale, son don de commandement, son

talent d'organisation, le rendaient populaire et lui assuraient un véritable ascendant sur le soldat.

Mais, dans un petit état, où le régime militaire n'est généralement qu'un accessoire, c'est dans l'ordre civil et politique que les citoyens dévoués rendent le plus ordinairement service à leur pays.

A côté de ses emplois militaires, M. de Meuron n'avait pas tardé à être appelé à divers postes civils par ses combourgeois et ses concitoyens. Les premiers le nommaient en 1831 membre du grand conseil de la ville, et en 1832 membre du petit conseil, tandis que le collège électoral des Verrières le nommait en 1835 député au Corps législatif. Cette assemblée le chargea de représenter Neuchâtel à la diète de Lucerne en qualité de second député. Il devint plus tard aussi, en 1843, juge au Tribunal souverain. Quoique son esprit actif et facile lui permit de bien remplir ces nombreuses fonctions, c'est plus particulièrement aux intérêts de la ville de Neuchâtel qu'il se consacra, en acceptant la présidence de la commission des travaux publics en 1840, puis la charge de Banneret.

Si cette ville a pris depuis plusieurs années un assez grand essor dans ses constructions et ses embellissements, elle le doit en quelque mesure à l'initiative et au développement qui leur furent donnés sous la direction de M. de Meuron. Le détournement du Seyon a particulièrement facilité l'extension de la ville, et M. de Meuron est un des hommes qui se sont le plus activement intéressés à cette œuvre. L'idée d'élever un monument au généreux bienfaiteur de Neuchâtel, ainsi que les soins de son exécution, lui sont dus en grande partie. L'intérêt qu'il témoignait pour sa ville et son dévouement à sa Bourgeoisie,

le désignait de droit pour la charge de Banneret.

Le Banneret — il n'est peut-être pas inutile de le rappeler à nos jeunes lecteurs, car ce n'est plus aujourd'hui qu'un mot historique—était proprement le portebannière de la Bourgeoisie, car ces puissantes corporations avaient originairement le port d'armes. Plus tard cette fonction, comme les corporations auxquelles elle ressortissait, perdit toute attribution militaire et devint purement civile. Le Banneret était le défenseur en titre des intérêts des bourgeois, l'*homme du peuple*, comme on l'appelait, siégeant auprès des conseils administratifs et judiciaires pour veiller en tout et partout aux droits des bourgeois ; il était d'office aussi président de la commission et de la chambre des orphelins. La générale Bourgeoisie le nommait, tous les six ans, dans ses grandes assemblées de la collégiale, et le Banneret élu prêtait solennellement serment au pied d'un des vieux tilleuls de la terrasse.

M. de Meuron, élu une première fois en 1841, le fut une seconde fois en 1847 ; il ne devait pas achever cette nouvelle période d'élection pour laquelle l'avait confirmé la confiance de ses combourgeois. Avec la révolution de 1848 prit fin la charge de Banneret. Par son dévouement à la chose publique, par son entente des affaires, par son esprit sociable, bienveillant, M. de Meuron avait fait aimer les fonctions qu'il exerçait ; dernier représentant d'une charge qui ne devait plus durer, il a bien terminé l'ère de nos bannerets.

Nos lecteurs ont tous trop présents à l'esprit les événements de 1856 pour que nous devions rappeler ici le rôle qu'y prit M. de Meuron, ainsi que son emprisonnement et son exil.

Appelé à prendre part à la direction de

Préfargier en 1852, il en devint président en 1867 ; c'est à cet établissement, fondé par un membre de la famille de Meuron, qu'il voua surtout son activité pendant les dernières années de sa vie, et par ses capacités d'administrateur il put lui être très utile. C'est sous sa présidence que s'est élevée et achevée la belle dépendance de Préfargier, inaugurée il y a peu d'années.

Quoiqu'il eût atteint l'âge de 70 ans, rien dans l'état parfaitement conservé de corps et d'esprit de M. de Meuron ne pouvait annoncer une fin prochaine. Il s'était rendu de sa campagne de Colombier à Neuchâtel pour remplir ses devoirs d'électeur dans une votation importante, quand il fut pris d'un refroidissement aux suites duquel il succomba en peu de jours, le 4 novembre 1872.

Soutenu par la foi, il vit avec calme s'étendre le voile de la mort qui dérobe à nos yeux les choses visibles, en attendant le réveil « dans la nouvelle terre où la justice habite. »

PAUL-ALEXANDRE CONVERT

Le nombre des Neuchâtelois missionnaires est trop petit pour que nous hésitions à rappeler ceux qui ont honoré leur pays dans cette noble et pénible carrière. C'est pour cela que nous voulons dire quelques mots de celui qu'on a nommé notre second missionnaire, et qui fut un digne successeur du vaillant F. Lacroix.

Paul-Alexandre Convert naquit à Auvornier le 17 septembre 1832. Il paraît que ce fut pendant un séjour de dix-huit mois qu'il fit en Wurtemberg, à l'époque de sa confirmation, que se manifesta en lui le désir de servir Dieu soit dans le ministère, soit comme missionnaire. Voué d'abord

cependant à la carrière pédagogique, il exerça les fonctions de régent à Corcelles, à la Côte-aux-Fées et à Fleurier, où il fut mis en relation avec le Comité des missions de Bâle et admis ensuite dans son institut. Il en sortit en 1857, après quatre ans d'études, et partit comme missionnaire pour les Indes, où il passa sept années d'un ministère actif et béni. Mais le climat meurtrier de l'Inde avait brisé une santé jusqu'alors excellente. Convert dut revenir en Europe, et nous eûmes alors le plaisir de l'entendre à Neuchâtel. Au bout de deux ans, il se crut assez rétabli pour retourner; mais, à peine arrivé, il vit qu'il ne pouvait lutter contre un mal qui l'avait de nouveau repris, et il fallut revenir en Europe en 1867.

Mais il continua à travailler au service de la Société des missions de Bâle en qualité de prédicateur itinérant; puis, fut appelé à remplir un poste d'évangéliste au service de la mission intérieure à St-Gall, et, enfin, de pasteur et professeur à Schaffhouse, où la maladie l'atteignit de nouveau et l'enleva, le 30 novembre 1872, à ses utiles travaux.

Nous empruntons à un journal religieux les paroles suivantes: « Les caractères distinctifs de la piété de ce cher frère ont été une foi vivante, une humilité sincère et une vérité à toute épreuve. Jamais caractère n'a rendu un son plus franc et jamais piété n'a été plus vraie. Et la source bénie où ce beau et noble caractère s'est incessamment trempé et renouvelé, ce fut la communion avec son Dieu Sauveur, cherchée et cultivée dans un esprit constant de prière. Déjà, dans sa plus tendre enfance, ses parents l'ont souvent trouvé à genoux dans un coin, cherchant auprès de Dieu pardon et secours; et cet esprit de prière ne l'a jamais quitté. C'est, en effet, dans

cet élément que se trempent les nobles caractères, et c'est de là qu'ils ressortent à la fois vrais et forts pour le service du Seigneur et pour le bien de l'humanité malheureuse. »

GEORGES DE TRIBOLET.

Parmi les pertes que notre pays a faites cette année, nous devons mentionner celle d'un savant modeste autant qu'aimable, qui nous a été enlevé à la fleur de l'âge.

Georges de Tribolet, fils de Frédéric de Tribolet-Hardy et d'Uranie de Montmolin, naquit à Neuchâtel le 20 décembre 1830. Son éducation fut dirigée vers les études classiques jusqu'à son entrée à l'académie, où les cours de chimie de M. le professeur Sacc excitèrent à un haut degré son intérêt et déterminèrent sa carrière. Le gouvernement de 1848 ayant supprimé l'académie, G. de Tribolet put continuer ses études avec M. Sacc, resté professeur aux auditoires de la commune de Neuchâtel. En 1850, il partit pour l'université de Giessen, où professait l'illustre Liebig. Un voyage dans le Hartz commença à développer en lui le goût de la géologie et de la botanique. De Giessen il vint à Zurich en 1851, et les leçons des professeurs Stædeler, Escher et Heer donnèrent une nouvelle impulsion à ses trois études favorites. L'amitié que lui porta Escher dès le commencement, et les excursions fréquentes qu'ils firent ensemble dans la plaine, les Alpes et le Jura, le familiarisèrent toujours plus avec les phénomènes géologiques de notre Suisse. En 1852, il continua ses études universitaires à Heidelberg, accompagnées d'excursions géologiques dans l'Odenwald et la Forêt-Noire, et lorsqu'au printemps de 1853 il

obtint le grade de docteur en philosophie de cette université, il avait choisi pour sujet de sa thèse l'étude *des roches porphyriques*, qui forment un des traits saillants de la géologie de ces contrées.

Depuis ce moment là, G. de Tribolet se voua essentiellement à la géologie. — Il partit pour Paris, suivit les cours des géologues français les plus distingués, voyagea en Champagne, en Touraine, en Auvergne, passa plus tard six mois à Berlin, parcourut diverses contrées de l'Allemagne, et revint à Neuchâtel par le Tyrol et la Lombardie. C'est ainsi qu'il rentra dans son pays après quatre ans d'études suivies et approfondies, et devint l'un des collaborateurs les plus consciencieux de la Société des sciences naturelles. Les terrains crétacés de notre Jura et spécialement les couches néocomiennes furent les principaux objets de ses recherches.

En 1856, il publia un *catalogue des fossiles du néocomien moyen de Neuchâtel*. Plus tard, la construction du chemin de fer franco-suisse, à travers les gorges de l'Areuse, offrit un nouveau champ à ses investigations. Sa *Notice sur la présence des terrains crétacés dans les gorges de l'Areuse* fut le résultat de ses études entreprises de commun avec Gressly, et dont le but était de prouver que le Val-de-Travers, le Champ-du-Moulin et le Val-de-Ruz ne sont qu'un seul et même vallon géologique.

En 1857, il écrivit une notice sur *la géologie des environs de Morteau*, résultat d'études qu'il avait entreprises dans cette contrée avec M. le professeur Jaccard, et où se trouve mentionnée et décrite la célèbre couche à fossiles avec test, que découvrirent ces deux savants à la partie inférieure du calcaire jaune, fait unique jusqu'à présent dans tout le bassin crétacé du Jura. — La même année, G. de Tribo-

let affirmait victorieusement, dans sa notice *sur le terrain valangien*, la nature crétacée encore contestée des couches intermédiaires aux marnes de Hauterive et au Purbeck, au moyen de trois coupes prises au Vauseyon, à Valangin et à Noirvaux.

Pendant que le jeune savant employait la belle saison à ces excursions fructueuses, il consacrait les journées d'hiver au classement et à l'arrangement des collections géologiques et minéralogiques du musée de la commune de Neuchâtel, auxquelles il faisait don des nombreuses richesses fossiles qu'il récoltait dans ses voyages et qui lui doivent ainsi un notable et précieux accroissement. — En 1859, pendant une assez longue absence de M. le professeur Desor, il le remplaça aux auditoires du collège communal de Neuchâtel. Ensuite, il devint membre de la commission d'éducation communale.

Le travail le plus important de G. de Tribolet est la *Description géologique des environs de Sainte-Croix*, qu'il publia en 1860, fruit de recherches minutieuses et approfondies. M. le Dr Campiche avait déjà attiré l'attention des géologues sur la valeur paléontologique de cette contrée et réuni une abondante collection, mais, sollicité de composer une notice, il reculait devant les difficultés d'une pareille tâche. Ce fut au printemps de 1856 que M. Desor lui proposa de s'adjoindre pour cette étude G. de Tribolet, familiarisé avec le Jura neuchâtelois et par conséquent avec le type classique du Néocomien. La *Description géologique*, etc., fut le résultat de ce travail de quatre années. Comme l'a fait observer M. Jaccard, ce mémoire marque un pas important dans la géologie du Jura. La carte qui l'accompagne trace avec une grande exactitude les limites des divers étages. Quiconque a eu l'occa-

sion de visiter Sainte-Croix, aura pu se rendre compte des difficultés de ce travail; le terrain y est si peu à découvert et les affleurements des divers étages y sont si rares, que l'on doit d'autant plus admirer l'exactitude et la minutie des recherches auxquelles il a donné lieu.

Une notice *sur le terrain tithonique* clôt la série des travaux géologiques proprement dits de G. de Tribolet. Mais comme membre et secrétaire de la Société d'agriculture, il eut maintes fois l'occasion d'appliquer ses nombreuses connaissances au profit de cette industrie populaire, la plus nécessaires de toutes. Rédacteur de l'*Almanach agricole* de cette société, il y a publié de nombreux articles relatifs surtout à la chimie et à la géologie appliquées.

Lors de la fondation de la nouvelle académie en 1866, la chaire de géologie et de paléontologie lui fut offerte. Des circonstances personnelles non moins que sa modestie, ne lui permirent pas d'accepter ce poste. Sa santé depuis plusieurs années allait en déclinant. Une affection du cœur se manifesta. En 1871, il alla chercher du soulagement à Menton, où il s'occupa encore de recherches géologiques avec beaucoup d'intérêt et autant que le lui permettait l'état de sa santé. Un an après, en novembre 1872, il se préparait à repartir pour le midi, lorsqu'il fut frappé d'un coup de sang, qui annonçait une fin plus ou moins prochaine. Elle arriva enfin, après de longues souffrances, supportées avec la patience et la foi d'un chrétien, le 18 mai 1873.

Plusieurs savants ont tenu à honneur de dédier à G. de Tribolet diverses espèces qu'il avait en partie découvertes. A ce titre encore, on peut dire que notre concitoyen laissera un nom honorable dans

la galerie de la science contemporaine.

Nous n'avons indiqué que les principaux écrits de G. de Tribolet. La liste complète s'en trouve à la suite de la notice nécrologique insérée dans les Bulletins de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, à laquelle nous avons emprunté la presque totalité de cet article.

FRÉDÉRIC-ARMAND DE PERREGAUX.

Dimanche 15 juin, à Neuchâtel, un nombreux cortège rendait les derniers devoirs à l'un des plus anciens magistrats de notre pays, mort le 12 juin 1873, dans sa 83^{me} année.

Fils de Charles-Albert de Perregaux, lieutenant-colonel et conseiller d'Etat, et de Charlotte de Gaudot, Frédéric de Perregaux naquit le 27 août 1790. Après avoir fait ses premières études au collège de Neuchâtel, il entra déjà dans la milice, en 1806, comme sous-aide-major au bataillon du Val-de-Ruz. Mais, la même année, son oncle, le célèbre banquier et sénateur comte Perregaux à Paris, lui ayant proposé d'entrer dans sa maison, le jeune homme fut envoyé en Angleterre pour y faire un apprentissage de commerce, en même temps que pour se familiariser avec la langue et les institutions de ce grand peuple. La mort de son oncle, survenue en 1808, changea sa destinée; et, laissant à la maison Laffitte la succession de cette grande maison de banque, d'après le désir de sa famille, il fit ses études de droit successivement à Heidelberg et à Genève, de 1809 à 1812, pour se vouer dans sa patrie à la carrière des fonctions publiques, dont il parcourut les divers degrés en déployant partout une activité aussi impétueuse qu'intelligente. Tandis que, dans l'ordre mili-

taire, il devenait commandant du corps des carabiniers, dans l'ordre civil, il était nommé, en 1815, maire de Travers, et bientôt après directeur de la police centrale; en 1830, châtelain du Landeron, et enfin, en 1831, conseiller d'Etat en service ordinaire. Il fit dès lors, et jusqu'à la fin, partie de ce gouvernement, qui eut à lutter avec toutes les difficultés d'une période tourmentée et qui succomba dans la tempête révolutionnaire de 1848.

A côté de ses principales fonctions comme directeur de la police, il fut chargé de plusieurs missions extraordinaires, soit dans le pays, soit auprès de la Diète, notamment en 1847. — De 1824 à 1830, il avait collaboré, avec MM. de Meuron, de Perrot et de Chambrier, à un travail considérable, resté manuscrit et déposé maintenant à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel: extrait de toutes les lois, décrétales, points de coutumes, mandements, arrêts du conseil d'Etat, etc.

Ce qui distinguait surtout Frédéric de Perregaux c'était la clarté dans l'administration, le don de l'organisation, en même temps que l'activité et l'énergie dans l'action. A côté de ces qualités de l'homme public, tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier chez le citoyen l'amour du pays, la générosité, la bienfaisance, vertus qui avaient, de bonne heure, marqué chez cet homme de bien, mais qui, en l'accompagnant dans la retraite où il se renferma depuis 1848, semblèrent briller encore d'un plus vif éclat.

Déjà, en 1814, il s'était activement occupé de l'organisation du lazareth, lors de la terrible épidémie typhéuse qui avait suivi les armées étrangères; lors de la cherté de 1847, il fut un des principaux organisateurs de la boulangerie par ac-

tions, destinée à fournir aux pauvres le pain à prix réduits.

Il fut un des principaux instigateurs des fondations de secours pour les vieillards, pour les incurables, de la formation de la société de patronage pour l'enfance malheureuse, et il fut longtemps le président des comités directeurs de ces deux dernières œuvres. Enfin, c'est lui qui a déterminé la création de l'hôpital du Landeyeux au Val-de-Ruz, en y consacrant le domaine de ce nom qui était sa propriété; et, à sa mort, en exécution des volontés de leur père, ses enfants, à côté d'autres dons à différentes œuvres de bienfaisance, ont envoyé une somme de 25,000 fr. au comité du Landeyeux.

En la personne de ce vénérable vieillard, qui, sous ses cheveux blancs, avait conservé toute la chaleur du cœur et toute la vivacité d'impressions d'un autre âge, notre pays a perdu un de ses enfants qui l'ont le plus ardemment aimé et fidèlement servi.

CHRONIQUE

des principaux événements arrivés hors de notre canton, de juin 1872 au mois de juillet 1873.

Nous commençons la chronique des événements politiques importants hors de notre pays, en nous arrêtant à la nation dont l'état mobile et incertain attire plus particulièrement l'attention.

L'Assemblée nationale en France, occupée de l'élaboration de nouvelles lois organiques, ne parvenait à les voter qu'après bien des luttes et des débats contradictoires, annonçant peu de vues d'ensemble et

de principes politiques communs. En juin 1872, elle abolissait le régime de la conscription militaire, pour le remplacer par le service obligatoire de tous les Français pendant la durée de cinq ans. Elle vota, le 27 juillet, la loi de l'impôt sur les matières premières, ainsi que la surtaxe sur marchandises importées par pavillon étranger. Ces lois, contraires au principe du libre échange, qui prévaut aujourd'hui en Europe, et aux divers traités de commerce conclus avec plusieurs nations voisines, étaient généralement désapprouvées. Elles ne trouvent leur excuse que dans l'insistance que M. Thiers, imbu des anciennes idées protectionnistes, mit à les faire adopter, pour trouver promptement des ressources pécuniaires.

On vit, les 28 et 29 juillet, la France contracter le plus grand emprunt national connu, celui de 3 milliards 300 millions. Il se fit en rente française 5 0/0, au taux de fr. 84.50. Le chiffre des souscriptions atteignit la somme un peu merveilleuse de 44 milliards. La réussite facile de cet énorme emprunt marque d'autant plus, qu'un intervalle d'une année seulement le séparait du précédent emprunt de 2 1/2 milliards. D'après un traité conclu à la fin de juin entre les gouvernements français et allemand, l'échéance du paiement du dernier milliard d'indemnité de guerre — soit du 5^{me} — était fixé au 15 mars 1875; l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes devant avoir lieu à la même date.

Malgré cet éclatant succès de l'emprunt national, l'accord entre le Président de la République et la majorité de l'Assemblée était difficile à obtenir. M. Thiers, quoique ancien partisan du principe monarchique, reconnaissait la nécessité de constituer la République, tandis que la majorité de l'Assemblée, tout le côté droit composé des fractions légitimiste, orléaniste, bonapartiste, voulait le maintien du pacte de Bordeaux de 1871, soit l'état de fait provisoire. Reprochant de plus à M. Thiers d'a-

buser de son éloquence à la tribune et de mettre trop en jeu son autorité présidentielle, elle réclama une loi relative à la responsabilité ministérielle. M. Thiers ne refusait pas de la proposer subsidiairement, mais il demanda la nomination d'une commission de trente membres pour régler, avant tout, les attributions des pouvoirs publics. Le 29 novembre, le gouvernement obtint sur cette demande 370 voix contre 324; mais la commission nommée fut principalement composée de membres de la droite. Elle consacra trois longs mois à d'interminables discussions; le 24 février 1873, elle présentait un projet de loi, dont trois articles sur cinq étaient destinés à statuer dans quels cas et à quelles conditions M. Thiers aurait le droit ou plutôt n'aurait pas la liberté de prendre la parole. Enfin, par un article cinquième, elle invitait le gouvernement à présenter trois projets de loi: l'un sur la transmission des pouvoirs publics, l'autre sur la création d'une seconde Chambre, et un troisième sur la loi électorale. Ce point d'union entre la commission et le gouvernement qui obtenait, le 12 mars, dans l'Assemblée, une majorité de près de 200 voix, rassurait l'opinion publique et permettait au pays d'espérer un peu plus de stabilité. La gauche, en effet, profitant de l'impopularité que jetaient sur la Chambre ces longs et fastidieux débats, avait provoqué une pétition demandant sa dissolution à bref délai. Cette dernière fut rejetée par 490 voix contre 201.

Une heureuse nouvelle réjouissait la France le 17 mars. Ensuite d'un traité signé à Berlin le 15, tout le territoire français devait être évacué par les troupes allemandes le 15 septembre, lors du versement du cinquième milliard que le gouvernement français s'était mis en mesure de solder. Ce traité fut un nouveau succès pour M. Thiers, d'autant plus que le jour où il se signa, l'Empereur d'Allemagne, l'Impératrice et les Princes assistèrent à une fête donnée à l'ambassade de France

à Berlin, comme si les deux nations manifestaient l'intention de contracter une nouvelle alliance de paix.

Les témoignages de reconnaissance vis-à-vis d'un gouvernement ne sont guère de longue durée en France. Le 27 avril, où huit élections partielles pour l'Assemblée nationale eurent lieu dans divers collèges, sept se firent dans un sens radical avancé et opposé au gouvernement. M. Barodet, entre autres, maire peu connu de Lyon, où ce poste venait d'être supprimé par un décret de l'Assemblée, obtint, pour cette raison même, à Paris, près de cinquante mille voix de plus que M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères. Ce dernier cependant, avec M. Thiers, avait le plus contribué à la signature du traité de Berlin. Ces élections eurent un grand retentissement, en montrant l'entente et haussant le ton du parti radical, tandis qu'elles répandaient l'inquiétude chez tous les conservateurs. M. Thiers changea son ministère en inclinant davantage vers la gauche de l'Assemblée et dénonça plus ouvertement l'urgence d'organiser définitivement la République, dans la persuasion que le triomphe du radicalisme était dû au régime équivoque des pouvoirs publics. La droite de l'Assemblée, au contraire, résolument décidée à faire prévaloir dans le gouvernement une politique nettement conservatrice, réclamait un ministère dont la fermeté rassurât le pays, et exprimait des doutes sérieux que le ministère actuel remplît cette condition. L'ordre du jour Ernoul, qui précisait cette demande, suscita, le 29 mai, de vifs débats, et le lendemain 360 voix contre 344 l'adoptèrent. Ce résultat était dû à la coalition des trois fractions monarchiques qui s'était fortement concentrée pour lutter contre M. Thiers. Ce dernier, voyant une majorité de seize voix se dessiner contre lui, donna sa démission dans une séance de relevée; cette démission était acceptée par 368 voix; et, le soir même, 390 nommèrent le maréchal Mac-Mahon président de la Républi-

que. M. Thiers, l'habile liquidateur de l'énorme indemnité de guerre, l'agent principal de la libération du territoire français, était — comme on l'a dit — en une journée, entendu, jugé, condamné et exécuté. Le 24 mai est devenu une date historique.

Le maréchal Mac-Mahon, une des illustrations militaires du second empire, jouissait par son caractère honnête et franc de la considération générale. L'opinion publique en France que M. Thiers pensait avoir pour lui en s'éloignant de la droite de l'Assemblée, accepta sans peine le remplacement du grand orateur par un célèbre soldat. Mac-Mahon choisit son ministère dans le côté droit de la Chambre, et M. le duc de Broglie, l'homme le plus distingué de ce parti, devint ministre des affaires étrangères. La proclamation publiée par le nouveau Président, le 24 mai, affirmait qu'aucune atteinte ne serait portée aux lois, ni aux institutions existantes.

La République continua, mais avec un drapeau d'ordre et de régime conservateur plus caractérisé. Une assez grande mutation de préfets et de sous-préfets vint de se faire pour assurer la prédominance à cette tendance politique.

La question religieuse ou ecclésiastique, qui prend le premier rôle dans plusieurs pays, ne laissait pas que d'être en France un sujet de préoccupation. Le synode général de l'Eglise réformée, qui, depuis des siècles, n'avait pas eu la liberté de se réunir, s'ouvrit le 6 juin à Paris, dans le temple du St-Esprit, et siégea pendant plus d'un mois. La majorité évangélique l'emportait sur le protestantisme libéral, et vota, par 61 voix contre 45, une profession de foi de l'Eglise conforme aux Saintes Ecritures, et, par 77 voix contre 24, des conditions électorales chrétiennes. Ce vote du Synode attend encore la sanction officielle de l'Etat.

L'Eglise de la Confession d'Augsbourg, qui, depuis l'incorporation de l'Alsace dans l'empire allemand, avait perdu plus

de deux cent mille de ses membres et se trouvait réduite aux deux Inspections de Paris et de Montbéliard, comprenant quatre-vingts mille professants, se réunissait aussi en session extraordinaire, le 23 juillet, dans une salle du ministère des cultes, à Paris. Elle décida qu'outre les deux Synodes particuliers pour chaque Inspection, il y aurait, tous les trois ans, un Synode général, et reconnu, comme fondement de la foi de l'Eglise, l'autorité de la Bible.

Le clergé catholique, partageant entièrement les doctrines ultramontaines, avait tenté inutilement d'engager le gouvernement français dans une revendication officielle des droits et du domaine temporel du Pape. Il favorisait les pèlerinages de la Salette, de Lourdes, de Paray-le-Monial. Ces processions, qui se multiplient sur tous les points de la France et dont on ne saurait exagérer l'importance politique, sont une protestation contre les principes de la Révolution de 1789 et une menace pour la liberté de croyance et de culte.

Une mort qui, peu d'années auparavant, aurait eu un retentissement immense, ne marqua plus qu'une douloureuse date de famille. L'empereur Napoléon III expirait subitement, le 9 janvier, dans une petite campagne voisine de Londres, à Chislehurst. On l'ensevelit, le 15, dans la chapelle de ce village; les membres de sa famille, avec quelques partisans de son règne, accompagnaient son cercueil, au milieu d'un grand concours du peuple anglais.

Si la France hésite à se constituer en république, l'Espagne, en perdant son roi, est tombée dans une déplorable anarchie. L'attentat du 19 juillet 1872, dans une des rues de Madrid, auquel le jeune couple royal avait heureusement échappé, lui valut quelques moments de popularité. Mais Amédée, auquel sa qualité d'étranger et des changements continuels de ministères rendaient le gouvernement difficile, dut encore voir le corps d'élite de l'artillerie

désorganisé par un décret ministériel, et cependant l'on avait à combattre la révolte grandissant dans la Navarre. Il se résolut, le 11 février, à abdiquer, et l'annonça par un message aux Cortès, qui se déclaraient le jour suivant pour la république. Une constituante nommée, le 15 mai, par les adhérents seuls de la république — les partisans de la monarchie s'étant complètement abstenus — a proclamé, le 8 juin, la république fédérale en Espagne.

Cette Confédération se compose de 13 Etats (les anciennes provinces et les colonies), que l'on substitua brusquement à l'antique monarchie de Charles-Quint. Que peut-il résulter d'une révolution semblable, quand le gouvernement qui l'a votée est à peine assez stable pour la promulguer?... et il la promulgue quand le nord de l'Espagne est au pouvoir des bandes carlistes arrêtant et rançonnant les convois de chemins de fer, brûlant les gares et saccageant les villes..., quand le sud et l'est sont sous la terreur des socialistes. Les villes se déclarent, les unes après les autres, indépendantes et s'insurgent. Déchirée, ensanglantée par la guerre civile, l'Espagne a le choix entre la dictature militaire ou la royauté ultramontaine.

Les difficultés principales que rencontre le royaume d'Italie, concernent toujours les réclamations temporelles de l'Eglise. Le gouvernement italien faisait, au mois de novembre, présenter au Vatican le titre de la rente de fr. 3,225,000 attribuée à Pie IX par la loi des garanties; le Pape la refusait, comme étant l'application d'une loi contre laquelle il avait protesté. Il s'éleva dans les Chambres des longs débats au sujet de la mise en vigueur, dans la province de Rome, des lois, qui, sans porter atteinte à l'existence privée des corporations religieuses, les dépouillent dans tout le royaume de leurs anciens droits et privilèges.

Tandis que le ministère — par égard pour le pouvoir spirituel du pays et pour éviter tout conflit avec les puissances

étrangères — voulait excepter les maisons généralices et garantir leurs biens, la majorité ne consentait à aucune dérogation à la loi qui avait abrogé toute main-morte ecclésiastique. L'amendement Ricasoli, qui assure aux généralats une rente annuelle de 400,000 fr. et des locaux pour leurs bureaux — marquant ainsi un terme moyen entre les deux tendances — fut adopté par la majorité des Chambres.

L'état de santé de Pie IX, qui était cet hiver un sujet d'inquiétude pour l'Italie et le monde catholique, s'est assez raffermi, pour qu'il pût accorder plusieurs audiences, à l'impératrice de Russie particulièrement. Le 16 juin, à l'âge de 81 ans, il fêtait le 28^{me} anniversaire de son pontificat.

La réunion des trois empereurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne à Berlin, le 7 septembre, et les fêtes toutes de paix qui signalaient cette entrevue, ainsi que les conférences de leurs chanceliers, sont pour l'Europe aussi un gage de sécurité.

L'Allemagne poursuit régulièrement son travail d'organisation et de centralisation. M. de Bismarck, en demandant au Roi sa démission de président du ministère d'Etat de Prusse, peut se consacrer tout entier aux intérêts de l'empire. Le Reichstag a adopté en principe la proposition relative au mariage civil, ainsi que l'extension de la compétence de l'empire sur le droit civil, le droit criminel et la procédure judiciaire des divers Etats. Le 1^{er} janvier 1874, l'Alsace-Lorraine verra le terme de la dictature qui la régit aujourd'hui, et l'introduction du régime constitutionnel de l'empire dont elle est partie intégrante. Le grand problème que l'empire a pu résoudre, l'est moins pour les questions religieuses. En juin 1872, le Reichstag votait la loi d'interdiction dans tout le territoire de l'empire, de l'ordre des Jésuites et de toute société affiliée. Cette loi s'exécuta énergiquement en septembre; mais une réunion d'archevêques et d'évêques, qui se tenait à Fulda, protestait vivement

contre cette loi, et une grande assemblée de catholiques-romains, convoqués à Breslau, confirmait cette protestation. D'un autre côté, et dans le même temps, un congrès de vieux-catholiques siégeait, le 20 septembre, à Cologne, pour demander de l'Etat les mêmes garanties que les infailibilistes et aviser à la constitution de leurs églises. Il décidait en principe la nomination d'un évêque indépendant, qui vient d'être élu au mois de juin dernier en la personne du professeur Reinkens. Plusieurs assemblées protestantes se réunissaient aussi: l'association des protestants allemands libres-penseurs, à Osnabruch, se déclarait pour plus de largeur dans les formulaires des symboles; le Virchtag évangélique, à Haltz, affirmait le besoin d'une Constitution d'Eglise plus indépendante de l'Etat... La question religieuse, on le voit, est partout à l'ordre du jour en Allemagne.

En Prusse, c'est elle qui suscite le plus de difficultés au gouvernement. La chambre des seigneurs s'était opposée à la loi d'organisation des cercles votée par la chambre des députés; cette loi avait pour but de restreindre les droits féodaux de la noblesse et d'étendre ceux des bourgeois, mais la nomination par le Roi de vingt-cinq nouveaux pairs modifiait l'esprit peu libéral de ce corps, et la loi des cercles, rejetée en novembre, était admise le 9 décembre par 116 voix contre 91. Pour être à même de triompher des résistances du clergé catholique, le ministère dut recourir à une mesure plus grave: il demandait aux Chambres la révision des articles 15 et 18 de la constitution prussienne relatifs à la liberté des cultes, de manière à replacer l'Eglise et les communautés religieuses sous le contrôle de l'Etat. Cette révision permit la confection de trois lois anti-cléricales: l'une, pour assurer la liberté des membres laïques de l'Eglise; l'autre, pour mettre l'instruction du clergé sous la surveillance de l'Etat; et la troisième, pour régler le pouvoir discipli-

naire des évêques. Ces lois votées en février par la chambre des députés et en mars par celle des seigneurs, tout en devenant l'objet de quelques réclamations du conseil évangélique supérieur, soulevèrent la protestation unanime de tout le clergé catholique-romain. L'évêque d'Ermland, M. Krametz, qui se mit en lutte ouverte contre la loi, fut privé de ses revenus. L'archevêque de Posen excommunia les professeurs laïques qui, par ordre de l'Etat, professent sans son autorisation, et tout l'épiscopat prussien, dans une adresse au Roi, à la date du 15 mai, déclare son refus d'obéir à des lois décrétées sans le consentement de l'Eglise. Le Pape lui-même, au mois de janvier, dans une allocution au Vatican, avait qualifié « d'impudente » la conduite du gouvernement allemand vis-à-vis de l'Eglise, et le chargé d'affaires de l'Empire a pris de suite un congé indéfini. Il y a donc lutte ouverte entre l'Eglise romaine et l'Etat.

La fin de l'année 1872 heureusement a vu se fermer toutes les maisons de jeu dans l'empire allemand, et aucune concession ne sera plus accordée. Le dernier morceau joué dans ces riches salles qui ne devaient plus faire fortune, avait pour titre « Les dernières heures du bonheur. »

L'Autriche est toute préoccupée de son Exposition universelle à Vienne, où se réuniront l'Orient et l'Occident. Ouverte le 1^{er} mai, elle n'est complète qu'à la fin de juin. Elle a été tristement inaugurée par le désastre financier de plusieurs établissements de crédit. Cet empire, composé de nationalités aussi diverses, paraît prendre plus d'unité; le projet de réforme électorale, voté en février par le Reichsrath, statue que l'élection des membres du Parlement central de Cisleithanie se fera directement par les populations, au lieu de l'être par les diètes provinciales; cette mesure est de nature à lui donner plus de force et d'union.

La Russie, ou du moins le Czar, ne cesse de donner des témoignages de cordiale

entente à l'empereur d'Allemagne. La plus brillante réception l'attendait lors de sa visite à St-Petersbourg, le 27/14 avril, ainsi que le prince de Bismarck et le maréchal de Moltke, qui accompagneront aussi leur souverain dans son voyage à Vienne. La Russie, en s'emparant le 28 juin de Khiva, avait pour raison ostensible d'obtenir la libération d'un certain nombre de prisonniers russes faits par le sultan des Turcomans; mais les étapes toujours plus avancées de l'empire moscovite dans l'Asie centrale, annoncent un projet suivi de conquête et d'établissement. La civilisation, du reste, ne peut qu'y gagner. L'Angleterre, qui voit la Russie atteindre bientôt ses provinces de l'Inde, s'émeut de ce puissant voisinage; et la mission, au mois de janvier, du comte Schouwaloff à Londres, eut pour but de s'entendre sur certaines limites ou garanties des frontières. Les fiançailles du prince Alfred, duc d'Edimbourg, avec la grande-duchesse Marie, qui se célèbrent actuellement — la première alliance de famille entre les maisons régnantes d'Angleterre et de Russie — sont le meilleur indice que la prise de Khiva, loin de troubler la bonne entente entre ces deux pays, l'aurait plutôt favorisée.

Depuis la solution pacifique du différend pour l'*Alabama*, qui divisait les Etats-Unis et l'Angleterre, ces deux nations développent en paix leur immense industrie et leur commerce comprenant le monde entier. Le ministère de M. Gladstone, l'homme d'Etat le plus populaire en Angleterre, compromis momentanément pour un bill de l'université de Dublin qui ne convenait pas au clergé catholique-romain, n'a pas tardé cependant à retrouver la majorité dans le Parlement.

L'Angleterre vient de faire avancer d'un pas la suppression de l'esclavage. D'après les rapports du célèbre voyageur Livingstone sur le grand trafic d'esclaves opéré par le sultan de Zanzibar, le gouvernement anglais avait chargé sir Bartle

Frère de réclamer l'abolition de cet odieux marché. Le sultan refusa d'abord; puis, menacé du blocus de ses côtes, il vint de signer un traité pour la suppression de la traite. Comprimé au nord par l'Égypte, si ce commerce des esclaves perdait ses débouchés à l'est par Zanzibar, il serait privé en Afrique d'un de ses principaux marchés.

M. Grant était réélu président des États-Unis en novembre 1872 et prêtait au mois d'avril dernier le serment à la Constitution. Tandis que Brigham Young, le fameux chef des Mormons, quittait l'Utah pour se retirer dans les déserts de l'Arizona à l'Ouest, et que la polygamie reculait ainsi devant la civilisation, les dernières tribus indiennes, les Modoks, qui avaient fait périr en traîtres les commissaires américains, étaient décimés et refoulés dans leurs montagnes de lave.

En Suisse, malgré le rejet du projet de révision de la Constitution fédérale par le peuple, le 12 mai 1872, on ne tarda pas à remarquer que les révisionnistes en appelleraient du souverain mal éclairé au souverain mieux éclairé. Le thème presque unique des discours au tir fédéral de Zurich, qui s'ouvrit le 14 juillet: « Révision ou anti-révision, » fournit la preuve certaine que cette question était aussi actuelle après le rejet qu'avant.

Les élections du 27 octobre pour le renouvellement du Conseil National, ne répondant point au vote du 12 mai, donnèrent la majorité au parti de la révision, et l'Assemblée fédérale, réunie en décembre, nomma tous les membres du Conseil fédéral dans le sens révisionniste. M. Challet-Venel, de Genève, qui ne partageait pas cette opinion, se voyait remplacé par M. Eugène Borel, de Neuchâtel, qui s'en était déclaré ardent partisan. Par un vote presque unanime des Chambres, le Conseil fédéral fut chargé de remettre à l'ordre du jour la question de la révision, et il vint de présenter, dans la session de juillet, un nouveau projet qui paraît tenir compte des

principaux motifs du rejet du 12 mai, et proposer des points de conciliation entre les tendances politiques opposées: de la base fédérative et d'un État centralisé. Ce projet de révision est renvoyé à une Commission de dix-neuf membres du Conseil National, et onze de celui des États. L'Assemblée fédérale se réunira, pour le discuter, en session extraordinaire, le 3 novembre prochain.

Le 14 septembre, le tribunal arbitral pour l'Alabama, qui siégeait à Genève, et avait eu près de vingt-deux séances, à partir du 15 juin, date de la première, rendait son jugement et allouait aux États-Unis une indemnité de 75 à 80 millions de fr. Cette sentence, saluée par vingt-deux coups de canon, était acceptée favorablement par les deux grandes parties plaidantes. La ville de Genève mérita la flatteuse comparaison « du grain de musc qui parfume le monde, » et M. Stämpfli, représentant de la Confédération Suisse, en qualité d'arbitre, recevait, au mois d'avril de cette année, un splendide souvenir d'argenterie. Il serait à désirer que tous les différends entre États trouvassent une solution aussi pacifique.

Les travaux de percement du St-Gothard sont en grande voie d'exécution, et le tunnel doit être terminé dans l'intervalle de huit ans. La Société, représentée par le bruyant M. de La Valette, n'offrant plus les garanties suffisantes, le Conseil fédéral a prononcé — malgré les réserves du gouvernement français — la déchéance de la concession de la ligne d'Italie par le Simplon. Ceci ne pourra que faciliter l'établissement sérieux d'une nouvelle ligne ferrée à travers les Alpes.

On érigeait cet hiver, dans divers cantons, plusieurs monuments funèbres à la mémoire des soldats français qui y avaient été ensevelis en 1871. Les solennités, qui eurent lieu à ce sujet, amenèrent l'échange de nombreux témoignages de sympathie entre les deux pays. Il est aujourd'hui question d'élever sur la frontière un

immense monument qui rappellera davantage encore le souvenir de pieux services rendus et acceptés.

Les débats ecclésiastiques en Suisse, plus qu'ailleurs peut-être, ont pris rang avant les intérêts politiques. A l'occasion de la vacance d'un poste de curé dans le canton de Genève, le gouvernement apprit indirectement à la fin de juillet 1872 que le clergé genevois ne ressortissait plus à la juridiction de Mgr Marilley, évêque de Fribourg et Lausanne, et que Mgr Mermillod, sous le titre de vicaire-général de l'évêque de Fribourg, à Genève, était en réalité évêque de Genève. Il s'empessa de réclamer contre cet état de choses opposé au traité du 20 septembre 1819, qui réunissait et soumettait les paroisses catholiques de Genève au diocèse et à la juridiction de l'évêque de Lausanne; les explications qu'il put recevoir, lui paraissant peu claires et satisfaisantes, il décréta le 20 septembre ne plus reconnaître Mgr Mermillod comme curé de Genève et supprima son traitement. Mgr Marilley ayant déclaré par un office du 27 octobre que sa position équivoque l'engageait à renoncer au titre purement honorifique d'évêque de Genève, le gouvernement présentait un projet de loi sur l'organisation du culte catholique qui remettait au suffrage des citoyens de cette confession la nomination des curés et vicaires, et statuait que Genève ne pourrait jamais devenir le siège d'un évêché. Cette loi, adoptée le 19 février par le Grand-Conseil, fut ratifiée le 23 mars par un vote populaire à la majorité de 9081 voix contre 151. Le peuple genevois, en participant d'une manière exceptionnelle à cette votation, approuvait ostensiblement les actes du gouvernement dans ce conflit ecclésiastique, qui prenait une grave portée. Le 3 février, en effet, le nonce apostolique communiqua à Berne, au président de la Confédération, la nomination — par bref papal du 16 janvier — de Mgr Mermillod en qualité de vicaire apostolique de Genève. Le

Conseil fédéral protestait le 11 février contre cette décision du Pape qui enfreint le traité public de 1819; il déclara de plus ne vouloir reconnaître maintenant et à l'avenir que le diocèse de Lausanne et Genève tel qu'il existait depuis 1820. Mgr Mermillod, interpellé sur ses intentions, manifesta celle de remplir les fonctions de vicaire apostolique malgré l'opposition des autorités fédérales et cantonales; il fut conduit à la frontière française le 17, au vu d'un arrêté du Conseil fédéral qui lui interdisait tout séjour sur le territoire de la Confédération, tant qu'il ne renoncerait pas à exercer des fonctions conférées par le Saint-Siège seul et contrairement aux décisions de la Confédération et du gouvernement de Genève. Mgr Mermillod étant citoyen suisse et Genevois se trouve banni par mesure politique et sans jugement d'un tribunal, contrairement à la Constitution fédérale. Il s'élevait ainsi un conflit entre la garantie des droits de citoyen d'un côté et les droits souverains de l'Etat de l'autre. Quoique des esprits sérieux se préoccupassent du procédé extra-judiciaire employé à l'égard de Mgr Mermillod, l'opinion publique en Suisse se prononça pour l'acte d'autorité souveraine auquel le Conseil fédéral avait recouru.

Si l'opposition du pouvoir politique à la curie romaine dans le conflit genevois, se basait, — du moins pour le fond de la question — sur un traité public auquel Eglise et Etat avaient consenti, celle des Etats diocésains de l'évêché de Bâle était d'une nature plus complexe. Elle concernait le plus ou moins d'étendue du droit de placet de l'Etat dans les questions de dogme et de hiérarchie catholiques.

Dès décembre 1870, le Conseil d'Etat de Soleure, au nom de la conférence des Etats diocésains de Bâle, avertit l'évêque que cette dernière ne pouvait reconnaître le décret du dogme de l'infailibilité papale. Mgr Lachat promulgue toutefois ce décret en 1871, et au mois d'octobre 1872 il déposait le curé d'une petite paroisse de

Soleure pour ses opinions antiinfaillibilistes. La commune soutint le curé et réclama la protection du gouvernement. Un mouvement général dans les grandes paroisses de Soleure, d'Argovie et des autres cantons du diocèse, s'étant manifesté pour former opposition à l'enseignement du dogme de l'infaillibilité dans les écoles, la conférence se réunit le 19 novembre; elle approuva cette opposition et dénia à l'évêque la compétence de destituer des curés du diocèse, sans la coopération des autorités cantonales. Mgr Lachat protesta de son côté contre les décisions de la conférence du 19 novembre; cette dernière s'étant réunie de nouveau le 28 janvier 1873, prononçait la vacance de l'évêché et demandait au chapitre diocésain la nomination d'un administrateur *ad-intérim*, agréable aux cantons. Elle invita en même temps le gouvernement de Soleure à retirer à Mgr Lachat le palais épiscopal de Soleure pour le 15 avril. Cette décision prise par les représentants de Berne, Thurgovie, Soleure, Argovie, fut rejetée par ceux de Lucerne et Zug qui déniaient la compétence des Etats touchant la révocation de l'évêque et déclaraient le maintenir et le protéger dans ses fonctions épiscopales. Le chapitre de l'évêché de son côté refusa d'admettre que le siège épiscopal fut vacant, et de nommer un administrateur provisoire. Le 16 avril, Mgr Lachat, sommé de quitter le palais épiscopal, se retira dans le canton de Lucerne, où il réside aujourd'hui.

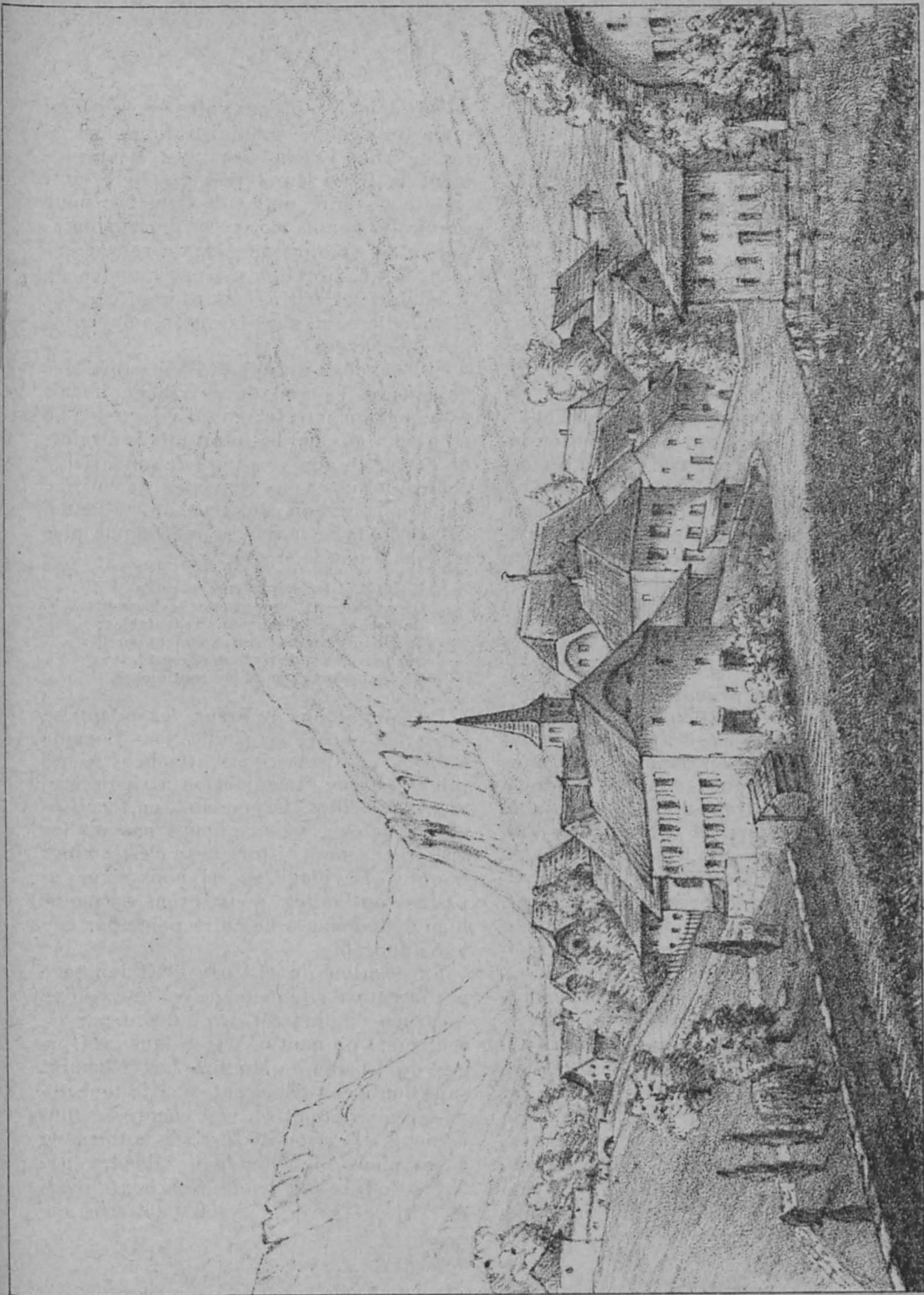
Ce conflit du diocèse avec l'évêque se compliquait des difficultés de même genre entre les cantons et le clergé. Le Grand-Conseil de Soleure décrétait au mois de décembre l'élection des nouveaux ecclésiastiques et la réélection de ceux en charge par le suffrage populaire, et cette loi était ratifiée dans le canton par 7584 voix contre 6082. Le clergé bernois ayant déclaré sa résolution de continuer à obéir à Mgr Lachat, le Conseil d'Etat suspendit 69 prêtres le 18 mars, et demanda de la

Cour d'appel leur révocation; il suspendit de même tout culte dans les paroisses où ne se trouveraient pas des vicaires pour remplacer les curés récalcitrants. Ces mesures étaient approuvées le 17 mars par le Grand-Conseil qui décréta provisoirement le mariage civil dans les districts catholiques.

Ces tristes luttes entre les gouvernements et l'Eglise, qui jettent le trouble et la division dans les esprits, étaient soutenues des deux parts par des réunions populaires, et des protestations diverses adressées à l'Assemblée fédérale, forment sur son bureau de volumineux dossiers.

Il se formait aussi un certain nombre de paroisses de vieux-catholiques. Le père Hyacinthe, appelé à Genève pour donner des conférences, inaugura, le 4 mai, la première cérémonie du culte catholique indépendant de la hiérarchie romaine.

Depuis quelque temps, c'est particulièrement l'Orient qui attire l'attention et la curiosité. Le Japon, dont les édits contre la religion chrétienne avaient l'année dernière répandu l'inquiétude, les abrogeait au mois d'avril. Son souverain vient d'envoyer, dans les capitales de l'Europe et en Suisse, une ambassade qui ne demande et ne recherche que science, instruction, nouveaux traités d'établissement et de commerce. Le schah de Perse, avec une suite aussi brillante que nombreuse, recevait dans les cours de Russie, de Prusse, d'Angleterre, à Paris, à Genève, l'hospitalité la plus splendide ou la plus prévenante; il est partout le lion du jour, par l'éclat de ses pierreries et de ses diamants, par ses allures originales, et assure-t-on, par ses mots aimables et ses traits d'esprit. Avec toutes ces relations personnelles qui s'établissent, si la ligne de chemin de fer de Calais à Calcuta vient à s'exécuter suivant le projet dont on parle, l'Europe et l'Asie ne feront bientôt plus qu'un seul continent.



ROCHEFORT

ROCHEFORT

(Avec une planche, pag. 55).

En prenant à la gare de Neuchâtel son billet pour Chambrelieu, le *Messager boiteux*, qui voulait aller à Rochefort, se prit à faire des réflexions philosophiques sur les vicissitudes des choses humaines et les changements des empires: « Aurait-on jamais cru? . . . » s'écria-t-il. Quand un discours commence de la sorte, on peut être sûr qu'il sera long, même quand le thème n'est autre que les quelques modestes maisons de *Rochefort*, groupées dans un repli de verdure des contreforts de la *Tourne*. Semble-t-il que pour ce petit village, caché dans ses vergers, il puisse y avoir eu de grandes vicissitudes? et de tout temps les champs et la forêt n'ont-ils pas fourni à ses habitants une occupation que les destinées des empires ne pouvaient guère modifier? Le *Messager boiteux* en jugeait autrement: « Aurait-on jamais cru, dans mon jeune âge, que, pour se rendre à Rochefort, il faudrait suivre le chemin de la Chaux-de-Fonds, et que celui du Val-de-Travers n'y passerait plus? » Jadis, en effet, la *route de France* traversait ce village; chaque jour, les bruyantes diligences, les grandes voitures de *roulage*, venaient s'arrêter en grand nombre devant ses auberges, et, si l'on en jugeait par la configuration du pays, c'était bien le seul passage possible entre la montagne et les précipices des gorges de l'Areuse. Aujourd'hui tout est changé; l'impossible est réalisé, une ligne hardie de chemin de fer a été tracée dans ces précipices; diligences, lourdes charrettes, élégants équipages, tout a disparu comme par enchantement, et, si de Rochefort vous voulez vous rendre à Travers, au Val-de-Ruz, aux Ponts

ou à Colombier, prenez votre bon courage et partez à pied: l'administration des postes ne vous y conduira plus. Heureusement la ligne du Jura-Industriel, contrainte de faire un coude immense pour gravir les pentes escarpées de la montagne, a dû établir une gare de rebroussement à Chambrelieu à vingt minutes de Rochefort; et, par ce hasard imprévu, les communications avec la capitale du moins ont été sauvées.

Si Rochefort est aujourd'hui oublié des voyageurs, le nom de ce village n'était prononcé qu'avec terreur, il y a quatre ou cinq cents ans, par les infortunés contraints de passer au pied des murs de son terrible château. Vous vous souvenez du voyage du bon bourgeois de Neuchâtel allant à Môtiers à la recherche d'une femme plus méchante que la sienne:

Il voit déjà les créneaux menaçants
Où se postaient pour guetter les passants
De Rochefort les seigneurs redoutables:
Très hauts barons! car ils étaient perchés
Sur le sommet de rochers effroyables
Où les hiboux aujourd'hui sont nichés.

Le soir, autour du foyer, les enfants se racontent encore les vieilles traditions de pillages et d'assassinats attachées à ces ruines, et que l'imagination a singulièrement embellies. Cependant, en touristes consciencieux, ne manquons pas d'aller visiter ces murs historiques; c'est à vingt minutes du village, et, si nous n'aimons pas les antiquités, nous serons du moins bien dédommagés de notre peine par une vue admirable.

La position du château était indiquée par la nature elle-même; c'est une colline escarpée dominant l'étroit défilé par où seulement on peut pénétrer dans les Gorges du Champ-du-Moulin. Les Romains sans doute construisirent déjà la tour semi-circulaire dont on voit encore les fondements à l'extrémité N.-E. de la terrasse; à ses pieds, le chemin de Boudry par Trois-Rods venait rejoindre la *route royale* du Val-de-Travers; c'était peut-être une

vigie servant à transmettre les signaux depuis le fort de Joux par la Tour Bayard au châtelard de Bevaix et à Neuchâtel. A cette tour vint s'ajouter, probablement au IX^m^e siècle, un donjon pour la défense du défilé et la perception des péages sur la route royale.

Ce château, avec la seigneurie qui en dépendait, appartient toujours aux comtes de Neuchâtel, si l'on excepte toutefois les temps de Vauthier; il faisait partie du domaine que reçut le comte Amédée, en 1278, à la mort d'Ulrich IV. Cependant il est souvent fait mention d'une famille de Rochefort qui possédait non pas la seigneurie, mais des biens dans cette seigneurie; c'étaient des ministériaux ou vassaux immédiats des comtes de Neuchâtel dont nous retrouvons les noms comme témoins dans des actes, ou comme siégeant aux audiences depuis la fin du XII^m^e siècle jusqu'en 1487, plus de soixante et dix ans après la mort de Vauthier et la destruction du château. Ses armes, écartelé d'or et de gueules à la bordure de sable, chargé de huit besans d'or, sont encore celles de la commune et se voient sculptées sur la porte et peintes sur l'enseigne de la maison du village. Un membre de cette famille paraît s'être rendu en Angleterre, probablement à la suite de Pierre de Savoie; ses descendants conservèrent jusqu'à aujourd'hui les mêmes armes, tandis que le nom a été légèrement altéré en *Rochford*, comme les *Grandson* qui sont devenus des *Grandisson*, et les *de la Fléchère* des *Fletcher*.

Cependant le château n'aurait qu'un intérêt purement archéologique, s'il ne nous rappelait la destinée tragique du premier et dernier de ses barons, Vauthier de Rochefort, dont voici la triste histoire,

Au mois de juin 1373, mourait le comte Louis de Neuchâtel, dernier de sa race. Ses fils l'avaient précédé dans la tombe; ses deux filles, Isabelle et Varène, étaient mariées, l'une à Rodolphe de Nidau, l'autre à Egon de Fribourg en Brisgau. Dans

son testament, le comte Louis, tout en instituant Isabelle son héritière principale, confirma plusieurs donations qu'il avait faites antérieurement, entre autres celle des seigneuries de Rochefort et des Verrières, à ses deux fils illégitimes Jean et Vauthier, encore mineurs et confiés à la tutelle de Perrinet du Mont, mari de leur sœur Marguerite. Il n'en fallut pas tant pour éveiller la jalousie de la comtesse Isabelle, qui s'empara des deux seigneuries, deux ans après la mort de Perrinet du Mont, « en promettant de les rendre aux deux frères à leur majorité, ce qu'elle ne fit point, et de leur tenir compte des revenus, qu'elle garda. » Vingt ans après, en 1395, elle mourut sans enfants, transmettant tous ses biens à son neveu Conrad de Fribourg; toutefois, par un scrupule de conscience bien tardif, elle lui ordonna de rendre Rochefort et les Verrières à Vauthier. Conrad trouva plus simple d'accepter l'héritage et de garder les seigneuries. Cet acte d'injustice manifesta les plus tristes conséquences; la vie de Conrad fut empoisonnée par ce bien mal acquis, et Vauthier, poussé au crime, monta sur l'échafaud dix-sept ans après. Vauthier se trouvait, en effet, seul en cause, son frère Jean étant entré comme moine à l'abbaye de Saint-Jean; trop faible pour engager ouvertement la lutte avec le puissant Conrad, il eut recours à la ruse; il feignit de n'avoir aucun ressentiment et accepta d'être commensal du comte et même gouverneur de la forteresse de Venes. Cependant il remarqua bientôt que les habitants du comté étaient mécontents de la hauteur et de la rudesse de leur nouveau seigneur; il résolut de profiter de ces dispositions, en cherchant au dehors quelque puissante protection. Comme la maison d'Orange avait des prétentions sur l'héritage de Conrad, Vauthier sut l'intéresser à sa cause, ainsi que le duc de Bourgogne; en dépossédant son parent, il espérait sans doute se venger, recouvrer ses biens et même les accroître. Peut-être

aussi ne fut-il qu'un instrument dans la main de ces grands seigneurs qui l'abandonnèrent lorsqu'ils virent sa cause perdue. Quoi qu'il en soit, Vauthier eût probablement réussi dans ses plans si, pour hâter les événements, il n'eût eu recours au crime.

Afin d'améliorer sa position et d'exciter davantage les sujets contre leur seigneur, il imagina de fabriquer de fausses chartes, dont les unes donnaient aux communes de grandes libertés au détriment des droits du comte, tandis que d'autres augmentaient les privilèges de la seigneurie de Rochefort et renvoyaient le jugement de toute contestation aux tribunaux amis de la Bourgogne. Vauthier s'était lié dans ce but avec le chanoine Jacques Leschet, homme pervers, qui devait tout à la faveur du comte; ils s'étaient établis au château de Cerlier, propriété du prince d'Orange, où le chanoine composait les chartes, tandis que le clerc Jean de Murat les copiait sur du vieux parchemin et que Vauthier apposait des sceaux imités.

Muni de ces actes, Vauthier suscita bien des difficultés au comte; il y eut de nombreuses audiences devant les tribunaux de Bourgogne, et même des réconciliations apparentes, quand, un beau jour, en 1403, Vauthier parut devant le château de Rochefort et l'emporta d'emblée; il était assisté d'un sergent de Bourgogne qui planta sur les tours les pennons du duc; puis, obéissant aux ordres du baillif d'Avall, le sergent partit pour Neuchâtel, pour notifier au comte de ne point toucher à la personne de Vauthier ni à ses biens. Mais à peine est-il arrivé au milieu de la forêt, qu'il entend un grand cliquetis d'armes, mêlé au galop des chevaux; c'était Conrad lui-même, averti de ce qui se passait à Rochefort, « qui courait effrayement et à toute bride avec grande puissance de gens d'armes. » A ce bruit, notre bourguignon trouva prudent de laisser la route libre, en se cachant en toute hâte derrière les arbres; et le comte furieux attaque le

château, enfonce les portes, foule aux pieds les pennons du duc et se saisit du malheureux Vauthier, qui, maltraité et chargé de chaînes est conduit en ville et jeté au fond de la tour de la maréchausee. Le lendemain, le sergent, reprenant courage, se présente devant la porte du château de Neuchâtel pour signifier au comte les ordres du duc; mais, pour toute réponse, on lui offrit de le jeter lui et son bâtonnet d'huissier soit en bas les rochers de l'Ecluse, soit directement dans le lac.

Cependant Vauthier, qui avait réussi à s'échapper après cinq semaines de captivité, recommença ses manœuvres déloyales, en s'appuyant sur ses faux titres. Il adressa une requête au parlement de Dôle dont Conrad refusa de reconnaître la compétence; les débats se prolongèrent des années, jusqu'à ce qu'enfin, de guerre lasse, la réconciliation entre les deux adversaires fut opérée par l'intermédiaire de Jean de Châlons en 1409; et Vauthier, remis en possession de Rochefort et des Verrières, fut réadmis à la table et dans les bonnes grâces du comte. Sans ses crimes, il eût pu jouir en paix de son riche apanage.

Personne jusqu'alors ne s'était douté que Vauthier fût un faussaire; les communes avaient reçu en toute confiance les actes qu'il leur vendait, d'autant plus qu'elles y trouvaient un accroissement de privilèges. Mais en 1411, les soupçons de Conrad furent éveillés par la production de nouvelles pièces; il fit faire une enquête secrète qui mit entre ses mains les preuves manifestes de la culpabilité du baron de Rochefort. Conrad se rendit alors à Paris pour obtenir du duc de Bourgogne l'arrestation de Vauthier qui, prévenu à temps, s'était réfugié à Besançon. Là, Vauthier avait même poussé l'audace jusqu'à assigner Conrad devant la régale de la ville; mais, saisi lui-même, il fut jeté en prison sur l'ordre du duc, et fort durement traité; pendant

l'instruction du procès, il fut soumis à la torture jusqu'à treize fois d'un jour; mais, comme il persistait à nier son crime, il fut relâché selon la coutume. Nous ne savons comment son implacable ennemi parvint peu après à s'emparer de sa personne. Conrad le fit conduire à Neuchâtel pour le livrer au dernier supplice, selon le jugement prononcé précédemment par la cour du comte, assisté de délégués des villes de Berne, Fribourg, Soleure, Lausanne, Bienne, Moudon, Romont, et d'autres encore. Leschet, qui avait fait des aveux complets, fut enfermé dans un sac de cuir et jeté au milieu du lac. Pour Vauthier, le 19 février 1412, veille des Brandons, il fut décapité à Neuchâtel, sous un grand mûrier au bord du lac, sur la place où le chancelier de Montmollin construisit, en 1686, la maison qui appartient encore à ses descendants.

Nous ignorons ce que devint sa veuve Françoise de Colombier; son fils unique Louis mourut peu après ces événements, sa fille se fit religieuse; et la prétendue complicité de cette famille dans l'incendie de la ville de Neuchâtel en 1434 est une pure fable.

Quant au château, il était devenu un vrai repaire de voleurs; ce que nous savons de la cupidité de Vauthier rend probables les griefs des gens d'alentour et spécialement de ceux de Boudry. Le comte le fit raser, et Rochefort et les Verrières furent réunis au domaine.

Bientôt la nature acheva l'œuvre des hommes: les vents, la pluie, la gelée dégradèrent les murs, et les buissons couvrirent si bien ces ruines, qu'on en perdit presque le souvenir. En 1861, cependant, un prétendu sorcier, un devin, donna à entendre qu'il pourrait bien y avoir un trésor caché dans la colline; aussitôt de mystérieux travailleurs, se frayant de nuit un chemin à travers le taillis, commencèrent à fouiller les amas de décombres. De trésor, il n'en trouvèrent pas trace; mais ils dégagèrent des restes de muraille. La po-

pulation, vivement intéressée par cette découverte historique, continua activement les fouilles des chercheurs de trésor; sous l'intelligente direction de M. le pasteur Lardy, on remit en état les sentiers, on construisit des bancs de pierre, on déblaya la tour centrale; et cette restauration, entreprise volontairement et dans un pur intérêt historique, attira bientôt de nombreux visiteurs qui ne se sont point lassés dès lors de venir admirer, du haut de la butte, le point de vue demeuré célèbre du château de Rochefort.

Revenons maintenant du château vers le village, par ce joli sentier au milieu des champs et des *bochats* jusqu'au sommet du *Crêt de la Sauge*. Vu de là haut, on comprend que le village avait sa place marquée à l'intersection des routes conduisant du Val-de-Travers au Val-de-Ruz et des Montagnes dans le bas; deux courbes se croisent en cet endroit: l'une, parallèle à la chaîne principale, s'ouvre sur Montmollin; l'autre, transversale, descend de la Sagneule et servait probablement de lit au *Merdasson*, qui maintenant sort de terre à deux kilomètres plus bas; on se souvient encore d'éboulements de terre causés par les eaux du ruisseau, et le fond de la gorge porte les traces évidentes de son passage. La commune, jadis réunie à celle de Brot, comprend les hameaux de Rochefort, des Grattes, de Montezillon et de Chambrilien; elle s'étend au nord jusque près de Plamboz, sur les Tournes et les Prés-Devant. C'était le siège d'une importante mairie qui comprenait en outre les Ponts et la Brévine jusqu'à la frontière de Bourgogne. En 1624, la Brévine, devenue plus considérable, en fut détachée, et, après les événements de 1831, la mairie fut démembrée; les Ponts furent constitués en une mairie spéciale et Rochefort réuni à la châtellenie de Boudry. En 1848, la République rendit à Rochefort le siège d'une justice de paix, comprenant encore Brot-dessous et Montmollin; au point de vue ecclésiastique, ce village, ancienne dé-

pendance de l'Eglise de Pontareuse, fut, pendant deux siècles, dès 1662, une annexe de Bôle; il en fut séparé par un décret du 22 novembre 1860, pour former avec Brot-dessous et le Champ-du-Moulin une paroisse indépendante; on construisit alors une jolie maison de cure sur une colline boisée dominant le village. Le temple, qui date de 1651, a été rebâti en 1754.

Rochefort, avec son altitude de 2,500 pieds, est sur le même niveau que Dombresson et Fleurier; le climat est très sain; l'air, sans cesse renouvelé par la proximité des gorges, rend les épidémies presque impossibles. La population est vigoureuse; le type neuchâtelois du bas s'y est conservé pur; les familles de 6, 8, 10 et même 12 enfants n'y sont pas rares. L'industrie a peu pénétré dans le village, on n'y compte qu'un atelier d'horlogerie de création récente; jadis, les fabriques de Boudry fournissaient à plusieurs ouvriers une occupation qui amena de l'aisance dans bien des familles. Toute la population est donc agricole; les champs, les forêts, les vignes, les prés de la montagne donnent suffisamment à travailler; aussi les *saisons* se suivent-elles de si près que souvent on ne sait comment faire face à tout. Il faut être vigoureux pour supporter ces fatigues; le village est entouré de pentes fortement inclinées, et comme la propriété est très divisée, la culture des terres est vraiment pénible. Il en est de même des vignes sur Colombier et Boudry, à cause de la distance. La saison des foins de Plamboz est en échange une fête pour les familles; à cette époque, chacun émigre: hommes, femmes, enfants, vont s'établir pendant deux à trois semaines dans les chalets de la montagne, pour recueillir ce foin court et parfumé si apprécié des agriculteurs.

Les travaux des champs ne sauraient suffire à l'entretien de la nombreuse jeunesse du village; chaque année un bon nombre d'enfants quittent leur famille, les uns se vouent à l'enseignement; le corps

enseignant compte plusieurs de ses membres sortis des écoles de Rochefort; quelques jeunes filles entrent en service, d'autres partent pour l'Allemagne et la Russie comme institutrices ou bonnes françaises; plusieurs jeunes gens s'en vont, comme tant de Neuchâtelois, chercher et quelquefois trouver la fortune dans les autres continents.

Le village lui-même, avec les autres hameaux, présente peu de choses à noter pour l'historien ou l'antiquaire. On voit encore quelques-unes de ces anciennes maisons dont les foyers sont recouverts de voûtes soutenues par des colonnes; dans l'une d'elles se trouvent même les traces d'une ancienne chapelle. Disons encore que la route des Grattes a été construite avec l'indemnité payée pour les troupes autrichiennes lors du passage des alliés. Mais le grand charme de Rochefort, c'est sa situation; de belles forêts de sapins et de hêtres l'enserrent de toutes parts; du haut des collines qui l'entourent, la vue embrasse tout le panorama des Alpes, du Pilate au Mont-Blanc; la plaine d'Areuse avec ses riches villages forme ce premier plan qui manque à Chaumont. La proximité des montagnes donne au paysage un caractère tout spécial; les lignes harmonieuses de la Tourne font contraste avec les parois abruptes de la montagne de Boudry et les effets de lumière varient à l'infini ce spectacle; il semble que cette entrée des Gorges de l'Areuse, vue de Rochefort, soit là pour donner un éclatant démenti à la prétendue monotonie du Jura. Pendant l'été, de nombreux promeneurs du bas viennent jouir à Rochefort du bon air des champs, tandis que les habitants des vallées des montagnes se réunissent à la Tourne pour contempler la belle vue de la Tablette. Le Messenger Boiteux, qui avait bien souvent traversé ce village, le centre du pays, dans ses nombreuses excursions, estime qu'il a renvoyé trop longtemps de s'y arrêter une bonne fois, et il ne peut mieux terminer qu'en

invitant ses lecteurs à explorer comme lui le théâtre des exploits de Vauthier de Rochefort.

LE DEVENS

(Avec une planche).

Dès que la loi du 23 décembre 1862 sur l'incorporation des heimathloses dans les communes du canton de Neuchâtel eut été votée par le Grand-Conseil, et qu'une indemnité de fr. 200,000 eut été attribuée à ces communes en compensation des charges qui allaient leur incomber par suite de cette mesure, les délégués des communes, réunis au chef-lieu sur l'initiative de la commune de Neuchâtel, décidèrent que cette indemnité serait appliquée à la fondation d'une maison de Travail et de Correction. L'assemblée des délégués nomma séance tenante une commission chargée de faire des études préliminaires pour l'exécution de ce projet et en faire rapport. Cette commission chargea trois de ces membres, MM. Edouard de Pury, Charles Favarger et Henri de Rougemont, de procéder à une enquête afin de connaître les établissements correctionnels qui pourraient exister dans d'autres pays et leur organisation. Le rapport sur cette enquête, rédigé par M. de Rougemont a été publié en 1863 et envoyé à toutes les communes.

Une nouvelle assemblée des délégués, réunis à Neuchâtel en 1864, approuva les conclusions de ce rapport et chargea le comité d'enquête de poursuivre ses études et ses démarches auprès des autorités compétentes.

Pour atteindre le but que se proposaient les communes, l'intervention du pouvoir législatif était absolument nécessaire, car il s'agissait de modifier la légis-

lation en ce qui touche les délits prévus aux art. 90, 91, 93, 94 et 96 du code pénal, et qui s'appliquent au vagabondage, à la mendicité et à l'abandon de famille, conséquences ordinaires de l'ivrognerie et de la fainéantise habituelles. Aux peines purement répressives édictées pour ces délits, il fallait substituer des peines d'une autre nature; à l'emprisonnement de courte durée il fallait substituer un internement de plus longue durée pour pouvoir agir d'une manière plus efficace sur les habitudes des condamnés.

C'est dans cet esprit que fut rédigée la pétition que le comité adressa au Grand-Conseil le 21 novembre 1864 et qui fut renvoyée au rapport du Conseil d'Etat. Mais ce n'est que le 20 mai 1867 que, sur la proposition individuelle de M. Ch. Favarger, député au Grand-Conseil, un projet de décret instituant une maison de travail et de correction, fut renvoyé à l'examen et au rapport du Conseil d'Etat, puis adopté le 28 février 1868.

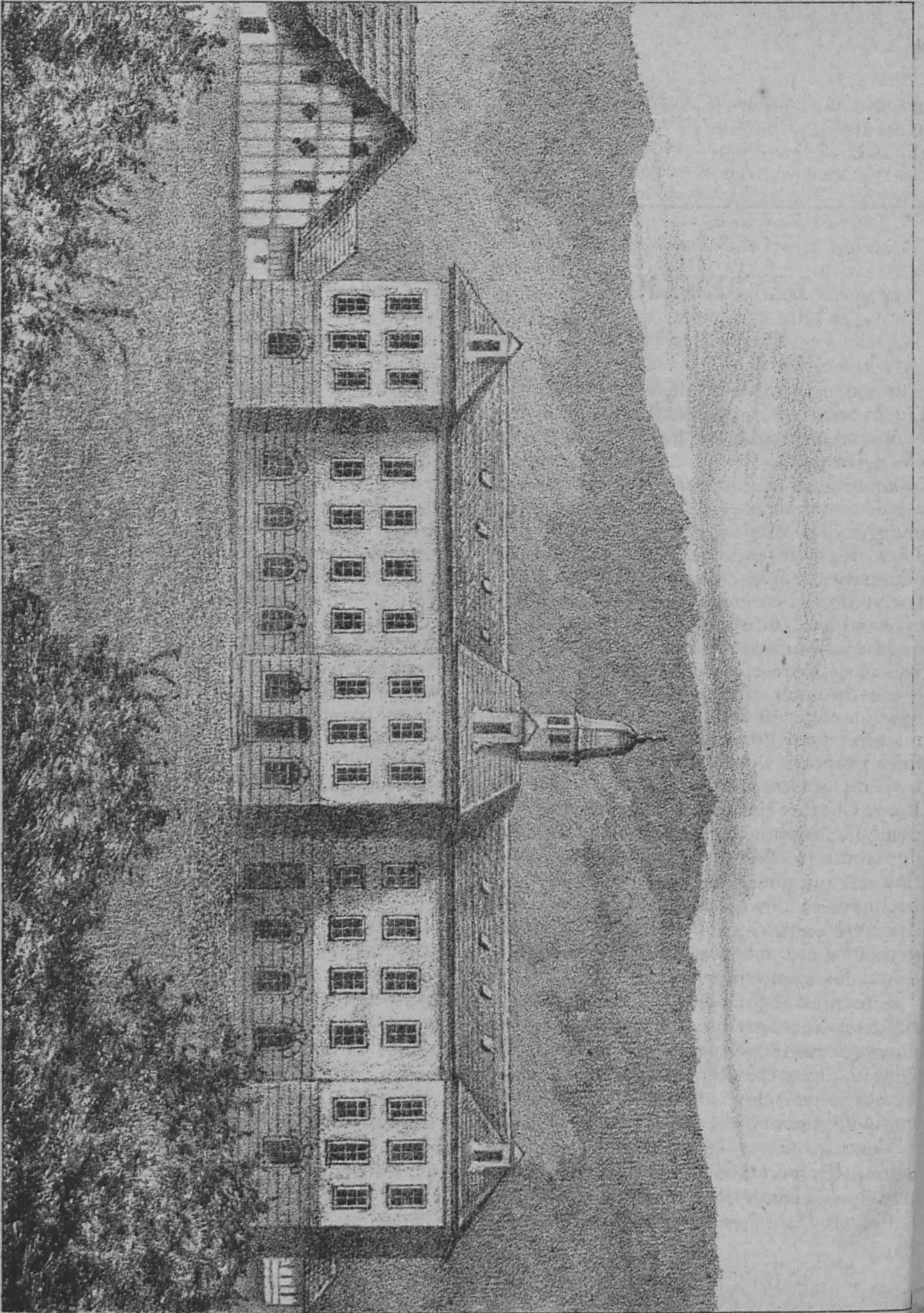
Dans le titre premier, ce décret statue que les sommes attribuées aux communes comme indemnité pour l'incorporation des heimathloses, seront appliquées à la fondation d'une maison de travail et de correction pouvant recevoir soixante personnes au moins. Il constitue l'autorité chargée de l'administration de l'établissement sous le contrôle de l'Etat.

Dans le titre second, il modifie les pénalités prévues au code pénal pour la mendicité, le vagabondage et l'abandon de famille, en y substituant un internement de plus longue durée, et détermine la procédure à suivre pour la poursuite de ces délits.

Enfin, dans le titre troisième, le décret pour les bases du régime intérieur de la maison.

Au mois de juin 1868, fut nommé le premier conseil d'administration de la maison de travail et de correction. Il était composé de MM. Ch. Favarger pour les communes du district de Neuchâtel, H. de Rouge-

NEVENS



mont pour celles du district de Boudry, Maximilien Tripet pour celles du district du Val-de-Ruz, Edouard Favre-Barrelet, pour celles du district du Val-de-Travers, Auguste Jeanneret-Virchaux, pour celles du district du Locle, et Lucien Droz, pour celles du district de la Chaux-de-Fonds. Ce conseil était présidé par M. Clerc-Leuba, comme directeur de l'intérieur.

Dès qu'il fut constitué, ce conseil délégua trois de ses membres pour étudier les divers établissements de travail et de correction qui existaient en Suisse. Ces délégués revinrent avec un rapport très complet et qui se terminait par les propositions suivantes :

1° Il y a lieu de poursuivre les études nécessaires pour arriver à l'exécution du projet.

2° Ce sont les travaux d'agriculture qui doivent être à la base de l'institution.

3° Il y a lieu d'acquérir un domaine d'une étendue suffisante pour occuper soixante internés au moins.

4° L'isolement cellulaire pendant la nuit, et le travail en commun pendant le jour, est le régime à adopter.

5° Si on peut trouver une combinaison qui permette une séparation absolue entre les deux sexes dans le même établissement, il y aura avantage à pouvoir y recevoir une douzaine de femmes.

Ces conclusions furent adoptées et l'on se mit en quête d'un domaine qui par son étendue, sa situation, sa fertilité, pût satisfaire à toutes les exigences. Après quelques discussions dans le sein du conseil et à la suite de plusieurs expertises qui arrivèrent aux mêmes conclusions, le Conseil fit choix du domaine du Devens, comprenant 143 poses en un seul mas, moitié en terres défrichées, moitié en forêts, et situé dans le district de Boudry, à vingt minutes au nord du village de Saint-Aubin.

Le 4 mars 1870, le conseil d'administration adressait au Conseil d'Etat un rapport détaillé dans lequel il lui soumettait

les plans et devis de la maison de correction, le périmètre et le coût des terrains, le devis de l'ameublement intérieur, de l'outillage et le budget annuel probable de l'établissement. Le 15 mars, le Conseil d'Etat autorisa le conseil d'administration à procéder à l'achat du domaine et à l'exécution des travaux nécessaires à la fondation de l'établissement avec exemption de lods.

Depuis le mois de décembre 1862, le capital de fr. 200,000 acquis aux communes pour l'incorporation des heimathlosen s'était accru de ses intérêts et de quelques legs faits en faveur de la maison de travail et de correction. Il avait atteint le chiffre de fr. 300,000 environ, et le conseil d'administration pensait pouvoir arriver à chef de son entreprise avec les ressources dont il disposait; les devis fournis par l'architecte le confirmaient dans cette opinion, mais l'augmentation du prix de la main-d'œuvre survenue pendant l'exécution des travaux de construction, en a augmenté les frais, et l'Etat est devenu créancier de l'entreprise pour une somme qui sera relativement importante.

L'établissement est maintenant à peu près terminé; il a été ouvert aux internés dès le 1^{er} janvier 1873, et confié à la direction de M. Alphonse-Henri Schwaar. Il se compose, outre le domaine dont nous avons parlé: 1° d'une maison de ferme renfermant des écuries pour quarante têtes de bétail, fenil, gerbier, remise et logement de domestiques, le tout installé avec les derniers perfectionnements apportés à l'architecture agricole. Ce bâtiment, placé sur une terrasse où se trouve le jardin potager, est d'un très bel effet; 2° d'un bâtiment de dépendance de la ferme, comprenant la laiterie, la porcherie, le poulailler et une infirmerie pour le bétail malade, avec séchoir au-dessus; 3° du bâtiment principal, vaste, bien éclairé, comprenant, en sous-sol, les cuisines, réfectoires, ateliers, bains, magasins et caves; au rez-de-chaussée, le logement du directeur, bu-

reau, lingerie, atelier pour les femmes. Les cellules pour les hommes occupent tous les étages dans le corps Est du bâtiment; celles des femmes dans le corps Ouest; les corridors, fermés par des grilles et séparés par la rampe de l'escalier, sont disposés de manière à prévenir toute communication entre les deux sexes. Sous les combles, sont la chapelle, la salle du Conseil d'administration et une place réservée pour installer seize nouvelles cellules en cas de besoin; 4° d'une annexe au nord du bâtiment principal dont elle est séparée par une vaste cour. Cette annexe renferme la forge, la buanderie, le lavoir, la panneterie et au-dessus le séchoir.

Le personnel de l'établissement se compose du directeur avec sa famille, de deux surveillants, d'une surveillante, d'une cuisinière et de deux domestiques de ferme.

L'ameublement, l'outillage, les habillements, la lingerie, les approvisionnements sont suffisants pour les trente internés qu'on se proposait de recevoir dans l'établissement pendant la première année. Au moment où nous écrivons, ce nombre est presque atteint dans la proportion de huit femmes pour une quinzaine d'hommes.

Dès leur entrée dans la maison, les internés sont inscrits dans un registre, nettoyés, habillés de neuf et envoyés au travail; peu de jours suffisent pour leur donner l'extérieur d'ouvriers d'ordre et de travail. Ils se sont soumis jusqu'ici sans peine au régime et à la discipline de la maison. C'est grâce à la fermeté, unie à la bienveillance et à l'esprit de justice du directeur, que l'ordre et l'activité règnent dans l'établissement. L'expérience seule nous apprendra si ces heureux symptômes se maintiendront lorsque les internés seront rendus à la société.

Quant au régime intérieur de la maison, il est réglé comme suit: Les internés hommes sont occupés de la culture du domaine, des soins à donner au bétail, du défrichement de la partie de la forêt qui doit être jointe au domaine, des travaux

de nivellement et de terrassement non encore terminés, et de l'établissement des chemins d'accès. Ceux d'entre eux qui ont des états spéciaux, comme horlogers, tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc., sont occupés, autant que possible, aux choses de leur état, soit dans les ateliers, soit dans leurs cellules.

Les femmes sont occupées du ménage de la maison, de la lingerie, du blanchissage, des raccommodages et de la culture du jardin potager.

Le lever a lieu, en été, à 4 $\frac{1}{2}$ h. du matin; en hiver, à 5 $\frac{1}{2}$ h. Une demi-heure est accordée aux internés pour faire leur lit et leur toilette et nettoyer leurs cellules.

Les internés ont trois repas par jour, composés de soupe, pain, légumes, pommes de terre, et de la viande deux fois par semaine; ils reçoivent, en outre, du pain à 10 heures et à 4 heures. Après chaque repas, il y a repos d'une demi-heure.

La journée se termine, à 9 heures en été et à 8 heures en hiver, par une lecture, une exhortation et une prière du directeur. Le service divin du dimanche est fait dans la chapelle par l'un des pasteurs de la paroisse de St-Aubin.

Depuis l'ouverture de l'établissement, la cellule de pénitence n'a été occupée que deux fois pour quelques heures seulement, et l'infirmerie jamais.

Dans tous les cas, cet établissement mérite l'intérêt de tous les citoyens; il fait honneur aux communes qui en ont pris l'initiative et au gouvernement qui les a puissamment secondées dans leurs efforts.

ANECDOTES

Quand on assiste aux assemblées délibérantes, qui ont pourtant à décider de si graves intérêts, on se rappelle parfois l'anecdote suivante racontée par un auteur français:

Le peintre Isabey (Jean-Baptiste) faisait partie, au commencement de la révolution française, de l'atelier du célèbre conventionnel David. Les luttes de l'Assemblée constituante attiraient une foule de curieux, et l'on entrait à la Chambre comme dans un lieu public. Un jour donc, plusieurs élèves de David se décidèrent à aller entendre l'abbé Maury qui devait parler. Les voilà donc dans ce lieu redoutable ; mais, au lieu d'entendre un discours, ils assistèrent à une discussion, pour n'employer qu'un mot poli, qu'à la halle on aurait appelée une dispute. Nos jeunes gens, fort indignés du manque de dignité des représentants du pays, en témoignaient assez hautement leur indignation, quand, tout-à-coup elle changea de but et se porta sur un gros monsieur fort laid qui les regardait en souriant d'un air de pitié moqueuse. « Qui vous donne le droit de dire de nous ? » lui demanda notre futur peintre. — Votre jeunesse, mes amis, fit le moqueur sur le même ton, et votre saïveté surtout, car les lois sont comme les sauces, il ne faut jamais les regarder faire. » Puis il salua du geste et s'éloigna, laissant nos jeunes amis stupéfaits. Ce laid et gros monsieur, dont le conseil sentait son Brillat-Savarin, n'était autre que Mirabeau.

On donnait un jour à Nismes un concert d'amateurs pour les pauvres. Une ancienne actrice, qui avait épousé un baron du voisinage, avait promis de venir y chanter. Mais au moment de la représentation, la baronne fit annoncer qu'elle ne pouvait venir pour cause d'indisposition et envoyait à sa place 300 francs pour les pauvres. Mais les spectateurs mécontents commencèrent à faire un affreux tapage, quand tout à coup le bruit cessa. Qu'était-il arrivé ? Une jeune étrangère avait, sans qu'on s'en fût aperçu, franchi les degrés qui séparaient l'estrade de la salle, s'était assise sans façon devant le piano et laissait

tomber des cascades de notes brillantes de ses doigts agiles et légers. Puis, quand le silence se fut rétabli, elle commença à chanter comme on n'avait jamais entendu chanter avant elle, comme on ne chantera plus ; et tous les cœurs émus, toutes les oreilles ouvertes, toutes les bouches béantes, craignaient de laisser perdre le moindre de ses accents. Après avoir tenu, pendant plus d'une heure, la salle palpitante, l'étrangère se leva en souriant, prit son chapeau qu'elle avait posé sur le piano ; mais, au lieu de le remettre sur sa tête, elle redescendit au milieu du public et le tendant vers chacun : « Pour les pauvres de votre ville » disait-elle avec une gentille révérence. Alors les applaudissements retentirent de toutes parts et non seulement les pièces blanches pleuvaient dans le chapeau de la quêteuse, mais plusieurs femmes attendries y jetèrent leurs bracelets avec des fleurs ; les hommes vidaient leur bourse ; enfin, l'enthousiasme était au comble. La quête achevée, l'étrangère en versa le produit entre les mains de celui qui lui parut être l'ordonnateur de la fête ; elle garda les fleurs seulement, puis saluant, elle partit. Une chaise de poste attelée de quatre chevaux l'attendait à la porte, elle y monta et disparaît au milieu des transports et des bénédictions de la foule. Cette jeune femme était Madame Malibran, qui fut emportée à l'âge de 27 ans par la maladie, après avoir brillé pendant quelques années et laissant la réputation de la première cantatrice que l'on ait entendue, et d'un noble et généreux caractère. Ce nom rappelle les beaux vers qu'Alfred de Musset fit à l'occasion de cette mort et dont nous citerons quelques-uns :

Qu'as-tu fait pour mourir, ô noble créature !
Belle image de Dieu, qui donnais en chemin
Au riche un peu de joie, au malheureux du pain !
Ah ! qui donc frappe ainsi dans l'amère nature,
Et quel faucheur aveugle, affamé de pâture,
Sur les meilleurs de nous ose porter la main ?
Hélas ! Marietta, tu nous restais encore.

Lorsque sur le sillon l'oiseau chante à l'aurore,
Le laboureur s'arrête, et, le front en sueur,
Aspire dans l'air pur un souffle de bonheur.
Ainsi nous consolait ta voix fraîche et sonore,
Et tes chants dans les cieux emportaient la douleur.

Un anglais, bien connu à Paris pendant la Restauration, M. Cuninghame, se faisait remarquer par sa haine contre les Français et son goût malheureux pour le violon, dont il raclait d'une façon impitoyable. Lors de l'entrée de l'armée française en Espagne en 1823, il était un jour dans un salon de Paris, et sa haine éclatant à l'occasion de cette guerre, il s'écria : « oh ! ces Français ! ces Français ! que je voudrais avoir cent mille canons pour les faire sauter tous ! » Mais, lui répondit la princesse de Vaudemont, dans le salon de laquelle on était réuni, vous vous satisferez à moins, car pour cela il vous suffira d'un violon. »

Le comte de Narbonne qui avait été envoyé en mission secrète en Allemagne par Napoléon I^{er}, étant de retour, entra tout à coup dans le salon où se trouvait l'Empereur entouré de sa cour. « Ah ! vous voilà Narbonne, je suis bien aise de vous voir, fit Napoléon avec le plus aimable sourire ; eh bien ! qu'est-ce qu'on dit de moi là-bas ? — Sire, il y en a qui disent que Votre Majesté est un Dieu. — Un Dieu ! c'est beaucoup ! s'écria l'Empereur en partant d'un fort éclat de rire ; mais tous pensent-ils ainsi ? — Je ne cacherai pas à Votre Majesté, répondit M. de Narbonne, mais un peu plus bas que la première fois, que d'autres disent que l'empereur des Français est un diable. » Napoléon fronça son sourcil olympien en entendant ce mot. « Mais aucun n'ose dire que Votre Majesté soit un homme, » continua le courtisan, craignant d'avoir blessé César. Le front de l'empereur se rasséréna : « Vous êtes un flatteur, lui dit-il en lui tirant doucement l'oreille, mais

heureusement votre encens est fin et ne porte pas à la tête ; allons, donnez-moi le bras, et venez dans mon cabinet pour me parler plus sérieusement de votre mission. »

A propos de Napoléon, nous trouvons, avec celle que nous venons de citer, une anecdote qui n'est peut-être pas trop connue pour être rappelée. Un M. de la Chaise, préfet du premier empire, fit à l'Empereur qui traversait son département un discours dans lequel était cette phrase ridicule jusqu'à l'impiété : « Dieu créa Napoléon, puis il se reposa. » On s'amusa beaucoup à la ville et même à la cour de cette phrase malencontreuse, et le quatrain suivant, qui courut tout Paris, fut improvisé, dit-on, aux Tuileries, par une main auguste :

Dieu n'en resta pas là,
Il fit encore la Chaise ;
Puis il se reposa,
Beaucoup plus à son aise.

Le peintre Isabey, dont nous avons déjà parlé, avait un fils nommé Eugène, qui, comme on le sait, fut aussi un peintre distingué, ce qu'il dut sans doute à la fermeté de son père. Le jeune homme avait d'heureuses dispositions pour la peinture et la musique, mais il aimait plus encore se divertir que travailler, et il avait souvent recours à la bourse de son père. Un jour qu'il y avait fait un nouvel assaut, celui-ci lui dit : « Je t'en donnerai tant que tu n'auras pas vingt et un ans ; mais à ce moment-là, comme tu seras un homme, tu trouveras ma bourse fermée. » Eugène rit sous cape ; mais un jour qu'il était revenu à la charge, son père lui donna un papier timbré en lui disant gravement : Lis cela. — Qu'est-ce que ça ? fit Eugène avec insouciance. — Ça, répondit son père, c'est ton acte de naissance. Tu es un homme, ma tâche est remplie. — Veux-tu au moins me prêter quelque chose ? — Voilà cinq cents francs ; tu me

les rendras » Eugène prit l'argent, voyant que la résolution de son père était sérieuse et partit pour le Havre, où il se mit à l'ouvrage et rapporta deux toiles qui transportèrent de joie son père. Ce fut là l'origine de ses succès. Le *Messenger*, qui aime assez, comme l'on dit, à tirer des morales, ne croit pas pourtant pouvoir recommander cette méthode, et pense que le père eût dû lui fermer sa bourse plus vite. Mais il eut le mérite de tenir sa promesse, et il n'y a que trop de pères qui ne cessent pas d'ouvrir leur bourse.

L'aiguilleur d'une gare avait perdu sa femme. Le jour de l'inhumation et à l'heure où elle devait avoir lieu, le chef de gare fut très surpris de trouver l'aiguilleur à son poste; ne doutant pas qu'il n'eût obtenu un congé, il lui demanda la raison de sa présence à la gare. « Oh ! M. le chef, d'abord le devoir, et puis après le plaisir » répondit le consciencieux employé.

Le Duc de C., chambellan de Louis XVIII, avait divorcé avant la Restauration, et sa femme avait épousé le marquis de R. Celui-ci devant être présenté à la cour, le Duc, sachant que le roi aimait qu'on se tirât avec esprit des positions difficiles, lui dit : « Sire, j'ai l'honneur de présenter au roi le mari de ma femme. » Le roi qui avait d'abord froncé le sourcil, ne put s'empêcher de sourire.

Le peintre Nigée faisait un jour le portrait d'une femme assez jolie, mais qui, désirant sans doute le paraître encore plus que ne l'avait voulu la nature, pinçait sa bouche de toutes ses forces pour la rendre plus petite. Notre peintre lui dit tout à coup, de l'air le plus naïf du monde : « Mon Dieu, madame, ne vous tourmentez pas tant, car, pour peu que vous le désiriez, je ne vous ferai pas de bouche du tout. »

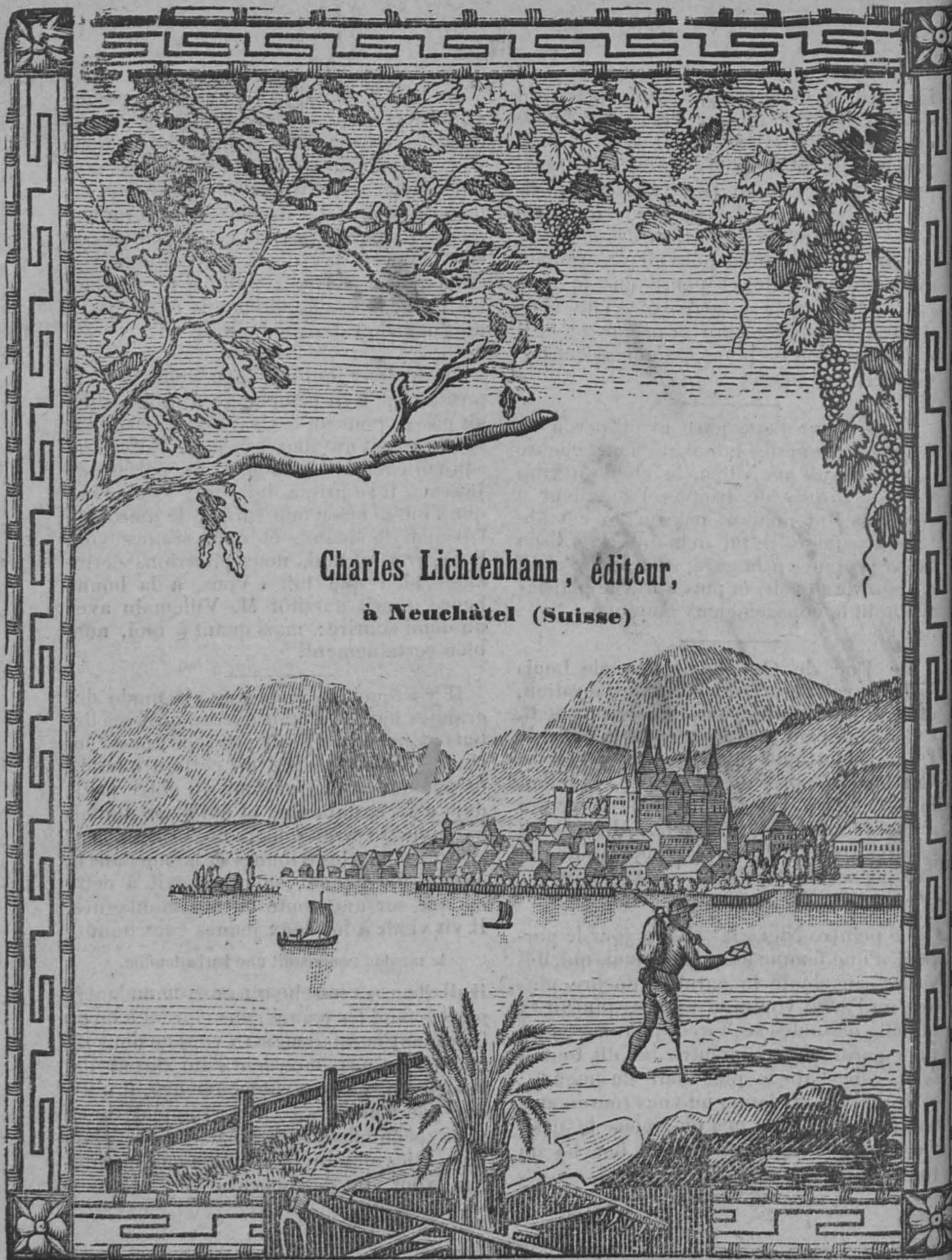
Le bon M. Bouilly, comme on nommait volontiers l'auteur des *Contes à ma fille* et d'autres productions qui attendrissaient nos grand'mères, était d'humeur mélancolique, et l'Héraclite d'un des salons du temps. La Duchesse d'Abrantès, que le ton larmoyant de cet auteur faisait rire aux éclats, disait : « Vraiment, je crois que ce pauvre Bouilly a le cerveau marécageux et que, de temps en temps, il doit moucher des grenouilles. »

M. de Jouy, qui dut sans doute à l'opposition qu'il fit pendant la Restauration, de passer pour un écrivain d'un grand talent, causait un jour avec M. Villemain, son collègue à l'Académie, et, parlant de Bossuet, il se prit à lui dire : « Je pense que l'on a beaucoup surfait le mérite de l'évêque de Meaux, et que, si nous voulions, vous et moi, nous pourrions écrire aussi bien que lui. » Vous, à la bonne heure, reprit aussitôt M. Villemain avec un demi sourire : mais quant à moi, non, bien certainement.

Il y a quelque vingt ans, la mode des grandes barbes n'était encore qu'à ses débuts et ne s'établissait pas sans causer un peu de scandale chez un certain nombre de personnes. Un pasteur de notre pays, déjà d'un certain âge, et qui ne se doutait guère qu'il verrait encore des orateurs *tous crins* à toutes les tribunes et même dans la chaire chrétienne, se promenait à cette époque sur une route de nos montagnes. Il vit venir à lui deux jeunes gens dont

le menton nourrissait une barbe touffue.

Il allait passer son chemin en grommelant *in petto*, quand les jeunes gens vinrent à lui en le saluant cordialement : « vous ne nous reconnaissez pas, monsieur ? » lui dirent-ils, nous avons été vos catéchumènes, il n'y a que peu d'années. — Non vraiment, je ne vous reconnaissais pas ; mais c'est qu'alors vous étiez des brebis, tandis que maintenant vous êtes des boucs ! »



Charles Lichtenhann, éditeur,
à Neuchâtel (Suisse)